



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 février 2011  
Français  
Original : anglais

**Soixante-cinquième session**  
Point 155 de l'ordre du jour  
**Financement de la Mission des Nations Unies  
au Libéria**

## **Budget de la Mission des Nations Unies au Libéria pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### **Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats prévus .....	5
A. Vue d'ensemble .....	5
B. Hypothèses retenues aux fins de la prévision des ressources nécessaires et activités d'appui de la Mission .....	6
C. Coopération entre missions de la région .....	12
D. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées .....	12
E. Cadre de budgétisation axée sur les résultats .....	13
II. Ressources financières .....	65
A. Vue d'ensemble .....	65
B. Contributions non budgétisées .....	66
C. Taux de vacance de postes .....	66
D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome .....	67
E. Formation .....	68
F. Projets à effet rapide .....	69
III. Analyse des variations .....	70
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre .....	75



V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/269 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU . . . . .	76
Annexes		
I.	Définitions . . . . .	100
II.	Organigrammes . . . . .	102
III.	Financement prévu par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et activités mises en œuvre . . . . .	108
Carte	. . . . .	112

## Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012, dont le montant total s'élève à 540 836 400 dollars (528 454 800 dollars pour le fonctionnement de la Mission et 12 381 600 pour les activités d'appui électoral de la Mission), non compris des contributions volontaires en nature (budgétisées) d'une valeur de 52 800 dollars.

Ce budget prévoit le déploiement de 7 952 militaires, dont 7 819 membres de contingents et 133 observateurs militaires; de 1 375 membres de la police, dont 498 de la Police des Nations Unies, 845 d'unités de police constituées et 32 agents fournis par des gouvernements; de 527 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 1 063 agents recrutés sur le plan national, dont 60 administrateurs recrutés sur le plan national et 3 agents des services généraux (2 recrutés sur le plan international et 1 sur le plan national) émergeant à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions); et de 257 Volontaires des Nations Unies. En outre, 26 postes de temporaire sont prévus pour les activités d'appui électoral de la Mission, dont 6 d'agent des services généraux recruté sur le plan international et émergeant à la rubrique Personnel temporaire (autres que pour les réunions) et 20 de Volontaire des Nations Unies.

Le lien entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2011/12 et l'objectif de la Mission est expliqué dans des tableaux de budgétisation axée sur les résultats, par composante (secteur de la sécurité, consolidation de la paix, état de droit et appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission.

L'explication des variations des ressources, tant en ce qui concerne les ressources humaines que les ressources financières, renvoient, le cas échéant, aux différents produits prévus par la Mission.

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2009/10)	Montant réparti (2010/11)	Fonction- nement (2011/12)	Appui électoral (2011/12)	Total (2011/12)	Variation	
						Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	267 493,5	238 913,3	229 215,2	–	<b>229 215,2</b>	(9 698,1)	(4,1)
Personnel civil	113 304,7	123 796,6	120 900,9	1 263,0	<b>122 163,9</b>	(1 632,7)	(1,3)
Dépenses opérationnelles	161 011,3	161 290,1	178 338,7	11 118,6	<b>189 457,3</b>	28 167,2	17,5
<b>Montant brut</b>	<b>541 809,5</b>	<b>524 000,0</b>	<b>528 454,8</b>	<b>12 381,6</b>	<b>540 836,4</b>	<b>16 836,4</b>	<b>3,2</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	11 491,7	12 805,2	12 333,6	66,0	<b>12 399,6</b>	(405,6)	(3,2)
<b>Montant net</b>	<b>530 317,8</b>	<b>511 194,8</b>	<b>516 121,2</b>	<b>12 315,6</b>	<b>528 436,8</b>	<b>17 242,0</b>	<b>3,4</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	52,8	52,8	52,8	–	<b>52,8</b>	–	–
<b>Total</b>	<b>541 862,3</b>	<b>524 052,8</b>	<b>528 507,6</b>	<b>12 381,6</b>	<b>540 889,2</b>	<b>16 836,4</b>	<b>3,2</b>

**Ressources humaines<sup>a</sup>**

	<i>Observa- teurs militaires</i>	<i>Contin- gents</i>	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Personnel recruté sur le plan internat- ional</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>b</sup></i>	<i>Postes de temporaire<sup>c</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Personnel fourni par des gouverne- ments</i>	<b>Total</b>
<b>Direction exécutive et administration</b>										
Postes approuvés 2010/11	-	-	-	-	17	1	-	-	-	<b>18</b>
Postes proposés 2011/12	-	-	-	-	20	1	-	-	-	<b>21</b>
<b>Composantes</b>										
Secteur de la sécurité										
Postes approuvés 2010/11	133	7 969	498	845	12	2	-	-	32	<b>9 491</b>
Postes proposés 2011/12	133	7 819	498	845	22	2	-	-	32	<b>9 351</b>
Consolidation de la paix										
Postes approuvés 2010/11	-	-	-	-	80	50	-	3 1	-	<b>1 6 1</b>
Postes proposés 2011/12	-	-	-	-	7 6	5 1	6	5 1	-	<b>8 4</b>
État de droit										
Postes approuvés 2010/11	-	-	-	-	4 7	4 6	-	1 7	-	<b>1 1 0</b>
Postes proposés 2011/12	-	-	-	-	4 6	4 7	-	1 7	-	<b>1 1 0</b>
Appui										
Postes approuvés 2010/11	-	-	-	-	3 8 5	9 4 1	3	1 8 9	-	<b>5 1 8</b>
Postes proposés 2011/12	-	-	-	-	3 5 5	9 6 1	3	1 8 9	-	<b>5 0 8</b>
<b>Total</b>										
Postes approuvés 2010/11	133	7 969	498	845	541	1 040	3	237	32	<b>11 298</b>
Postes proposés 2011/12	133	7 819	498	845	519	1 062	9	257	32	<b>11 174</b>

2011/12									
	(		(						(
	1		2						1
	5		2						2
	0		2		2			2	4
<b>Variation nette</b>	-	)	-	)	2	6	0	-	)

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

<sup>b</sup> Y compris administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan international.

<sup>c</sup> Émargeant à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

## I. Mandat et résultats prévus

### A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) a été créé par le Conseil de sécurité dans la résolution 1509 (2003). Sa prorogation la plus récente, jusqu'au 30 septembre 2011, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 1938 (2010).

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre l'objectif général qui consiste à faire avancer le processus de paix au Libéria.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à l'accomplissement d'un certain nombre de réalisations escomptées, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (secteur de la sécurité, consolidation de la paix, état de droit et appui), sur la base du mandat de la Mission.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettraient d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la MINUL ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission.

5. La variation des effectifs par rapport au budget de 2010/11, y compris les reclassements de postes, est analysée au niveau de chaque composante.

6. La Mission est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général, qui a rang de secrétaire général adjoint et qui est secondé par deux représentants spéciaux adjoints ayant rang de sous-secrétaire général, l'un chargé du relèvement et de la gouvernance et l'autre, qui est également Coordonnateur pour les affaires humanitaires, chargé de l'état de droit. Les opérations militaires sont dirigées par le commandant de la force secondé par un commandant adjoint, dont il est proposé de déclasser les postes à D-2 et D-1, respectivement, compte tenu de la réduction progressive des effectifs de la Mission, tandis que l'élément police civile est dirigé par un chef de la police D-2.

7. Le quartier général de la Mission a été établi à Monrovia, la composante militaire étant organisée en deux secteurs recouvrant 15 comtés. Le premier (secteur A), dont l'état-major est situé à Monrovia, englobe l'agglomération de Monrovia et les comtés de Gbarpolu, Grand Cape Mount (le long de la frontière avec la Sierra Leone), Bomi, Montserrado, Margibi, Grand Bassa, River Cess, Sinoe, Grand Kru et Maryland (qui jouxte la Côte d'Ivoire). Le second (secteur B), dont l'état-major est situé à Gbarnga, englobe les comtés de Lofa (le long de la frontière avec la Sierra Leone et la Guinée), Bong (qui jouxte la Guinée), Nimba (à la frontière de la Guinée et de la Côte d'Ivoire) et Grand Gedeh et River Gee (le long de la frontière avec la Côte d'Ivoire).

## **B. Hypothèses retenues aux fins de la prévision des ressources nécessaires et activités d'appui de la Mission**

8. La situation générale du Libéria est stable mais fragile, et des progrès doivent être réalisés dans un certain nombre de domaines clefs, tels que l'état de droit, la réforme du secteur de la sécurité, en particulier le renforcement des institutions de l'État, et la réconciliation nationale, afin d'établir solidement la paix.

9. Dans cette optique, le Gouvernement a soumis au Parlement, en juin 2010, le projet de loi sur les services de renseignement et la réforme du secteur de la sécurité, dont l'adoption sera déterminante pour la rationalisation du secteur et l'amélioration du partage de l'information et de la coordination entre les institutions. La Police nationale libérienne continue de progresser dans la mise en œuvre de son plan stratégique, mais elle a besoin d'un important supplément de ressources financières pour fonctionner à plein et de manière véritablement autonome. La Mission réorientera progressivement ses activités d'appui à la Police nationale, du soutien opérationnel vers le renforcement des institutions, en apportant des compétences spécialisées dans des domaines précis. La Commission nationale indépendante des droits de l'homme créée en septembre 2010 aura besoin d'un appui renforcé pour s'acquitter de son mandat en tant qu'institution de défense des droits de l'homme accessible à l'ensemble de la population et assurer le suivi de l'application des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation.

10. De nouveaux progrès sont également attendus durant le cycle budgétaire 2011/12 vers la réalisation des objectifs clefs en matière de sécurité, notamment la mise en place au sein de la Police nationale du Libéria d'un groupe d'intervention d'urgence pleinement opérationnel et d'un groupe d'appui (dotés de 344 et 1 000 hommes respectivement), le déploiement de membres de la Police nationale convenablement équipés dans tout le pays et le renforcement de l'appareil de police, l'achèvement de la mise au point de la stratégie et du dispositif de sécurité nationale et leur mise en œuvre, ainsi que la poursuite des activités de formation et d'encadrement des soldats et des unités spécialisées de l'armée libérienne, y compris la formation de services de garde-côtes.

11. La composante militaire maintiendra un effectif de 7 952 hommes, dont 133 observateurs militaires et 7 819 membres des contingents. Les forces de la MINUL resteront en état de mobilité afin de pouvoir assurer une protection qui permette de faire régner de bonnes conditions de sécurité dans l'ensemble du pays, en particulier pour faciliter le déroulement pacifique des élections, apporter un appui aux forces de sécurité nationales, effectuer des manœuvres conjointes avec la nouvelle armée,

inspecter les stocks d'armes et de munitions obtenus par le Gouvernement à l'intention des membres des forces de police et de sécurité libériennes dont les antécédents ont été vérifiés et qui ont été formés depuis la création de la Mission en octobre 2003, protéger les sites et les installations essentiels de l'ONU et du Gouvernement et effectuer régulièrement des patrouilles aériennes et terrestres, en particulier le long des frontières et dans d'autres zones à haut risque.

12. Comme suite à la résolution 1938 (2010) du Conseil de sécurité, l'effectif autorisé de la composante police de la MINUL restera égal à 1 375, dont 498 membres de la Police des Nations Unies, 845 membres d'unités de police constituées et 32 membres du personnel pénitentiaire. Dans la même résolution, le Conseil a prié le Secrétaire général de faire en sorte que la composante police de la MINUL dispose des compétences spécialisées voulues, y compris à caractère civil, pour permettre à la Mission de s'acquitter de la tâche qui lui est confiée de bâtir une police nationale capable de fonctionner de façon autonome. Afin de fournir l'appui nécessaire sur le plan du renforcement des institutions, la composante police de la MINUL a besoin de compétences spécialisées en matière de création de systèmes, notamment dans les domaines de la gestion des ressources humaines et de l'informatique, qui dépassent les limites de ses capacités normales. Aussi, est-il proposé dans le présent rapport de créer au Bureau du Chef de la Police des Nations Unies 10 postes affectés aux domaines suivants : renforcement des institutions, immigration et contrôle des frontières, programme de formation de la police, finances et budget, lutte contre la criminalité, ressources humaines, information, logistique et communications, et informatique.

13. La composante police de la MINUL continuera de mener des activités de conseil stratégique, de formation et de mentorat. Elle fournira également à la Police nationale libérienne un appui accru en matière de renforcement des institutions, pour l'aider à jouer un rôle de premier plan dans le maintien de la sécurité pendant le référendum national et les élections de 2011, ainsi que durant la période postélectorale. En outre, elle fournira un appui continu et renforcé dans des domaines spécialisés du maintien de l'ordre, tels que l'administration pénitentiaire et l'immigration, et elle apportera son concours aux activités de maintien de l'ordre sur le plan de la sécurité des élections.

14. Les élections nationales prévues en octobre-novembre 2011 marqueront une étape décisive pour le Libéria et ont donc été ajoutées à la liste des objectifs clefs de la MINUL. Comme suite aux résolutions 1885 (2009) et 1938 (2010) du Conseil de sécurité, le mandat de la Mission a été étendu à l'aide à apporter au Gouvernement libérien, à sa demande, pour l'organisation des élections présidentielle et législatives de 2011 en fournissant un soutien logistique, notamment pour ce qui est de faciliter l'accès aux régions reculées, en coordonnant l'assistance électorale internationale et en aidant les institutions et les partis politiques libériens à créer un climat propice au déroulement pacifique des élections. La Mission fournira également une assistance pour la tenue, avant les élections, d'un référendum national sur la modification éventuelle des dispositions électorales de la constitution libérienne. En outre, elle s'attachera à gérer la situation après les élections pour que la passation de pouvoirs au gouvernement élu se fasse pacifiquement et dans de bonnes conditions de sécurité.

15. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sera l'organisme chef de file pour l'appui opérationnel et technique à la Commission

électorale nationale et aux autres autorités nationales chargées de préparer les élections. Pour s'acquitter de son mandat d'appui électoral, la Mission aura besoin de personnel s'occupant exclusivement de cette question. C'est pourquoi il est proposé de créer un Groupe de l'assistance électoral, qui rendra compte directement au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du relèvement et de la gouvernance et Coordonnateur pour les affaires humanitaires et qui compte 26 postes de temporaire, dont 6 d'agent des services généraux recruté sur le plan international et 20 de Volontaire des Nations Unies. Ce groupe facilitera la collaboration et l'étroite coordination avec le PNUD, qui est chargé de renforcer les capacités à long terme des institutions électorales libériennes. Cela permettra également à la MINUL de fournir un appui à la Commission électorale nationale, comme le veut son mandat, et de renforcer l'aide fournie par le PNUD, en comblant d'éventuelles lacunes logistiques et techniques. Le Groupe de l'assistance électoral coordonnera les activités des Volontaires des Nations Unies déployés dans les comtés, assurera la liaison avec l'équipe électoral du PNUD et se chargera de la circulation de toute l'information concernant les élections. En outre, la Mission assurera une plus grande couverture médiatique en diffusant, notamment sur Radio MINUL, des émissions destinées à promouvoir le déroulement pacifique des élections, elle augmentera la fréquence des patrouilles et activités policières et elle répondra aux autres besoins opérationnels éventuels du Gouvernement aux fins du bon déroulement des élections.

16. En outre, la Commission électorale nationale aura peut-être besoin d'aide pour transporter les fournitures et le matériel nécessaires pour le scrutin de Monrovia dans les bureaux de vote situés dans les neuf comtés et les 37 zones isolées inaccessibles par la route, puis pour les récupérer. Du fait que les élections auront lieu pendant la saison des pluies, il y aura beaucoup plus de zones inaccessibles et le transport du personnel, du matériel et des fournitures sera plus difficile. La Mission prévoit que les besoins en matière de transport aérien et terrestre augmenteront d'au moins 10 % de juillet à décembre 2011, avec des pics à 20 % au mois d'août et en octobre-novembre 2011.

17. Bien qu'il ressorte d'une évaluation préliminaire que les capacités du pays risquent d'être insuffisantes pour garantir la sécurité des élections, cette responsabilité incombera au premier chef à la Police nationale libérienne et la MINUL aidera à combler les lacunes en cas de besoin. À cet égard, la Police des Nations Unies et les unités de police constituées aideront la Police nationale à assurer la sécurité des fournitures électorales sensibles entreposées dans les deux sites de Monrovia et dans ceux situés dans les comtés. En outre, des sections des unités de police constituées seront déployées temporairement dans les comtés où la situation risque d'être volatile et fourniront un soutien logistique à la Police nationale, notamment pour la livraison et la récupération des fournitures électorales sensibles.

18. Pour s'acquitter de son mandat d'aider les institutions et les partis politiques du Libéria à créer un climat propice au déroulement d'élections pacifiques, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général intensifiera les consultations avec toutes les parties concernées du pays, notamment les dirigeants des partis politiques et leurs représentants, les organisations de la société civile et les dirigeants régionaux. En outre, la Mission intensifiera ses rapports avec les parties prenantes au niveau local et se chargera de surveiller la situation politique et celle des droits de l'homme dans l'ensemble du pays.

19. Conformément à la résolution 1938 (2010) du Conseil de sécurité, la MINUL continuera de collaborer avec le Gouvernement libérien à l'élaboration d'une stratégie et d'un plan aux fins du transfert, à terme, des responsabilités en matière de sécurité de la Mission aux autorités nationales. Il s'agira notamment de faire un bilan très complet de la situation et de savoir quelles sont les lacunes à combler, au niveau des services de sécurité, pour assurer une transition sans heurt. Comme il est prescrit dans la même résolution, les objectifs de consolidation, de réduction des effectifs et de retrait de la MINUL seront révisés et deviendront des objectifs de transition. Après la mise en place, en janvier 2012, d'un nouveau gouvernement élu démocratiquement, le Secrétaire général déploiera au Libéria une mission conduite par le Département des opérations de maintien de la paix qui sera chargée d'effectuer une évaluation technique approfondie en vue de formuler des recommandations sur la poursuite de la réduction des effectifs de la Mission et son retrait, compte tenu de ce que seront alors les conditions de sécurité.

20. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission continuera d'aider à mettre en place des responsables de l'administration et de la sécurité à l'échelon local et à renforcer leurs capacités, ainsi qu'à la remise en état des infrastructures nationales et locales. En outre, la Mission continuera d'aider à développer les secteurs judiciaire et juridique, tout en appuyant les efforts faits par le Gouvernement pour assumer plus de responsabilités dans le secteur pénitentiaire. Elle continuera aussi d'aider le Gouvernement à reprendre le contrôle des ressources naturelles du pays et à les gérer correctement.

21. Également en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission appuiera les initiatives prises par le Gouvernement pour promouvoir la bonne gouvernance et la réconciliation nationale. Le Libéria ayant été inscrit au programme de travail de la Commission de consolidation de la paix, la Mission et l'équipe de pays seront invités à aider à élaborer des projets dans les domaines que le Gouvernement aura jugés prioritaires pour la consolidation de la paix, à savoir le renforcement des capacités du secteur de la sécurité et des institutions garantes de l'état de droit et la réconciliation nationale. La Mission aidera à renforcer les capacités nationales en matière de consolidation de la paix, notamment en s'attaquant aux causes profondes de la crise libérienne, en plus des problèmes sociaux et sécuritaires résultant des guerres civiles. Elle apportera aussi son appui aux initiatives visant à régler les conflits provoqués par des différends portant sur les ressources naturelles et l'utilisation des terres. De plus, elle continuera d'encourager la société civile à jouer un rôle important dans les initiatives de consolidation de la paix et de réconciliation. En collaboration avec les parties prenantes du pays, les partenaires régionaux et l'équipe de pays des Nations Unies, elle apportera un appui à l'initiative appelée à remplacer le Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion de l'économie, surtout à présent que le Libéria a atteint le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, ainsi qu'à d'autres initiatives visant à accroître la transparence dans le recouvrement et l'utilisation des recettes publiques. La Mission aidera aussi le Gouvernement à se doter des moyens de poursuivre sa campagne de lutte contre la corruption et à mettre en œuvre des réformes durables en matière de gouvernance.

22. La Mission aidera les organismes des Nations Unies, dans la limite des ressources dont elle dispose, à fournir des services d'aide humanitaire et de relèvement dans tout le pays. En collaboration étroite avec le Gouvernement libérien et l'équipe de pays des Nations Unies, elle appuiera des initiatives expressément

destinées à promouvoir la consolidation de la paix et la réconciliation à l'échelon local, notamment les initiatives dans le domaine de l'emploi en faveur des personnes touchées par la guerre, notamment les jeunes, qui se livrent à l'exploitation illicite des ressources naturelles, parmi d'autres activités illégales. Elle poursuivra ses évaluations des points chauds afin de surveiller les activités des ex-combattants et de fournir les informations nécessaires à l'équipe de pays pour axer son programme sur les secteurs dans lesquels les menaces recensées risquent d'augmenter. En association avec l'équipe de pays, elle continuera également d'appuyer les efforts du Gouvernement en matière de reconstruction et de relèvement, y compris la mise en œuvre de sa stratégie de réduction de la pauvreté.

23. La Mission continuera de mener des activités de protection, de promotion et de surveillance du respect des droits de l'homme. Elle aidera aussi le Gouvernement, la société civile et d'autres parties prenantes du pays à y instaurer et promouvoir une culture de respect des droits de l'homme. En outre, elle appuiera les activités de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, elle aidera à renforcer les capacités des organisations de la société civile et elle soutiendra les mécanismes traditionnels de règlement des différends par la médiation, ainsi que les initiatives de réconciliation nationale.

24. La Mission continuera de soutenir l'action menée par le Gouvernement pour promouvoir l'égalité des sexes et lutter contre la violence sexuelle ou sexiste dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action national relatif à l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. Elle aidera en outre le Gouvernement à inscrire dans son programme de réforme des secteurs judiciaire et de la sécurité les dispositions de la résolution 1820 (2008) du Conseil de sécurité relatives aux actes de violence sexuelle commis à l'encontre de civils pendant les conflits armés.

25. Dans sa résolution 1938 (2010), le Conseil de sécurité a noté avec préoccupation les menaces qui pesaient sur la stabilité de la région, y compris celle du Libéria, en particulier du fait du trafic de stupéfiants, de la criminalité organisée et du trafic d'armes. La Mission a continué de suivre ces activités de près et d'effectuer des patrouilles militaires aux frontières, conjointement avec l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et les Gouvernements guinéen et sierra-léonais. La détérioration du climat politique dans les pays membres de l'Union du fleuve Mano risque, comme en témoigne la situation en Côte d'Ivoire, d'empêcher la Mission d'exécuter certains volets de son mandat, particulièrement ceux relatifs à la sécurité.

26. S'agissant des effectifs civils proposés, qui comptent 1 847 fonctionnaires, dont 527 recrutés sur le plan international et 1 063 sur le plan national, ainsi que 257 Volontaires des Nations Unies, le tableau comprend 26 postes de temporaire pour une période de six mois (6 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan international et 20 de Volontaire des Nations Unies), au titre de l'appui à l'organisation des élections présidentielle et législatives que la Mission devra fournir. Le projet de budget prévoit 10 créations de poste (1 P-5, 5 P-4 et 4 P-3), 3 reclassements de poste (du rang de sous-secrétaire général à D-2, de D-2 à D-1 et de poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national en poste d'administrateur, également recruté sur le plan national) et 7 réaffectations de poste (1 P-5, 4 P-4, 1 P-3 et un poste d'agent du Service mobile). L'organigramme de la Mission sera légèrement modifié, avec la création d'un Groupe de l'assistance

électorale qui sera chargé de coordonner les opérations électorales et le soutien logistique et relèvera directement du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du relèvement et de la gouvernance et Coordonnateur pour les affaires humanitaires. Compte tenu de la diversité des activités menées par la Mission dans des conditions opérationnelles à la fois difficiles et changeantes, et pour assurer une qualité de gestion qui lui permette de maintenir l'évolution de la situation sous surveillance constante et de bien apprécier le contexte opérationnel, il est proposé de renforcer le Centre d'opérations civilo-militaire et la Cellule commune d'analyse de la Mission. En outre, compte tenu de la réduction progressive de l'effectif militaire de la Mission, il est proposé de déclasser les postes de commandant de la force et de commandant adjoint du rang de sous-secrétaire général à D-2 et de D-2 à D-1, respectivement.

27. Comme suite à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale sur le régime commun des Nations Unies, il est proposé dans le présent rapport de supprimer 10 postes (2 P-3, 4 P-2 et 4 agents du Service mobile) et de transformer 22 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Les taux de vacance des postes soumis à recrutement sur les plans international et national ont également été modifiés pour tenir compte de la suppression de ces postes internationaux et de la conversion de postes de fonctionnaire recruté sur le plan international en postes de fonctionnaire recruté sur le plan national.

28. L'ensemble des ressources demandées au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien de la Mission pour l'exercice 2011/12 est en hausse de 3,2 % (16 836 400 dollars) par rapport au budget de 2010/11 et comprennent 12 381 600 dollars destinés à financer les dépenses d'appui électoral.

29. La baisse des ressources demandées au titre des dépenses de personnel militaire et de police et du coût du personnel civil est contrebalancée par l'augmentation du financement nécessaire pour couvrir les dépenses opérationnelles. La baisse des dépenses de personnel militaire et de police est due principalement à la réduction des effectifs des contingents (il est prévu de rapatrier les 150 soldats chargés d'assurer la sécurité du Tribunal spécial pour la Sierra Leone), à la réduction des dépenses de voyage occasionnées par la relève de plusieurs contingents et à la diminution générale du coût des rations du fait de l'appréciation du dollar des États-Unis par rapport à l'euro (un taux de change de 0,761 euro pour 1 dollar des États-Unis est appliqué pour l'exercice 2011/12, contre 0,7 pour l'exercice 2010/11). S'agissant des dépenses de personnel civil, la réduction des ressources demandées tient essentiellement à ce qu'on a supposé un point médian du barème des traitements des agents locaux moins élevé, compte tenu de l'évolution des dépenses de la Mission et de la suppression de la prime de risque pour tous les membres de la Mission, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2010. L'augmentation des ressources demandées pour couvrir les dépenses opérationnelles est principalement due aux facteurs suivants : mise en œuvre du programme de remplacement du matériel, à la rubrique Installations et infrastructures (la Mission étant dans sa huitième année, une grande partie du matériel a atteint la fin de son cycle de vie utile, et il ne serait pas rentable de le réparer); accroissement des dépenses prévues au titre des travaux d'entretien, de réaménagement, de rénovation ou de construction, du fait que la plupart des installations de la Mission sont délabrées et ont besoin d'être renouvelées; augmentation du montant prévu pour l'entretien des itinéraires de ravitaillement principaux et secondaires. L'accroissement des besoins

est également dû au renchérissement des carburants et lubrifiants destinés aux groupes électrogènes et aux véhicules, du carburant d'aviation et ainsi qu'à l'augmentation des dépenses d'affrètement et d'exploitation de la flotte d'hélicoptères de la Mission.

30. La Mission continuera de s'employer à réduire autant que possible son empreinte écologique, et elle a déjà entrepris de nettoyer les sites évacués par le personnel de l'ONU, de traiter les déchets médicaux dans divers sites et de collecter des déchets à incinérer dans les sites non équipés d'incinérateurs. Des inspections environnementales seront régulièrement effectuées tout au long de l'année et la Mission prévoit de construire 10 fours pour brûler les déchets de combustible.

31. Plusieurs facteurs critiques risquent d'entraver l'exécution du mandat de la Mission et de ses projets et programmes, notamment : des retards dans l'organisation des élections présidentielle et législatives qui doivent se tenir en octobre-novembre et dans celle du référendum sur les principales dispositions électorales de la Constitution libérienne qui doit avoir lieu avant ces élections; l'instabilité de la situation politique et des conditions de sécurité pendant et après les élections; le manque de volonté politique du Gouvernement pour ce qui est de dégager des fonds et de mettre en place des mesures dans le domaine des droits de l'homme et de la réconciliation nationale; l'insuffisance des financements assurés par les donateurs; l'incapacité des fournisseurs de livrer les biens et services en temps voulu. En outre, l'instabilité politique des pays membres de l'Union du fleuve Mano pourrait avoir des répercussions sur l'exécution du mandat de la Mission, tout particulièrement dans le domaine de la sécurité.

### **C. Coopération entre missions de la région**

32. Dans le cadre du mandat de la MINUL, la coordination régionale continue d'assurer l'unité d'action avec l'ONUCI et le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) ainsi que d'autres entités des Nations Unies présentes dans la sous-région, notamment grâce à l'organisation de réunions des chefs des missions en Afrique de l'Ouest ainsi que de patrouilles communes avec l'ONUCI et les Gouvernements guinéen et sierra-léonais, le long des frontières. La MINUL continuera de surveiller le trafic illicite de stupéfiants, d'armes et de personnes dans ces secteurs, ainsi que le recrutement éventuel de combattants à travers les frontières et l'arrivée de réfugiés au Libéria. En étroite collaboration avec l'ONUCI, elle continuera également de surveiller la situation des réfugiés et des ex-combattants libériens qui se trouvent encore dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, en procédant à des évaluations conjointes annuelles.

33. La composante appui de la MINUL organise tous les ans une réunion de coordination avec les autres missions présentes en Afrique de l'Ouest [ONUCI, BINUCSIL et Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS)], pour examiner les questions d'intérêt commun telles que les gains d'efficacité possibles et la possibilité de mettre en commun du matériel. La MINUL continuera de mettre son matériel d'aviation à la disposition des autres missions pour la relève des contingents, moyennant une participation aux coûts. En outre, les missions en Afrique de l'Ouest mettent actuellement en place un bureau régional de coordination de la sécurité aérienne qui sera initialement géré par les spécialistes de la sécurité aérienne de la MINUL, à partir de l'exercice 2010/11.

## D. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

34. Le 25 février 2010, le Gouvernement libérien a officiellement demandé à l'ONU que l'initiative « Unis dans l'action » soit mise en œuvre dans le pays, ce qui fournirait un cadre stratégique et opérationnel pour accroître l'impact collectif et la transparence des activités des Nations Unies, tout en augmentant l'implication du Gouvernement. En outre, un examen des programmes communs des organismes des Nations Unies aidera à améliorer l'appui concerté fourni au Gouvernement, à l'avenir, pour s'attaquer aux priorités retenues.

35. L'intégration des différents organismes des Nations Unies au Libéria a progressé grâce aux services communs et aux mécanismes de gestion et de coordination, et l'approche « Unis dans l'action » fera d'eux un partenaire plus efficace pour le Gouvernement. Elle fournira également un canevas pour l'organisation du transfert, à terme, de certaines des responsabilités à caractère civil de la MINUL à d'autres organismes des Nations Unies par l'intermédiaire de l'actuel Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qui est le cadre stratégique intégré mis en œuvre au Libéria. Selon le principe de l'unité d'action, la Mission travaillera en partenariat étroit avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et offrira un appui pour les projets de la Commission de consolidation de la paix, si on le lui demande.

## E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

36. Afin de faciliter la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six types d'intervention possible sur les effectifs, dont la définition figure à la section A de l'annexe I du présent rapport.

### Direction exécutive et administration

37. La direction exécutive et l'administration d'ensemble de la Mission seront assurées par le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs directs.

Tableau 1  
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
<b>Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général</b>									
Nombre de postes approuvés 2010/11	1	1	9	1	5	17	1	–	18
Nombre de postes proposés 2011/12	1	1	12	1	5	20	1	–	21
<b>Variation nette</b>	–	–	3	–	–	3	–	–	3

### **Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 3 postes (réaffectation de 1 P-5 et de 2 P-4 de la Section du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration)*

38. Pour l'efficacité de son administration, il est essentiel que la Mission continue de disposer d'un effectif chargé d'observer et de contrôler les diverses activités prescrites par son mandat, compte tenu de l'instabilité et de la complexité de l'environnement opérationnel, c'est pourquoi il est proposé d'améliorer le fonctionnement du Centre d'opérations civilo-militaire et de la Cellule commune d'analyse de la Mission. Le Centre d'opérations civilo-militaire veille à ce que l'ensemble de la Mission soit au fait de la situation, en établissant des rapports intégrés sur les opérations en cours et en rendant compte de la situation au quotidien. Il suit l'évolution quotidienne des activités opérationnelles de la Mission, entretient des échanges sur ces questions avec les composantes de la Mission, ses bureaux et les autres organismes, et l'aide à gérer les crises. Par ailleurs, dans ses résolutions 1885 (2009) et 1938 (2010), le Conseil de sécurité a donné mandat à la MINUL de fournir un soutien logistique, de coordonner l'assistance électorale internationale et d'aider les institutions et les partis politiques à créer un climat propice au déroulement pacifique des élections. On devrait donc avoir de plus en plus besoin d'évaluations et d'analyses des risques destinées à aider la direction dans sa prise de décisions. Des services de la MINUL assureront également la coordination de l'ensemble de ses opérations et de l'information, car ses moyens d'interventions d'urgence seront de plus en plus sollicités.

39. Le Centre compte actuellement un militaire au grade de colonel. Il est proposé de renforcer son effectif par un élément civil – un chef du Centre à la classe P-5 et son adjoint à la classe P-4 – en réaffectant deux postes (1 P-5 et 1 P-4) de la Section du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration.

40. La Cellule commune d'analyse de la Mission aide le Chef de la Mission et l'équipe de direction à bien comprendre les problèmes, les tendances et les perspectives et leur fournit des évaluations sur les questions transversales et les menaces qui peuvent compromettre l'exécution du mandat de la Mission. Les analyses que la Cellule établit servent de base à la prise de décisions et permettent de mieux prévoir les activités et les interventions d'urgence de la Mission. Il est essentiel que la Mission dispose de l'effectif nécessaire pour suivre l'évolution de la situation et analyser l'environnement opérationnel au quotidien, afin que les élections présidentielle et législatives d'octobre et novembre 2011 se déroulent dans de bonnes conditions. Il est essentiel également de doter la Cellule d'un élément civil chargé d'assurer la continuité des activités et de préserver la mémoire institutionnelle au lendemain des élections, pendant que la MINUL continuera de transférer aux autorités nationales ses responsabilités en matière de sécurité. Sans mémoire institutionnelle et sans moyens de collecte de l'information, la Mission ne sera pas en mesure de contribuer au déroulement pacifique des élections et de gérer la situation postélectorale.

41. La Cellule commune d'analyse comprend un chef (P-5), épaulé par cinq collaborateurs détachés d'autres bureaux et services de la Mission (2 P-4, 1 P-3 et 2 Volontaires des Nations Unies). Il est donc proposé de renforcer l'effectif de la Cellule au moyen d'un poste d'adjoint au chef (P-4), en réaffectant un poste de P-4 de la Section du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration.

### **Composante 1 : secteur de la sécurité**

42. Comme l'indiquent les tableaux ci-dessous, la composante secteur de la sécurité englobe les activités de stabilisation de la sécurité et de réforme du secteur de la sécurité menées par les militaires et les effectifs de police de la Mission et les éléments chargés du secteur de la sécurité en collaboration avec les partenaires internationaux et le Gouvernement libérien, notamment la Police nationale libérienne, les Forces armées du Libéria, le Bureau de l'immigration et de la naturalisation et d'autres services de sécurité, dans le cadre de la stratégie de sécurité nationale. La Mission continuera d'aider à la mise en œuvre de la stratégie de sécurité nationale et fera en sorte que les objectifs relatifs à la sécurité correspondent bien à ceux de la stratégie pour la réduction de la pauvreté. Il s'agira à cet égard de continuer de former la Police nationale libérienne tout en développant ses capacités institutionnelles et de contribuer au développement des Forces armées du Libéria, qui bénéficieront d'une formation conjointe spécialisée organisée en coordination avec les donateurs et le Ministère de la défense. La Mission continuera également de transférer progressivement ses pouvoirs en matière de sécurité aux autorités nationales.

43. La tâche de la composante Police des Nations Unies reste principalement de guider sur le terrain la Police nationale libérienne et de lui fournir des conseils techniques, en donnant la priorité au développement des institutions, en particulier à la modernisation et à l'institutionnalisation des systèmes, des politiques, des procédures et des pratiques de gestion dans les domaines de la planification, de l'administration, de la logistique et de la finance, ainsi que de la gestion de l'information et des communications, et des relations publiques. Ses conseils techniques porteront surtout sur des aspects essentiels au maintien de la capacité opérationnelle de la Police libérienne, notamment sur le renforcement des capacités du Groupe d'intervention d'urgence, le développement des moyens d'enquête judiciaire et la mise en place d'une structure fonctionnelle et d'un système de direction et de commandement et de surveillance à l'échelle nationale, de manière à renforcer les capacités opérationnelles de l'Unité d'appui de la police libérienne. Ils viseront aussi à aider l'école de formation de la police nationale à se doter d'institutions autonomes, et la Police nationale libérienne et le Bureau de l'immigration et de la naturalisation à élaborer des projets, les exécuter et en assurer le suivi, et à évaluer l'état d'avancement du plan stratégique ainsi que les programmes de développement, en partenariat avec les donateurs et l'équipe de pays des Nations Unies. La Police des Nations Unies travaillera en coopération avec la Police nationale libérienne et le Bureau de l'immigration et de la naturalisation afin qu'ils se dotent rapidement des capacités opérationnelles nécessaires dans les domaines clés qu'ils auront recensés en préparant la transition vers le transfert final des responsabilités aux organismes compétents.

44. En vue d'institutionnaliser l'égalité des sexes dans toutes ses activités, dans le cadre du mandat général qui lui a été confié et en application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, la Mission aidera le Gouvernement libérien à élaborer et à mettre en œuvre des systèmes et des mécanismes de responsabilisation en matière d'égalité des sexes au sein du secteur de la sécurité. Elle continuera de promouvoir activement l'adoption de pratiques optimales dans tous les domaines ayant trait au secteur de la sécurité et à sa réforme.

1.1 Stabilité des conditions de sécurité au Libéria

1.1.1 Aucune violation grave de l'accord de cessez-le-feu (2007/08 : 0; 2008/09 : 0; 2009/10 : 0; 2010/11 : 0; 2011/12 : 0)

*Produits*

- 458 763 jours-homme de patrouille (11 hommes x 106 patrouilles x 366 jours et 11 hommes x 106 patrouilles x 27,45 jours pour l'appui électoral), dont patrouilles pédestres et motorisées (routières et aériennes) : appui aux opérations de bouclage de zones et de fouilles, de maintien de l'ordre public et d'accompagnement de convois de valeur, protection de personnalités, inspection des stocks d'armes et des munitions reçues par le Gouvernement libérien et appui aux élections
- 214 037 jours-hommes pour les gardes stationnaires (8 hommes x 68 postes fixes x 366 jours et 8 hommes x 68 postes fixes x 27,45 jours pour l'appui électoral) : observation et ensemble des fonctions de garde fixe aux points d'entrée et de sortie des installations des Nations Unies, des principaux ports, des aérodromes et des héliports, aux abords des principaux bâtiments publics, aux points de passage de la frontière et au niveau des ponts, carrefours et autres voies d'accès stratégiques, et appui électoral
- 20 130 jours-homme pour les observateurs militaires (5 hommes (4 observateurs militaires et 1 officier des opérations) x 11 bases d'opérations x 366 jours) chargés de recueillir des informations, d'assurer la liaison avec les organismes et les organisations non gouvernementales et de fournir une assistance aux élections
- 3 094 heures de patrouille aérienne (1 046 heures pour les Mi-8, 1 972 heures pour les Mi-24 et 76 heures pour les BE-200) : toutes les opérations de déploiement aérien et les activités connexes, patrouilles frontalières, autres patrouilles (patrouilles frontalières aériennes, patrouilles pédestres aéroportées), appui à la Police des Nations Unies, patrouilles effectuées par les observateurs militaires des Nations Unies, transport aérien à la demande et instruction des équipages, et patrouilles destinées à l'appui aux élections, à l'exclusion des vols servant aux opérations logistiques, aux évacuations sanitaires, au génie, au transport de personnalités et aux transmissions
- 390 000 jours-homme consacrés au génie (1 250 ingénieurs militaires x 6 jours par semaine x 52 semaines), notamment aux travaux de campagne exécutés pour prêter appui au Gouvernement libérien : entretien des routes, neutralisation des explosifs et munitions, dragage mécanique, appui aux travaux de génie, installation et réparation de ponts, réparation de buses, production d'asphalte, réparation et entretien des aérodromes et activités de coopération civilo-militaire (mise en place de l'infrastructure nécessaire aux élections, notamment)
- 2 340 jours-hommes de patrouilles frontalières conjointes (15 hommes par patrouille x 13 jours par mois x 12 mois), qui sont l'occasion de rencontrer une fois par mois les autorités frontalières du Libéria, de la Sierra Leone, de la Côte d'Ivoire et de la Guinée et de surveiller les frontières pour déceler d'éventuelles activités illégales (trafic de drogue ou d'armes, traite d'êtres humains, recrutement de mercenaires et déplacements de réfugiés)
- 395 280 jours-homme de la cellule de réaction rapide de réserve (30 hommes x 36 sections x 366 jours) prête à être envoyée en renfort auprès des unités de police constituées, de la Police des Nations Unies et des unités militaires, en cas de besoin
- Conseils et appui technique fournis par la Police des Nations Unies et les unités de police constituées à la division des patrouilles de la Police nationale libérienne (dont l'Unité d'appui et le Groupe d'intervention d'urgence) dans le cadre de patrouilles conjointes

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

## 1.2 Progrès de la réforme du secteur de la sécurité

1.2.1 Mise en œuvre de la stratégie de sécurité nationale suivant le plan prévu

1.2.2 Adoption et application des textes de loi fondamentaux concernant la réforme du secteur de la sécurité

1.2.3 Application du mécanisme des comités de sécurité dans les 15 comtés

*Produits*

- Assistance et mise en place de l'infrastructure nécessaire à la tenue au Parlement d'une audience publique sur la loi relative à la réforme du secteur de la sécurité et au renseignement
- Réunions mensuelles avec des représentants du Ministère de la justice, destinées à constituer un groupe de travail sur les armes légères et de petit calibre, à renforcer la législation sur le contrôle des armes et à créer une commission nationale des armes légères
- Conseils dispensés aux services de sécurité et de maintien de l'ordre et coordination de leurs activités dans le domaine de la planification stratégique, dans le cadre de réunions mensuelles des responsables de la sécurité du Comité pour la reconstruction et le développement du Libéria avec les ministères de tutelle, les organismes des Nations Unies, les partenaires internationaux et la société civile
- Réunions mensuelles et trimestrielles du groupe de travail conjoint avec les Forces armées du Libéria
- Services consultatifs assurés dans le cadre de réunions mensuelles avec le Conseiller pour les questions de sécurité nationale, l'Office national de sécurité et les ministères de tutelle, sur l'application des mesures prises pour adapter les effectifs des services de sécurité en fonction de la réglementation issue de la réforme, afin qu'ils soient efficaces et viables sur le plan financier
- Assistance technique fournie par la Police des Nations Unies, dans le cadre de réunions périodiques, aux fins de l'élaboration d'une loi sur la réforme de la Police nationale libérienne
- Conseils au Gouvernement sur le fonctionnement du mécanisme des comités de sécurité en place dans les comtés

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

## 1.3 Renforcement des capacités opérationnelles de la Police nationale libérienne et de ses capacités de maintien de l'ordre public

1.3.1 Augmentation du nombre d'agents de l'Unité d'appui de la Police nationale libérienne entraînés, équipés et déployés (2009/10 : 0; 2010/11 : 600; 2011/12 : 1 000)

1.3.2 5 quartiers généraux de la Police nationale libérienne créés à l'échelon régional (2009/10 : 0; 2010/11 : 1; 2011/12 : 5)

1.3.3 10 projets prioritaires du plan stratégique de la Police nationale libérienne achevés (2010/11 : 12; 2011/12 : 10)

1.3.4 Formation en cours d'emploi et perfectionnement du personnel d'active de la Police nationale libérienne institutionnalisés et dispensés par des formateurs de la police nationale (2010/11 : 800; 2011/12 : 500)

1.3.5 Représentation féminine dans la Police nationale maintenue à 20 % de l'effectif autorisé (2006/07 : 6 %; 2007/08 : 15 %; 2008/09 : 12 %; 2009/10 : 14,7 %; 2010/11 : 20 %, 2011/12 : 20 %)

1.3.6 École de formation de la Police nationale dotée de moyens suffisants pour assurer la formation de 450 élèves par jour (2011/12 : 450)

---

*Produits*

- Services consultatifs, parrainage et assistance technique offerts dans le cadre de réunions quotidiennes avec 400 membres de la Police nationale libérienne participant au programme de l'Unité d'appui de la police libérienne, et à la faveur de la coïmplantation
- Services consultatifs, parrainage et assistance technique offerts aux responsables du plan stratégique de la Police nationale libérienne et du Bureau de l'immigration et de la naturalisation, dans le cadre de réunions quotidiennes et hebdomadaires
- Conseils stratégiques dispensés à la direction exécutive de la Police nationale libérienne, à la faveur de la coïmplantation, dans les domaines suivants : développement des institutions, élaboration de plans stratégiques et gestion des programmes, formation et perfectionnement du personnel dirigeant, finances et budget, gestion des ressources humaines, gestion de la logistique, gestion de l'information, relations publiques, prévention du crime, détection, répression et instruction judiciaire
- Services consultatifs, parrainage et assistance technique destinés à donner aux instructeurs et aux agents administratifs de l'école de formation de la police nationale les moyens de dispenser des stages de perfectionnement et des formations spécialisées à 500 membres de la Police nationale libérienne dans les domaines suivants : protection des femmes et des enfants, services de police de proximité, encadrement et enquêtes judiciaires
- Conseils dispensés quotidiennement à la Police nationale libérienne (officier de garde, services administratifs, commandant du poste de police, enquêteurs et policiers de proximité) dans les postes de police de 8 zones de Monrovia et les postes de commandement de 14 comtés, à la faveur de la coïmplantation
- Conseils sur l'organisation de campagnes de recrutement de femmes et de campagnes locales de communication, dispensés dans le cadre de réunions quotidiennes avec le bureau chargé des questions d'égalité des sexes, le bureau de la police de proximité et le bureau des ressources humaines du quartier général de la Police nationale libérienne
- Conseils dispensés à l'équipe dirigeante du Bureau de l'immigration et de la naturalisation, à la faveur de la coïmplantation, sur la dotation en effectifs et l'équipement de 36 postes frontière et la formation de leur personnel
- Services consultatifs et assistance technique offerts quotidiennement à la Police nationale libérienne, à l'école de formation de la police nationale et au Bureau de l'immigration et de la naturalisation, sur la coordination et la mise en œuvre de projets axés sur le développement des infrastructures ou la logistique et bénéficiant d'un financement
- Examen des dossiers de formation, des résultats professionnels et des casiers disciplinaires de 4 100 agents de la Police nationale libérienne et lancement de la procédure de certification de la Police nationale libérienne

---

*Facteurs externes* : Appui financier des donateurs suffisant pour permettre la réalisation des projets prioritaires de la Police nationale libérienne et du Bureau de l'immigration et de la naturalisation nécessitant un financement extérieur; élections nationales prévues en octobre et novembre 2011; nombre suffisant d'agents qualifiés de la Police nationale libérienne volontaires pour servir dans l'Unité d'appui; crédits budgétaires octroyés par le Gouvernement libérien suffisants pour permettre à la Police nationale libérienne et au Bureau de l'immigration et de la naturalisation de mener des opérations efficaces.

---

Tableau 2  
Ressources humaines : composante 1, secteur de la sécurité

Catégorie										Total
<b>I. Observateurs militaires</b>										
Effectif approuvé 2010/11										133
Effectif proposé 2011/12										133
<b>Variation nette</b>										–
<b>II. Contingents</b>										
Effectif approuvé 2010/11										7 969
Effectif proposé 2011/12										7 819
<b>Variation nette</b>										(150)
<b>III. Police des Nations Unies</b>										
Effectif approuvé 2010/11										498
Effectif proposé 2011/12										498
<b>Variation nette</b>										–
<b>IV. Unités de police constituées</b>										
Effectif approuvé 2010/11										845
Effectif proposé 2011/12										845
<b>Variation nette</b>										–
<b>V. Personnel fourni par des gouvernements</b>										
Effectif approuvé 2010/11										32
Effectif proposé 2011/12										32
<b>Variation nette</b>										–
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>										
<b>VI. Personnel civil</b>	<i>SGA/ SSG</i>	<i>D-2/ D-1</i>	<i>P-5/ P-4</i>	<i>P-3/ P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>	
<b>Bureau du commandant de la force</b>										
Nombre de postes approuvés 2010/11	1	1	–	–	2	4	–	–	4	
Nombre de postes proposés 2011/12	–	2	–	–	2	4	–	–	4	
<b>Variation nette</b>	<b>(1)</b>	<b>1</b>	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Bureau du Chef de la Police des Nations Unies</b>										
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	2	5	–	1	8	2	–	10	
Nombre de postes proposés 2011/12	–	2	11	4	1	18	2	–	20	
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>6</b>	<b>4</b>	–	<b>10</b>	–	–	<b>10</b>	
<b>Total partiel</b>										
Nombre de postes approuvés 2010/11	1	3	5	–	3	12	2	–	14	
Nombre de postes proposés 2011/12	–	4	11	4	3	22	2	–	24	
<b>Variation nette</b>	<b>(1)</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	–	<b>10</b>	–	–	<b>10</b>	

VI. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
<b>Total (I-VI)</b>									
Nombre de postes approuvés 2010/11									<b>9 491</b>
Nombre de postes proposés 2011/12									<b>9 351</b>
<b>Variation nette</b>									<b>(140)</b>

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 10 postes (déclassement de 1 poste de sous-secrétaire général à la classe D-2 et de 1 poste de D-2 à la classe D-1, et création de 10 postes, dont 1 P-5, 5 P-4 et 4 P-3)*

#### **Bureau du commandant de la force**

*Personnel recruté sur le plan international : déclassement de 2 postes (1 poste de sous-secrétaire général à la classe D-2 et 1 poste de D-2 à la classe D-1)*

45. Le Bureau du commandant de la force est avant tout chargé d'assurer la sécurité et de maintenir la paix au Libéria. L'essentiel de son action porte sur la consolidation de la paix et la préparation du transfert des responsabilités de la MINUL en matière de sécurité aux autorités nationales. Ainsi, il mobilise les ressources de la Mission pour former et guider le personnel militaire libérien et renforcer ses capacités institutionnelles. La troisième phase du retrait de la composante militaire de la Mission (qui s'est traduite par le rapatriement de 2 029 militaires) étant achevée, à l'issue d'un processus de réduction continue de son effectif, il est proposé que le poste de commandant de la force soit déclassé du rang de sous-secrétaire général à la classe D-2. Dans le même temps, il est proposé que le poste de commandant adjoint de la force soit déclassé de D-2 à D-1. Le Bureau du commandant de la force continuera d'appuyer l'armée et le secteur de la sécurité libériens et de coordonner ses activités avec eux et de conseiller le Gouvernement libérien sur les opérations menées dans le cadre du mécanisme des comités de sécurité en place dans les comtés. À l'issue des déclassements proposés, les classes des postes concernés correspondront mieux à leur niveau de responsabilité, conformément aux règles en vigueur dans l'Organisation.

#### **Bureau du Chef de la Police des Nations Unies**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 10 postes (création de 1 P-5, 5 P-4 et 4 P-3)*

46. Dans sa résolution 1938 (2010), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de continuer à mesurer les progrès accomplis par rapport aux objectifs clefs, notamment ceux qui ont trait au renforcement des capacités de la Police nationale libérienne, et de veiller à doter la composante de police de la MINUL des compétences spécialisées voulues, y compris civiles, nécessitées par son mandat. Il faut rappeler que, conformément aux dispositions de la résolution 1509 (2003), la Mission est chargée d'aider le Gouvernement de transition du Libéria à surveiller et restructurer la force de police du pays, conformément aux principes d'une police

démocratique, de mettre au point un programme de formation de la police civile et d'aider de toute autre manière à la formation de la police civile.

47. Il faut rappeler également qu'au paragraphe 33 de son rapport du 17 mars 2010 sur l'évaluation de l'exécution du programme de la Mission des Nations Unies au Libéria et des résultats obtenus (A/64/712), le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a indiqué que la Mission était incapable de fournir les services consultatifs spécialisés désormais nécessaires pour assurer une formation plus poussée de la Police nationale libérienne. Par ailleurs, au paragraphe 21 de son rapport spécial sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2009/299) en date du 10 juin 2009, le Secrétaire général a constaté que, d'après la mission d'évaluation technique, la Mission manquait de formateurs spécialisés dans différents domaines, notamment la gestion du changement, la conception des programmes et la planification stratégique.

48. Pour que la MINUL puisse transférer ses responsabilités en matière de sécurité aux autorités nationales, il faut que ces dernières, en particulier la Police nationale libérienne et le Bureau de l'immigration et de la naturalisation, aient les moyens d'agir en toute autonomie et sur la durée. À cet égard, il est essentiel que ces deux organes institutionnalisent leurs procédures.

49. Par conséquent, il est proposé que le Bureau du Chef de la Police des Nations Unies, qui compte actuellement 10 postes (1 D-2, 1 D-1, 1 P-5, 4 P-4, 1 agent du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national), soit étoffé par du personnel doté de compétences techniques spécialisées, qui sera chargé de renforcer les services consultatifs fournis à la Police nationale libérienne et au Bureau de l'immigration et de la naturalisation, par la création de 10 postes : 1 conseiller pour la réforme de la police (P-5), 1 conseiller pour les questions de frontières et d'immigration (P-4), 1 directeur des programmes de la police (P-4), 1 agent chargé de la formation de la police (P-4), 1 fonctionnaire des finances et du budget (P-4), 1 conseiller en procédures pénales (P-4), 1 agent chargé des ressources humaines (P-3), 1 fonctionnaire de l'information (P-3), 1 spécialiste de la logistique (P-3) et 1 spécialiste des technologies de l'information et des communications (P-3).

50. Ainsi : a) le conseiller pour la réforme de la police fournira des avis techniques à l'équipe dirigeante de la Police nationale libérienne et l'aidera à mettre en place les structures institutionnelles, les systèmes de direction et de commandement et les systèmes administratifs qui font cruellement défaut dans les grandes directions de la police et permettront de constituer une force de police intégrée et unie; il analysera les systèmes et les fonctions, évaluera les capacités institutionnelles et mettra en évidence les lacunes des politiques, des procédures et des méthodes qui sont à l'origine de déséquilibres administratifs et opérationnels; b) le conseiller pour les questions de frontières et d'immigration fournira des conseils techniques à l'équipe dirigeante du Bureau de l'immigration et de la naturalisation afin de l'aider à élaborer des stratégies et des plans qui garantissent l'efficacité et la fiabilité des techniques de gestion et du système de contrôle de l'organisation, et à mettre au point des normes élémentaires qui déterminent la rationalité, l'efficacité et la transparence de la gestion des ressources humaines et de la logistique; c) le directeur des programmes de la police fournira des avis techniques à la Police nationale libérienne, notamment sur la conception et la mise en œuvre de systèmes de suivi et d'évaluation des projets relevant de son plan de développement stratégique, sur des stratégies de mobilisation des ressources permettant de remédier

rapidement aux lacunes qui compromettent le bon déroulement des opérations, sur la conception et la mise en œuvre de techniques de gestion de la transition permettant de mener la réforme et la restructuration sans à-coups sur le moyen et le long terme, et sur les méthodes à employer pour resserrer les liens de partenariat avec les bailleurs d'aide bilatérale et multilatérale; d) l'agent chargé de la formation de la police donnera des conseils techniques à la Police nationale libérienne et à son école de formation pour les aider à mettre au point un programme économique de perfectionnement des cadres dirigeants à l'intention des hauts responsables des services de police du Libéria; il analysera et évaluera les besoins en formation de l'équipe dirigeante et aidera à concevoir et à organiser des stages de formation à la direction exécutive destinés d'une part aux dirigeants et d'autre part aux instructeurs de l'école de formation; il aidera l'école à mobiliser des ressources, notamment à élaborer des descriptions de projets à financer; e) le fonctionnaire des finances et du budget aidera la Police nationale libérienne, par ses conseils techniques, à concevoir des systèmes comptables et financiers, à élaborer des projets et des programmes dans ce domaine et à bien gérer les documents comptables; f) le conseiller en procédures pénales fournira des avis techniques à la Police nationale libérienne sur les aspects épineux de l'organisation des procédures pénales, l'aidera à organiser et à mener des procédures pénales, notamment en renforçant sa collaboration avec les procureurs et les autres maillons de la justice pénale, et la conseillera sur les techniques d'enquête, la réunion des éléments de preuve, la préparation des témoignages, la recherche et l'étude de la documentation, la conduite des interrogatoires, l'enregistrement des dépositions et l'analyse des faits; g) l'agent chargé des ressources humaines aidera la Police nationale libérienne à mettre en œuvre son programme de renforcement des capacités en lui donnant des conseils techniques sur l'intégration des fonctions d'administration du personnel, le développement organisationnel, le déroulement des carrières, les procédures de recrutement et de sélection, ainsi que sur la construction organisationnelle et la cotation du travail, l'analyse et la planification des effectifs, le recrutement et la sélection fondés sur l'anticipation et la mise en concurrence, les systèmes transparents et rationnels de promotion et de mutation, la gestion des dossiers du personnel et la conception et la mise en œuvre des procédures; h) le fonctionnaire de l'information aidera la Police nationale libérienne à mettre en œuvre son programme de renforcement des capacités en lui donnant des conseils techniques dans le domaine de la gestion de l'information, en particulier sur les perceptions et les attentes de l'opinion, la tenue d'élections nationales, le transfert des responsabilités en matière de sécurité qui s'opérera à mesure du retrait de la Police des Nations Unies et le rétablissement de la confiance de l'opinion dans l'état de droit; i) le spécialiste de la logistique aidera la Police nationale libérienne, par ses avis techniques, à établir des stratégies et des plans d'achat officiels conformes aux règles et aux procédures d'achat nationales; il fournira des conseils pratiques aux responsables des achats et de la logistique et veillera à ce que les techniques d'achat soient conformes aux règles énoncées par les donateurs; il établira un système de suivi permettant de remédier aux dysfonctionnements et de réduire les risques liés aux achats; il élaborera des guides de formation, des notes d'orientation et des panoplies d'instruments portant sur les principaux volets de la logistique (achats, gestion de flottes de véhicules, gestion des stocks et des actifs, politiques de distribution et autres et procédures déterminantes de la chaîne logistique); et j) le spécialiste des technologies de l'information et des communications fournira des conseils techniques à la Police nationale libérienne pour l'aider à mettre au point, de

manière transparente et intégrée, des techniques et des protocoles relatifs aux systèmes informatiques et télématiques, qui sont déterminants pour l'efficacité et la rationalisation des opérations de la police et de son administration, à agencer et mettre en œuvre des réseaux de communication radio et des systèmes et des procédures de communication et d'information, à analyser les besoins en matière de sécurité des communications, à concevoir et mettre en œuvre des procédures régissant les opérations des centres de communication et à définir et appliquer les modalités d'entretien et de dépannage dans le domaine des communications.

51. Le Bureau du Chef de la Police des Nations Unies ainsi étoffé fera en sorte que la Mission mène à bien l'objectif qui lui a été assigné, notamment par la réforme du secteur de la sécurité, en renforçant l'appui consultatif qu'il apporte aux équipes dirigeantes de la Police nationale libérienne et du Bureau de l'immigration et de la naturalisation, afin de les aider à progresser dans le développement de leurs institutions et de leurs moyens opérationnels et de faciliter le transfert des pouvoirs en matière de sécurité aux autorités nationales.

### **Composante 2 : consolidation de la paix**

52. Dans le cadre de la consolidation de la paix, comme indiqué dans les tableaux ci-dessous, la Mission continuera de s'employer à aider le Gouvernement à mettre en œuvre sa stratégie de lutte contre la pauvreté pour 2008-2012. Elle appuiera la mise en place de mécanismes visant à favoriser des pratiques de bonne gouvernance, notamment à lutter contre la corruption en renforçant les institutions de gouvernance démocratique et en facilitant la transformation des rapports sociaux au niveau local en vue de créer une plus grande cohésion au sein des communautés grâce à une réconciliation durable. Il s'agira notamment d'aider le Gouvernement à définir le projet national intitulé « Liberia Rising 2030 », qui doit prendre la suite de la stratégie de réduction de la pauvreté. En outre, le soutien technique apporté à la Commission foncière aura pour but d'aider à résoudre les problèmes de gestion des terres et les litiges fonciers, notamment grâce au recours à de nouveaux mécanismes de règlement des différends, en particulier au niveau local. Conformément à l'initiative « Unis dans l'action », l'approche harmonisée suivie par les organismes des Nations Unies pour l'aide au développement qu'il apporte au Gouvernement, la Mission coopérera étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies à la recherche de modalités de transfert de responsabilités au Gouvernement dans des domaines définis.

53. En application des résolutions 1885 (2009) et 1938 (2010) du Conseil de sécurité, la MINUL assistera le Gouvernement libérien dans l'organisation des élections présidentielle et législatives de 2011, y compris le référendum national, en fournissant un soutien logistique, en coordonnant l'assistance électorale indépendante et en aidant les institutions et les partis politiques libériens à créer un climat propice au déroulement pacifique des élections. Elle aidera le Gouvernement à régler les questions en suspens touchant le cadre juridique électoral et les questions opérationnelles techniques. Elle collaborera également avec des interlocuteurs du pays pour faire en sorte que la période postélectorale et le passage du pouvoir au Gouvernement nouvellement élu se déroulent de manière pacifique.

54. Afin que le processus de paix soit plus largement approprié par la population libérienne, la Mission sollicitera plus activement les organisations de la société civile pour que celles-ci participent davantage au dialogue national, y compris les

efforts de réconciliation locale menés dans l'ensemble du pays et les mécanismes de consolidation de la paix et de règlement des conflits, ainsi qu'à l'élaboration, à l'exécution et au suivi de projets et programmes nationaux en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, parmi d'autres partenaires.

55. La Mission continuera à contribuer au renforcement de l'autorité de l'État et à la revitalisation de l'économie en facilitant et en promouvant une bonne gestion, transparente, des ressources naturelles et en faisant campagne pour que les communautés en bénéficient, notamment grâce au respect des règles du Système de certification des diamants du Processus de Kimberley et de la loi portant réforme du secteur national des forêts, qui porte sur les questions de la chaîne de responsabilité, de l'attribution des marchés, des avantages qui reviennent aux collectivités et de la préservation des forêts. Par ailleurs, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission aidera à promouvoir le développement durable dans le domaine des ressources naturelles, dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, en fournissant un appui et des capacités techniques au Gouvernement libérien. La Mission continuera, à travers le mécanisme de l'équipe d'appui aux comtés, d'aider à développer et à renforcer les capacités des administrations locales au niveau du comté, en continuant d'aider à mettre en œuvre les programmes de développement des comtés et la politique de décentralisation.

56. En étroite coopération avec le Gouvernement libérien et l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission continuera de promouvoir la réinsertion et la réconciliation au niveau local, notamment en favorisant des initiatives visant à donner des moyens de subsistance viables aux jeunes, aux ex-combattants et aux personnes touchées par la guerre. Elle continuera également à suivre les mesures de réinsertion et le règlement des problèmes de sécurité que posent encore différents groupes, notamment d'ex-combattants. Elle suivra, avec le concours de l'ONUCI et du PNUD, Les événements susceptibles de menacer la paix et la stabilité, et elle coopérera avec l'équipe de pays des Nations Unies pour harmoniser la programmation en la matière.

57. Par l'intermédiaire du Bureau d'appui au Coordonnateur de l'action humanitaire, la Mission collaborera avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour assurer la coordination entre les principales parties prenantes pour ce qui est de suivre ce qui reste comme besoins humanitaires et de mobiliser des ressources pour le financement du plan d'action national pour la réduction des risques liés aux catastrophes, et, plus récemment, d'un plan d'action humanitaire d'urgence pour le Libéria, mis en place pour faire face à l'afflux de réfugiés ivoiriens. La Mission aidera à renforcer les capacités de préparation en cas d'urgence aux niveaux du pays et des comtés.

58. Dans le cadre du mandat qui lui a été confié en matière de transversalisation de la problématique hommes-femmes et d'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, la Mission continuera d'aider le Gouvernement à améliorer les systèmes et mécanismes de transversalisation de la problématique hommes-femmes aux échelons des institutions, du pays et des comtés, ainsi que dans le processus électoral de 2011 et dans l'élaboration d'un grand projet à long terme, notamment de réconciliation nationale. La Mission continuera également à promouvoir activement l'adoption de pratiques optimales dans tous les domaines ayant trait à la consolidation de la paix.

59. La composante consolidation de la paix englobera les activités prévues de la Mission concernant les affaires politiques, les affaires civiles, y compris l'action humanitaire, la réadaptation et la réintégration, et le Bureau de l'égalité des sexes. La Mission œuvrera en partenariat étroit avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » et prêter son concours, s'il lui est demandé aux projets de la Commission de consolidation de la paix. Elle collaborera également avec la Banque mondiale, l'Union européenne, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la communauté internationale en général dans la fourniture d'un appui au Gouvernement libérien.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*


---

**2.1 Consolidation de l'autorité de l'État dans tout le pays**

2.1.1 Assurer la régularité de la participation des ministères et organismes gouvernementaux aux réunions mensuelles de coordination sur la stratégie de réduction de la pauvreté, au niveau des comtés, en vue du renforcement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire (2008/09 : 60 %; 2009/10 : 80 %; 2010/11 : 85 %; 2011/12 : 85 %)

2.1.2 Financement et mise en œuvre complets du programme quinquennal de la Commission foncière (2011-2016)

2.1.3 Création dans les comtés et les districts de comités de paix chargés de la médiation des différends locaux et de la consolidation de la paix (2010/11 : 20; 2011/12 : 40)

2.1.4 Adoption par la législature du plan d'action national pour la réduction des risques liés aux catastrophes et création de la Commission nationale de gestion des catastrophes

2.1.5 Mise en place, dans les 15 comtés, de mécanismes et de plans d'action pour la réduction des risques liés aux catastrophes

---

*Produits*

- Fourniture de conseils et d'un appui hebdomadaires, par l'intermédiaire de l'équipe d'appui aux comtés, aux ministères d'exécution et aux organismes chargés de la planification et de la mise en œuvre des initiatives d'administration et de gouvernance locale (Ministère de l'intérieur, Administration de la fonction publique et Ministère de la planification et des affaires économiques), de revitalisation de l'économie (Ministère des finances, Commission générale de vérification, Ministère de l'agriculture, Office des forêts et Ministère des terres, des mines et de l'énergie), des services de base et des questions transversales (Ministères de l'éducation et de la jeunesse et des sports, entre autres) au niveau national ainsi que celui des comtés et des districts
- Fourniture d'un appui hebdomadaire aux administrations des comtés pour le renforcement des capacités et le recensement des infrastructures à rénover ou à aménager dans les districts, y compris la mobilisation de fonds par l'intermédiaire du mécanisme de l'équipe d'appui aux comtés

- Facilitation de réunions consultatives mensuelles tenues par les comités de paix et de réconciliation créés dans les 15 comtés pour régler les problèmes liés au conflit et à la réconciliation
- Fourniture de conseils hebdomadaires aux institutions clefs de l'administration centrale et des comtés, sur la poursuite de l'élaboration et de la mise en place de mécanismes supplémentaires destinés à assurer l'utilisation rationnelle des ressources naturelles telles que le diamant, l'or, le bois et le caoutchouc, y compris le respect des règles du Système de certification des diamants du Processus de Kimberley et de la loi relative à la réforme du secteur forestier national portant sur la chaîne de responsabilité, l'attribution des marchés, les avantages qui reviennent aux collectivités et la préservation des forêts
- Stimulation de la société civile, dans le cadre d'échanges mensuels et trimestriels, de consultations, de mécanismes participatifs, des forums et structures de la société civile, développement institutionnel et coordination de la participation de la société civile à la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté ou à tout autre mécanisme local qui sera créé par la suite et des programmes de développement de comtés, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies
- Fourniture de conseils à la Commission foncière et suivi de ses activités au moyen de réunions hebdomadaires et de l'analyse et du règlement des litiges fonciers
- Organisation de réunions extraordinaires de coordination par l'Assistant spécial du Coordonnateur de l'action humanitaire sur la prévention des risques liés aux catastrophes, le plan de préparation et d'intervention en cas de situation d'urgence, et établissement de points sur la sécurité opérationnelle à l'intention des intervenants humanitaires
- Fourniture de conseils et d'un appui, avec le PNUD, à la Commission nationale des secours aux sinistrés du Ministère de l'intérieur en vue de l'élaboration du Plan d'action national (document directif, évaluation des besoins et guide pratique) à présenter au Conseil des ministères, pour approbation, puis à la législature, pour adoption et pour création de la Commission nationale de gestion des catastrophes en tant qu'organisme d'État indépendant
- Contribution à la planification et à l'organisation d'ateliers de sensibilisation et de formation à l'intention des autorités locales, des sections de comté de la Croix-Rouge libérienne, de la Commission du rapatriement et de la réinstallation des réfugiés du Libéria, d'organisations non gouvernementales et d'autres acteurs, sur l'établissement des plans d'urgence et autres risques recensés, adaptés aux besoins particuliers de chaque comté, selon que de besoin (mouvements de populations transfrontières, par exemple)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

## 2.2 Progrès sur la voie de la bonne gouvernance

## 2.2.1 Établissement du cadre juridique électoral

2.2.2 Bon déroulement des élections présidentielle et législatives de 2011, y compris du référendum national

2.2.3 Au moins 50 % de femmes inscrites sur les listes électorales, comme l'a fixé le Gouvernement

2.2.4 Au moins 30 % de candidates sur toutes les listes des partis politiques aux élections de 2011

2.2.5 Le document sur la vision nationale intitulé « Liberia Rising 2030 », appelé à remplacer la stratégie de réduction de la pauvreté, est validé et lancé par la Présidente.

### Produits

- Réunions et consultations hebdomadaires régulières avec les principaux acteurs politiques, dont des partis politiques et des candidats, sur des questions politiques et d'autres aspects liés au bon déroulement des élections présidentielle et législatives de 2011, y compris le référendum national
- Réunions hebdomadaires avec la Commission électorale nationale et d'autres parties prenantes pour assurer l'efficacité des préparatifs techniques tels que les inscriptions sur les listes électorales, le découpage des circonscriptions électorales, la sensibilisation des électeurs, la présentation des bulletins de vote et les dispositifs de sécurité à mettre en place en vue du déroulement des élections présidentielle et législatives de 2011, y compris le référendum national
- Fourniture d'un appui à la Commission électorale nationale pour faciliter la tenue régulière des réunions hebdomadaires du Comité consultatif interpartis, mécanisme consultatif et de règlement des conflits entre la Commission et les principales parties prenantes sur les processus et procédures de déroulement des élections présidentielle et législatives, y compris le référendum national
- Réunions hebdomadaires de l'équipe spéciale chargée des questions électorales regroupant la Commission électorale nationale, la MINUL, le Fonds de développement des Nations Unies, la Fondation internationale pour les systèmes électoraux et d'autres parties prenantes sur la coordination de l'assistance des donateurs
- Offre de bons offices, notamment par la tenue de réunions hebdomadaires régulières avec les principales parties prenantes, en vue du règlement des différends latents et les questions litigieuses liées au processus électoral, y compris pendant la période postélectorale
- Suivi hebdomadaire des travaux des pouvoirs législatif et exécutif sur l'élaboration du cadre juridique relatif au déroulement des élections
- Réunions périodiques avec le Comité consultatif interpartis, dont fait partie le groupe des femmes parlementaires, sur l'intégration des femmes dans les instances de décision des partis politiques et l'inscription d'au moins 30 % de femmes sur les listes de candidature des partis
- Publication et diffusion, à l'intention de parties prenantes nationales et internationales, d'un rapport d'évaluation sur la participation des femmes à la réconciliation nationale et au processus électoral
- Publication et diffusion d'un rapport à l'intention de parties prenantes nationales et internationales sur la mise en œuvre des politiques et cadres nationaux de promotion de la transversalisation de la problématique hommes-femmes et de démarginalisation des femmes
- Tenue d'un forum consultatif pour 20 participants sur les mécanismes de la gouvernance nationale
- Fourniture de conseils et d'un appui pour les réunions consultatives mensuelles organisées par la Commission de la gouvernance et le Ministère de la planification dans le cadre du processus de définition d'un grand projet national

#### Réalisations escomptées

#### Indicateurs de succès

2.3 Progrès sur la voie de la réadaptation des personnes touchées par la guerre et de leur réintégration dans les populations d'accueil

2.3 Accroissement du nombre de jeunes touchés par la guerre participant aux programmes de relèvement locaux (2007/08 : 0; 2008/09 : 500; 2009/10 : 1 100; 2010/11 : 1 500; 2011/12 : 2 000)

### Produits

- Surveillance, au moyen de visites sur le terrain et d'évaluations mensuelles, de réunions bimensuelles et d'échanges d'informations avec les autorités locales, des groupes à risque qui représentent toujours une menace pour la consolidation du processus de paix

- Organisation de visites de suivi semestrielles communes avec la Cellule conjointe d'analyse de la Mission, le PNUD et l'ONUCI, aux fins du règlement des problèmes liés à la réintégration transfrontalière
- Fourniture de conseils aux autorités publiques, dans le cadre de réunions bimensuelles, sur le suivi et la conception de politiques, mobilisation de ressources destinées à régler les problèmes non encore résolus de réintégration et de réconciliation et fourniture d'un appui et organisation de campagnes de sensibilisation dans le domaine de la création d'emplois à court terme et d'emplois durables à l'échelon local, afin de promouvoir la stabilité, d'assurer la réintégration des populations touchées par la guerre et d'accélérer la réconciliation et le relèvement au niveau local
- Réunions mensuelles avec le Gouvernement libérien, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires internationaux destinés à accompagner le passage de la réintégration des communautés à la phase de développement
- Exécution de 10 projets à effet rapide favorables à la consolidation de la paix compte tenu de l'évaluation des besoins et des priorités de la mission

*Facteurs externes* : Volonté politique du Gouvernement face à la corruption; fourniture par les donateurs de ressources financières à l'appui des initiatives de consolidation de la paix

Tableau 3

**Ressources humaines : composante 2, consolidation de la paix**

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>						
<b>Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du relèvement et de la gouvernance et Coordonnateur de l'action</b>										
Postes approuvés 2010/11	1	–	3	2	3	<b>9</b>	2	2	<b>13</b>	
Postes proposés 2011/12	1	–	5	1	3	<b>10</b>	2	2	<b>14</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>2</b>	<b>(1)</b>	–	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>	
<b>Section de la planification et des orientations politiques</b>										
Postes approuvés 2010/11	–	1	9	4	3	<b>17</b>	1	4	<b>22</b>	
Postes proposés 2011/12	–	1	9	4	2	<b>16</b>	2	4	<b>22</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>1</b>	–	–	
<b>Section du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration</b>										
Postes approuvés 2010/11	–	–	5	2	2	<b>9</b>	7	1	<b>17</b>	
Postes proposés 2011/12	–	–	2	2	2	<b>6</b>	7	1	<b>14</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(3)</b>	–	–	<b>(3)</b>	–	–	<b>(3)</b>	
<b>Section des affaires civiles</b>										
Postes approuvés 2010/11	–	1	19	16	6	<b>42</b>	31	20	<b>93</b>	
Postes proposés 2011/12	–	1	19	16	5	<b>41</b>	31	20	<b>92</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	–	–	<b>(1)</b>	

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
<b>Groupe du Conseiller pour la problématique hommes-femmes</b>										
Postes approuvés 2010/11	–	–	1	1	–	2	5	2	9	
Postes proposés 2011/12	–	–	1	1	–	2	5	2	9	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Groupe de prévention et de lutte contre le VIH-sida</b>										
Postes approuvés 2010/11	–	–	1	–	–	1	4	2	7	
Postes proposés 2011/12	–	–	1	–	–	1	4	2	7	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Groupe de l'assistance électorale</b>										
Postes approuvés 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Postes proposés 2011/12	–	–	–	–	–	–	–	20	20	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	20	20	
Postes de temporaires approuvés 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Postes de temporaire proposés 2011/12 <sup>b</sup>	–	–	2	4	–	6	–	–	6	
<b>Variation nette</b>	–	–	2	4	–	6	–	–	6	
<b>Total partiel</b>										
Postes approuvés 2010/11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Postes proposés 2011/12	–	–	2	4	–	6	–	20	26	
<b>Variation nette</b>	–	–	2	4	–	6	–	20	26	
<b>Total</b>										
Postes approuvés 2010/11	1	2	38	25	14	80	50	31	161	
Postes proposés 2011/12	1	2	39	28	12	82	51	51	184	
<b>Variation nette</b>	–	–	1	3	(2)	2	1	20	23	

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

<sup>b</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 2 postes de personnel temporaire autre que pour les réunions (réaffectation de 2 postes P-4 au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du relèvement et de la gouvernance et Coordonnateur de l'action humanitaire et création de 1 poste P-5, de 1 poste P-4 et de 4 postes P-3 de personnel temporaire autre que pour les réunions au Groupe de l'assistance électorale, contrebalancées par la réaffectation de 1 poste P-3 du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du relèvement et de la gouvernance et du Coordonnateur de l'action humanitaire, la réaffectation de 3 postes (1 P-5 et 2 P-4) de la Section du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration, le redéploiement de 1 poste d'agent du Service mobile au Bureau de la communication et de l'information et la transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la Section de la planification et des orientations politiques)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (conversion de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 20 postes*

**Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du relèvement et de la gouvernance et Coordonnateur de l'action humanitaire**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste (réaffectation de 1 poste P-4 provenant du Bureau du Directeur de l'appui à la Mission et de 1 poste P-4 provenant du Centre mixte des opérations logistiques et perte de 1 poste P-3 réaffecté au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission)*

60. Afin de leur apporter un soutien efficace, une équipe de l'appui aux bureaux extérieurs a été créée au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du relèvement et de la gouvernance et Coordonnateur de l'action humanitaire, en vue d'appuyer et de promouvoir les activités des 15 bureaux de comté, d'assurer la cohérence entre le quartier général de la Mission et les bureaux extérieurs et de renforcer l'unité d'action de l'Organisation. Des postes empruntés à d'autres bureaux de mission ont permis de faciliter le travail de l'équipe. À cet égard, pour systématiser son travail, il est proposé d'étoffer le Bureau du Représentant spécial adjoint, doté actuellement de 13 postes (1 de sous-secrétaire général, 2 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 3 d'agent du Service mobile, 1 d'administrateur recruté sur le plan national, 1 d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 2 de Volontaire des Nations Unies) en y ajoutant un poste P-4 de conseiller spécial, par réaffectation d'un poste P-4 du Bureau du Directeur de l'appui à la Mission. Par ailleurs, compte tenu de l'étendue et de la nature des tâches dévolues au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du relèvement et de la gouvernance et Coordonnateur de l'action humanitaire, il est proposé de reclasser de P-3 à P-4 le poste de l'Assistant spécial du Représentant spécial adjoint, par réaffectation d'un poste P-4 du Centre mixte des opérations logistiques. En outre, il est proposé de réaffecter un poste P-3 (précédemment d'assistant spécial) au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission.

### **Section de la planification et des politiques**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (conversion de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (création de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national par la conversion de 1 poste d'agent du Service mobile)*

61. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de transformer un poste d'assistant administratif de la catégorie du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

### **Section du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes (réaffectation de 1 poste P-5 et de 2 postes P-4 au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général)*

62. La Section du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration, qui dispose actuellement de 17 postes (1 P-5, 4 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 2 postes d'agent du Service mobile, 3 d'administrateur recruté sur le plan national, 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 de Volontaire des Nations Unies) appuie la Mission dans l'action qu'elle mène pour la réintégration des populations touchées par la guerre, la création d'emplois et la remise en état des infrastructures essentielles et la poursuite des efforts de redressement économique et social au niveau local. Elle a contribué à la mise en œuvre du Programme national de désarmement, de réadaptation et de réintégration, achevée en juillet 2009, et elle a assuré le suivi des activités de réintégration qui restaient à mener. Compte tenu de l'achèvement du Programme et de la récente réduction progressive des effectifs de la Mission, il est proposé de réaffecter trois postes (1 P-5 et 2 P-4) au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

### **Section des affaires civiles**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (transfert de 1 poste d'agent du Service mobile au Bureau de la communication et de l'information)*

63. La Section des affaires civiles, actuellement dotée de 93 postes (1 D-1, 2 P-5, 17 P-4, 16 P-3, 6 postes d'agent du Service mobile, 14 d'administrateur recruté sur le plan national, 17 d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 20 Volontaires des Nations Unies), contribue à étendre et à consolider l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire, notamment en assurant l'efficacité de la gestion des ressources naturelles dans le cadre de l'application de la loi nationale relative aux forêts, de l'élaboration de directives, de l'institution de mécanismes de partage des bénéfices avec les populations locales et du rétablissement de l'autorité de l'État sur les plantations de caoutchouc. En outre, la Section aide à élaborer des programmes de réintégration et de réconciliation entre victimes et auteurs de crimes de guerre, de consolidation de la paix et de règlement des conflits ainsi que de renforcement des capacités des organisations de la société civile. Compte tenu de la réorganisation de la Section centrée autour des 15 comtés et faisant à présent une plus large place au personnel recruté sur le plan national, il est proposé de transférer

un poste d'agent du Service mobile au Bureau de la communication et de l'information.

### **Groupe de l'assistance électorale**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 6 postes (création de 1 poste P-5, de 1 poste P-4 et de 4 postes P-3 financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions))*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 20 postes*

64. Par sa résolution 1938 (2010), le Conseil de sécurité a autorisé la MINUL à aider le Gouvernement libérien, sur sa demande, à préparer les élections présidentielle et législatives de 2011, en fournissant un soutien logistique, notamment pour faciliter l'accès aux régions reculées, en coordonnant l'assistance électorale internationale et en aidant les institutions et les partis politiques libériens à créer un climat propice au déroulement pacifique des élections. Les élections présidentielle et législatives sont actuellement prévues pour octobre 2011. Cependant, la Commission électorale nationale a proposé que le référendum national ait lieu le 23 août 2011. Si cette proposition est adoptée, la date des élections sera repoussée au deuxième mardi de novembre 2011.

65. Afin que la Mission puisse s'acquitter efficacement et économiquement de son mandat électorale, il est proposé de créer un groupe de l'assistance électorale, qui rendrait compte directement au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du relèvement et de la gouvernance et Coordonateur de l'action humanitaire. Cela rendrait plus facile la coordination et la collaboration avec le PNUD, qui est chargé de fournir aux institutions électorales libériennes l'assistance technique dont elles ont besoin. Le groupe de l'assistance électorale serait doté de 26 postes de temporaire, dont 6 d'agent des services généraux financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) répartis entre 1 conseiller juridique principal (P-5), 1 chef des opérations (P-4), 1 officier de liaison chargé des relations extérieures et de l'observation (P-3), 3 coordonnateurs régionaux (P-3) et 20 spécialistes des élections (Volontaires des Nations Unies).

66. Ainsi donc, a) le conseiller juridique principal sera chargé de superviser l'équipe électorale, de s'occuper du cadre juridique électorale, en particulier des plaintes, de renforcer les moyens consultatifs juridiques du PNUD en fournissant une assistance technique à la Commission électorale nationale, d'établir un document officiel à l'intention de l'encadrement de la Mission et d'organiser des séances d'information à l'intention des parties prenantes; b) le chef des opérations coordonnera l'action des 20 Volontaires des Nations Unies dans les comtés, assurera la liaison avec l'équipe électorale du PNUD, fera office d'interlocuteur de la Mission pour ce qui est des questions électorales et assurera l'intérim du conseiller juridique principal en son absence; c) l'officier de liaison chargé des relations extérieures et de l'observation aidera le chef des opérations à coordonner les activités avec l'équipe électorale du PNUD, établira des rapports quotidiens et hebdomadaires à partir d'éléments d'information recueillis sur le terrain par les Volontaires des Nations Unies et aidera le PNUD à régler les problèmes posés par les équipes d'observation et l'accréditation; d) les coordonnateurs régionaux seront basés dans trois bureaux régionaux et chargés de recenser et de coordonner les ressources dont dispose la MINUL pour appuyer les élections dans leurs domaines de responsabilité respectifs et collaboreront avec le chef des bureaux régionaux aux

fins du redéploiement et de la réaffectation des ressources logistiques destinées à l'appui du processus électoral, compte tenu des priorités définies et œuvreront de concert avec les Volontaires des Nations Unies relevant du Groupe d'assistance électorale pour apporter un soutien efficace à la Commission électorale nationale; e) les Volontaires des Nations Unies seront déployés à 19 endroits du pays pour aider leurs homologues à élaborer au niveau des comtés des plans opérationnels et logistiques relatifs au déploiement et à la récupération du matériel et des fournitures électoraux et aideront à recruter, former et payer les agents des bureaux de vote, ainsi qu'à mener une campagne de sensibilisation auprès des électeurs. Un Volontaire participera à la mise en œuvre de la stratégie d'information et de communication au niveau de la capitale.

### **Composante 3 : état de droit**

67. La composante état de droit de la Mission continuera d'appuyer la mise en œuvre des plans stratégiques nationaux du Ministère de la justice, de l'appareil judiciaire, du Parlement, de la Police nationale libérienne, du Bureau d'immigration et de naturalisation et du Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion, et de mettre l'accent sur le renforcement des capacités propres aux institutions et mécanismes chargés d'assurer la primauté du droit. L'appui fourni visera à renforcer et à améliorer les modes d'administration de la justice ainsi que l'accès à cette dernière, par la voie notamment d'un accompagnement professionnel des parties qui œuvrent dans le secteur de la justice. La composante continuera de fournir à l'appareil judiciaire, aux Ministères de la justice et de l'intérieur et à la Commission de la réforme législative un appui technique et des conseils dans les domaines de l'élaboration et de l'application des politiques, en vue notamment l'harmoniser les systèmes de droit législatif et de droit coutumier, d'opérer des réformes législatives et constitutionnelles et de lutter contre le problème des violences sexuelles et sexistes. La composante continuera également d'offrir un appui technique et une formation aux membres du Parlement afin que ceux-ci puissent s'acquitter efficacement des tâches leur incombant en vertu de la Constitution.

68. La MINUL continuera d'aider le Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion à développer le système pénitentiaire libérien conformément aux normes et pratiques internationales en vigueur. Elle s'attachera essentiellement à aider le Bureau à rendre ses procédures plus opérationnelles et à intégrer des politiques adaptées à la gestion d'installations pénitentiaires plus humaines et plus sûres. L'accent sera mis sur la formation en cours d'emploi, de sorte à renforcer les compétences dont les instances nationales ont besoin pour se prendre en main et agir durablement.

69. En outre, la Mission s'attachera à renforcer les moyens disponibles à l'échelle nationale pour surveiller l'application des normes relatives aux droits de l'homme au niveau des politiques, du droit et de la pratique, faire rapport à ce sujet et plaider en faveur du respect desdits droits, et axera ses efforts sur les quatre éléments essentiels que sont la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, l'approche fondée sur le respect des droits de l'homme, le Plan d'action national sur les droits de l'homme et le renforcement de l'efficacité des organisations de la société civile qui s'occupent desdits droits. La MINUL continuera de s'employer à faire en sorte que la protection des enfants et la problématique hommes-femmes soient dûment prises en compte dans tous ses programmes, en vue de promouvoir

une culture du respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme dans tous les domaines en rapport avec les droits de l'homme.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*


---

3.1 Progrès vers la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales et vers la réconciliation nationale au Libéria

3.1.1 La Commission nationale indépendante des droits de l'homme progresse dans l'application des Principes de Paris (2010/11 : conformité à 70 %; 2011/12 : conformité à 85 %).

3.1.2 Des mécanismes sont mis en place pour permettre à la Commission nationale indépendante des droits de l'homme de suivre la mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation.

3.1.3 Le Gouvernement met en œuvre le Plan d'action national pour les droits de l'homme ainsi que les recommandations du Conseil des droits de l'homme et fait régulièrement le point des progrès accomplis dans ce domaine, au titre de l'examen périodique universel, qu'il mène en collaboration avec les organisations de la société civile, conformément au calendrier d'examen défini dans le Plan d'action national (2010/11 : 1 examen effectué par le Gouvernement et 1 examen effectué par des organisations de la société civile; 2011/12 : 2 examens conjoints effectués par le Gouvernement et par des organisations de la société civile).

3.1.4 Une approche fondée sur le respect des droits de l'homme est de plus en plus adoptée et systématiquement suivie pour l'élaboration, l'application et le suivi des politiques, des plans et des lois gouvernementaux ainsi que des programmes et pratiques de la MINUL (2010/11 : 4 politiques, plans et lois élaborés et 2 mis en œuvre; 2011/12 : 4 politiques, plans et lois élaborés et 4 mis en œuvre).

3.1.5 Les organisations de la société civile suivent l'évolution de la situation des droits de l'homme au Libéria et publient à l'intention du public des rapports contenant des recommandations (2010/11 : 4 rapports sur la situation des droits de l'homme publiés par des organisations de la société civile; 2011/12 : 4 rapports sur la situation des droits de l'homme publiés par des organisations de la société civile).

3.1.6 Le Gouvernement élabore et valide, en collaboration avec la Commission nationale sur les incapacités et avec la société civile, une stratégie nationale pour la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

#### *Produits*

- Fourniture de conseils et d'une assistance technique, notamment dans le cadre de 4 stages de formation destinés à renforcer les capacités, et de réunions périodiques mensuelles avec les commissaires et le personnel de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, concernant l'exécution du mandat de la Commission et le respect par celle-ci des Principes de Paris
- Suivi et communication de données aboutissant à la fourniture de conseils, dans le cadre de réunions trimestrielles avec le Gouvernement, la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, les organisations de la société civile et les associations de défense des droits de l'homme dans les écoles, sur la suite donnée aux recommandations formulées par la Commission Vérité et réconciliation
- Fourniture de conseils et d'une assistance technique, dans le cadre de réunions trimestrielles avec les ministères concernés et des groupes de la société civile, concernant l'exécution du Plan d'action national en faveur des droits de l'homme et l'établissement de rapports à ce sujet, ainsi que le suivi des recommandations issues de l'examen périodique universel
- Organisation, à l'intention des membres et du personnel du Parlement, de 3 séances de travail en vue d'accroître les capacités nécessaires à la promotion de la ratification des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ainsi que de leur intégration dans la législation nationale
- Fourniture de conseils et d'une assistance technique dans le cadre de réunions trimestrielles avec le Ministère de la justice et le Bureau du Président de la Cour suprême sur le renforcement de l'état de droit et l'application effective du droit international des droits de l'homme
- Conseils techniques, suivi et évaluation concernant la formation dispensée par des instructeurs spécialistes des droits à l'homme à la Police nationale libérienne, au Bureau de l'immigration et de la naturalisation et aux Forces armées libériennes
- Organisation d'ateliers de 2 jours et de réunions mensuelles complémentaires consacrés aux questions liées à la justice pour mineurs
- Organisation, en collaboration avec des membres de réseaux locaux de suivi, de protection et de plaidoyer, dont des groupes de la société civile, des autorités traditionnelles, des associations des droits de l'homme et des collectivités locales, de 30 séances de renforcement des capacités (2 dans chacun des 15 comtés), pour assurer la pérennité des activités de promotion et de protection des droits de l'homme à l'échelle nationale
- Organisation, en collaboration avec les autorités locales, des organisations de la société civile et des associations de défense des droits de l'homme, de 60 séances d'information (4 dans chacun des 15 comtés) et de 30 réunions-débats (2 dans chacun des 15 comtés) consacrées à une approche axée sur les droits de l'homme de la problématique hommes-femmes, du problème des handicapés, de la stratégie pour la réduction de la pauvreté et des programmes de développement des comtés
- Fourniture, au Ministère de la santé et des affaires sociales ainsi qu'à l'Union des orphelinats, de conseils techniques sur la désinstitutionnalisation, les moyens de lutter contre le recrutement d'enfants dans les orphelinats et la promotion du respect des normes pertinentes en matière de droits de l'homme

- Fourniture, par le biais d'une formation et dans le cadre de réunions trimestrielles périodiques avec les directeurs et le personnel de la Commission nationale sur les incapacités, d'une assistance technique portant sur l'exécution du mandat de cette dernière instance
- Organisation de 1 atelier de 4 jours sur le renforcement des capacités et fourniture aux autorités nationales et à des organisations de la société civile, dans le cadre de réunions mensuelles, de conseils techniques ayant trait à l'élaboration et à la validation d'une stratégie nationale pour la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées
- Fourniture aux autorités nationales de conseils et d'une assistance technique aux fins de la promotion et du suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées dans les trois rapports sur les droits de l'homme publiés par la Mission

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

## 3.2 Renforcement des systèmes législatif, judiciaire et pénitentiaire au Libéria

3.2.1 La Commission de la réforme législative examine les grandes lois qui sont incompatibles avec la Constitution et les normes internationales et fait des recommandations à leur sujet (2010/11 : 5 grandes lois examinées; 2011/12 : 5 grandes lois examinées).

3.2.2 Augmentation du nombre de non-juristes ayant reçu une formation (2010/11 : 30 personnes; 2011/12 : 100 personnes)

3.2.3 Augmentation du nombre de services d'assistance juridique mis en place dans les comtés conformément à la politique et à la stratégie convenues (nombre de comtés concernés : 10 pour 2010/11; 15 pour 2011/12)

3.2.4 Augmentation du nombre d'affaires jugées chaque année par les cours de circuit ( 2007/08 : 135; 2008/09 : 200; 2009/10 : 200; 2010/11 : 303; 2011/12 : 400)

3.2.5 Le Gouvernement met la dernière main à un choix d'options pour l'harmonisation des systèmes judiciaires de droit législatif et de droit coutumier pour examen par le Parlement en vue de l'adoption de la législation.

3.2.6 Mise en place de dispositifs de responsabilisation au sein de l'appareil judiciaire et au Ministère de la justice

3.2.7 Le Gouvernement effectue un audit de l'application des nouvelles normes pénitentiaires nationales dans 15 établissements pénitentiaires, afin de déterminer si ces derniers sont prêts à aborder la phase de transition.

3.2.8 Organisation d'une formation en cours d'emploi par des agents pénitentiaires nationaux (12 agents pour 2010/11; 22 pour 2011/12)

---

*Produits*

- Fourniture à la Commission de la réforme législative, par écrit et dans le cadre de réunions mensuelles, d'avis portant sur l'examen des textes par le Parlement, la recherche juridique et l'élaboration des lois
- Fourniture au Ministère de l'intérieur, par écrit et dans le cadre de réunions mensuelles, d'avis portant sur l'examen du Règlement applicable à l'arrière-pays
- Fourniture aux membres du Parlement, par le biais d'affectations sur place, d'avis rendus par écrit et de réunions mensuelles, d'une assistance technique concernant l'examen des textes, la recherche juridique et l'élaboration des lois
- Fourniture aux autorités judiciaires, par le biais d'affectations sur place et d'avis donnés par écrit ou lors de réunions hebdomadaires, d'une assistance technique concernant les avocats commis d'office, la tenue des archives et la gestion des dossiers
- Fourniture au Ministère de la justice, par le biais d'affectations sur place et d'avis donnés par écrit et lors de réunions hebdomadaires, d'une assistance technique dans les domaines suivants : poursuites, examen d'affaires dont les affaires de viol, tenue des archives et gestion des dossiers, codification, contentieux, services consultatifs juridiques, contrats et accords, et immigration
- Fourniture à l'École de droit Louis Arthur Grimes, à l'Association nationale du barreau libérien et aux membres de la société civile associés à des projets relatifs à l'état de droit d'avis, donnés par écrit et dans le cadre de réunions mensuelles, portant sur la coordination et le développement des réformes du secteur de la justice, notamment le développement des programmes paralinguistiques en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, les Services consultatifs paralinguistiques et Penal Reform International
- Fourniture, par écrit et dans le cadre de réunions mensuelles tenues avec les partenaires nationaux et les parties concernées, en collaboration avec l'Institute of Peace des États-Unis et le Carter Centre, d'avis relatifs à la compilation et à la mise en œuvre de certaines des recommandations portant sur les moyens de faciliter l'accès à la justice, qui ont été formulées à la conférence nationale et visent à proposer au Gouvernement des possibilités d'action permettant d'harmoniser les systèmes de droit coutumier et de droit législatif
- Suivi quotidien des institutions juridiques et judiciaires, notamment par le biais d'analyses du système judiciaire, la mise en évidence des problèmes juridiques et judiciaires appelant une réforme et l'élaboration, tous les trimestres, de rapports de fin de session judiciaire devant être communiqués au Gouvernement
- Fourniture à l'Institut de formation judiciaire et au Ministère de la justice d'une assistance dans les domaines de la formation et de la tenue d'ateliers visant à développer les capacités des juges, des magistrats, des sheriffs, des huissiers, des commis judiciaires, des défenseurs publics, des procureurs et des moniteurs à l'École de police du Libéria
- Fourniture au pilier gouvernance et état de droit, par écrit et dans le cadre de réunions bimensuelles (et aussi lors de réunions occasionnelles avec les institutions gouvernementales et les ministères qui relèvent du pilier susmentionné) de conseils sur la coordination et l'élaboration des réformes du secteur de la justice
- Fourniture au Ministère de la justice (service mobile chargé de la répression des violences sexuelles et sexistes), par le biais d'affectations sur place, d'avis rendus par écrit et de réunions hebdomadaires, d'une assistance technique dans les domaines suivants : poursuites et traitement des affaires de viol
- Fourniture, dans le cadre de réunions mensuelles et par le biais d'affectations sur place, de conseils techniques sur les moyens de rendre opérationnelles les directives générales relatives à la gestion des installations pénitentiaires et à la sécurité des prisonniers
- Organisation, à l'intention de 12 surveillants de prison, de cours élémentaires et avancés de formation d'instructeurs, dispensés en vue d'une certification au titre d'un programme en 3 phases sur les compétences de formation et certaines questions pénitentiaires, notamment les techniques de pédagogie active, la

planification des leçons, les techniques de présentation, la dynamique de groupe, la solution de problèmes, les méthodes pédagogiques et les techniques d'observation

- Formation, par le Groupe consultatif sur les prisons, de 12 nouveaux instructeurs qui seront chargés de dispenser une formation en cours d'emploi dans 15 établissements
- Examen et mise à jour du plan-cadre du Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion, pour la construction d'établissements pénitentiaires, au niveau de la conception constructive, avec notamment la révision et l'actualisation sur le papier des plans de construction de prisons
- Fourniture de conseils techniques grâce à l'affectation, dans des établissements pénitentiaires dotés de programmes agricoles, de 3 tuteurs spécialistes de l'agriculture chargés d'appuyer la mise en œuvre du plan stratégique du Bureau de coordination régionale pour la réinsertion des prisonniers
- Suivi de 15 prisons, par la voie de visites mensuelles devant permettre de superviser les mentors et de surveiller l'exécution de politiques institutionnelles
- 30 projets à effets rapides visant à renforcer l'infrastructure des institutions garantes de l'état de droit, notamment par la réfection ou la reconstruction des locaux abritant des commissariats de police, des établissements pénitentiaires, des tribunaux de première instance, des services de l'immigration et des postes frontière. Une évaluation des besoins devant permettre de recenser les projets prioritaires sera entreprise avant la fin de l'exercice en cours.
- Présentation au Gouvernement et aux parties concernées à l'échelle tant nationale qu'internationale, de 1 rapport d'évaluation sur la participation des femmes aux institutions relevant des secteurs pénitentiaire, juridique et judiciaire

*Facteurs externes* : La Commission nationale indépendante des droits de l'homme dispose de suffisamment de ressources pour exécuter son mandat dans l'ensemble du Libéria; elle conserve son indépendance; et est capable de nouer des relations de travail efficaces avec les autorités nationales, notamment les ministères de tutelles et le secteur de la sécurité, afin d'assurer la mise en œuvre de ses recommandations. Le Gouvernement et la société civile continuent de participer pleinement au Comité directeur du Plan d'action national pour les droits de l'homme. Le Parlement, le Ministère de la justice, la Police nationale libérienne et d'autres parties prenantes collaborent en vue d'assurer le bon fonctionnement des secteurs chargés des droits de l'homme et de la justice pénale. Le Gouvernement a la volonté politique d'améliorer la situation financière du secteur de l'état de droit, de sorte que celui-ci se voit allouer des ressources budgétaires accrues, grâce notamment à l'appui des donateurs.

Tableau 4  
Ressources humaines : composante 3, état de droit

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile				
<b>Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (opérations et état de droit)</b>									
Effectif approuvé 2010/11	1	–	3	–	2	6	1	1	8
Effectif proposé 2011/12	1	–	3	–	1	5	2	1	8
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	(1)	(1)	1	–	–

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1						
<b>Service consultatif de l'administration pénitentiaire</b>										
Effectif approuvé 2010/11	–	–	4	–	2	<b>6</b>	3	4	<b>13</b>	
Effectif proposé 2011/12	–	–	4	–	2	<b>6</b>	3	4	<b>13</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Division de l'appui au système juridique et judiciaire</b>										
Effectif approuvé 2010/11	–	1	6	5	1	<b>13</b>	25	6	<b>44</b>	
Effectif proposé 2011/12	–	1	6	5	1	<b>13</b>	25	6	<b>44</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Section des droits de l'homme et de la protection</b>										
Effectif approuvé 2010/11	–	1	6	13	2	<b>22</b>	17	6	<b>45</b>	
Effectif proposé 2011/12	–	1	6	13	2	<b>22</b>	17	6	<b>45</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Total</b>										
Effectif approuvé 2010/11	1	2	19	18	7	<b>47</b>	46	17	<b>110</b>	
Effectif proposé 2011/12	1	2	19	18	6	<b>46</b>	47	17	<b>110</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>1</b>	–	–	

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste d'agent du Service mobile (transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 1 poste (transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, et reclassement de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national en poste d'administrateur recruté sur le plan national)*

#### **Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (opérations et état de droit)**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (création de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national par transformation de 1 poste d'agent du Service mobile)*

70. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de transformer un poste d'assistant administratif de poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

## Section des droits de l'homme et de la protection

*Personnel recruté sur le plan national : aucun changement net (reclassement de 1 poste d'agent des services généraux en poste d'administrateur)*

71. Dotée actuellement de 45 postes (1 D-1, 1 P-5, 5 P-4, 4 P-3, 9 P-2, 2 postes d'agent du Service mobile, 7 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 10 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 6 postes de Volontaires des Nations Unies), la Section des droits de l'homme et de la protection s'emploie à mettre en place, avec ses partenaires des pouvoirs publics et de la société civile, des capacités nationales viables pour faire respecter les droits de l'homme dans les 15 comtés du pays. Elle suit la situation relative aux droits de l'homme, en rend compte et mène les activités de renforcement des capacités nécessaires dans ce domaine. Elle œuvre au sein de la Mission et avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour garantir l'adoption et l'application d'une approche fondée sur le respect des droits de l'homme. L'une des tâches essentielles de la Mission consiste à appuyer la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, dont la mise en place avait été reportée au mois de septembre 2010. Ce retard fait que la Mission doit apporter son aide sur une période plus courte que prévue, et consacrer plus de ressources à l'exécution de son programme d'appui. Une action soutenue est en effet indispensable pour que la Commission devienne pleinement opérationnelle dans l'ensemble du pays. C'est pour cette raison qu'il est proposé de reclasser un poste de spécialiste des droits de l'homme de poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national en poste d'administrateur recruté sur le plan national. Le titulaire de ce poste coordonnera le soutien que la Section apporte à la Commission nationale indépendante des droits de l'homme et offrira à la Mission, aux organismes des Nations Unies et aux donateurs des conseils sur les mesures à prendre pour consolider durablement cet appui. Il s'emploiera également à appuyer l'instauration et le maintien de liens de partenariat solides et efficaces entre la Commission et les parties prenantes membres de la société civile dont les notables, notamment en amenant les associations de défense des droits de l'homme à intervenir dans les écoles, en facilitant l'établissement de liens entre la Commission et la jeunesse libérienne et en veillant à incorporer les informations relative à cette commission aux programmes d'enseignement scolaires portant sur la paix, la citoyenneté et les droits de l'homme, de même qu'il coopérera avec le personnel de la Section présent au Libéria de sorte que la participation et l'appui de ce dernier aux activités menées par la Commission et les parties prenantes à l'échelle nationale soient coordonnés et efficaces.

### Composante 4 : appui

72. La Mission continuera de participer au projet pilote visant à améliorer la présentation des tableaux budgétaires axés sur les résultats en ce qui concerne sa composante appui. Ainsi, le tableau ci-après présente les indicateurs de succès et produits pertinents relatifs à l'amélioration des services. Les produits relatifs à l'appui en général et les produits spécifiques ou techniques propres à la Mission sont présentés aux tableaux 5 et 6, qui fournissent des indications comparatives pour deux exercices.

73. Un appui effectif et efficient sera apporté sur le plan administratif et logistique ainsi qu'en matière de services de sécurité au personnel militaire et civil pour lui

permettre de s'acquitter des tâches qui lui sont confiées. Il est très important que, pendant l'exercice 2011/12, un appui logistique soit prévu pour les élections présidentielle et législatives d'octobre-novembre 2011 ainsi que pour le référendum qui doit être organisé en août 2011, comme l'a demandé le Conseil de sécurité. À cet égard, la Mission apportera un appui sous forme de transports aérien et terrestre : transport aérien des fournitures nécessaires au scrutin, et transport de membres de la Police des Nations Unies et de personnel militaire dans divers comtés du pays pour renforcer la sécurité et la surveillance avant et après les élections.

74. La Mission prévoit de remettre en état et de réparer ses installations et infrastructures qui ont souffert au cours de la saison des pluies pour assurer un environnement de travail acceptable dans tous les camps et locaux. À cet égard, elle remplacera comme prévu les bâtiments préfabriqués qui sont détériorés et laissent passer la pluie, notamment les unités de logement, les blocs sanitaires et les structures d'entreposage; elle mettra en place des services d'entretien dans tous les locaux des Nations Unies, assurera la réfection et l'entretien des routes, aérodromes et plates-formes pour hélicoptères pour veiller à ce que toutes les voies d'approvisionnement restent ouvertes, et elle améliorera la gestion des déchets en incinérant tous les déchets médicaux et autres déchets toxiques faciles à traiter, en même temps qu'elle traitera les déchets pétroliers dans des fours qu'elle construira dans plusieurs de ses sites. Elle continuera aussi de veiller à la sécurité routière en formant tout le nouveau personnel à la conduite tout-terrain et en organisant régulièrement des campagnes de sécurité routière. En outre, la Mission continuera de rechercher l'efficacité dans toutes ses activités et, à titre prioritaire, veillera à ce que les moyens aériens soient dans la mesure du possible partagés avec d'autres missions pour diminuer les coûts de location garantis.

75. De surcroît, la Mission fournira des services médicaux correspondant aux différents niveaux des dispensaires et hôpitaux installés dans sa zone; les évacuations médicales vers la Mission ou hors de celle-ci seront assurées, de même que des services de consultation et de dépistage en matière de VIH/sida et, le cas échéant, les soins prophylactiques. L'approvisionnement et le réapprovisionnement des troupes en rations seront améliorés, ainsi que les services d'informatique et de communication, grâce à la mise en place de services Internet plus accessibles et à plus haut débit. Un soutien régulier sera aussi apporté à l'ensemble du personnel dans le domaine de l'infrastructure informatique, et, du fait du processus électoral, la priorité sera accordée aux liaisons de communication permanentes. Il importe en effet de veiller davantage à ce que l'ensemble du personnel de l'ONU soit en sécurité et de faire circuler les informations sur le contexte propre aux différents comtés.

76. Le programme d'information de la Mission continuera de soutenir et faire connaître les activités et priorités de la Mission ainsi que les événements dont elle est le théâtre, et travaillera avec le Gouvernement et d'autres partenaires nationaux et internationaux à mettre en valeur leurs propres progrès et programmes. À mesure que le Libéria se prépare en vue des élections présidentielle et législatives d'octobre et novembre 2011, la Mission sera de plus en plus amenée à s'employer à encourager les citoyens à y participer, à rassurer les populations locales quant à leur sûreté et sécurité et à sensibiliser les esprits à l'initiative Unité d'action des Nations Unies.

4.1 Appui efficace et rationnel à la Mission sur le plan logistique, administratif et de la sécurité

4.1.1 Réduction de la part des comptes créances restant dus depuis plus de 12 mois dans le solde total des comptes créances à la fin de l'exercice budgétaire par la ventilation chronologique continue du solde et un suivi rigoureux en amont des sommes dues à l'Organisation (2009/10 : 9 %, 2010/11 : non connu; 2011/12 : 5 %)

4.1.2 Écoulement du matériel passé par profits et pertes dans les 180 jours suivant l'approbation de la destruction et dans les 180 jours suivant l'approbation pour la vente

4.1.3 Accélération de la procédure en vigueur pour passer par profits et pertes les groupes électrogènes non opérationnels pour parvenir à un ratio de stock de 25 % au plus (2008/09 : 340 %; 2009/10 : 336 %; 2010/11 : non connu; 2011/12 : 25 %)

4.1.4 Atténuation des effets nocifs sur l'environnement grâce à la construction de 10 fours pour traiter/brûler les déchets de carburants dans 10 sites de la Mission et 5 hangars de confinement des carburants (installations de traitement des carburants : 2009/10 : 0; 2010/11 : 0; 2011/12 : 10; hangars de confinement des carburants et groupes électrogènes : 2009/10 : 0; 2010/11 : 0; 2011/12 : 5)

4.1.5 Augmentation de la production et de la distribution de cartes géographiques pour appuyer le processus électoral (2010/11 : 4 800; 2011/12 : 6 600)

4.1.6 Maintien de la publication quotidienne de la liste électronique des passagers avant 15 heures (au lieu de 16 h 30)

4.1.7 Aucun incident dû au manque de carburants pour le fonctionnement des groupes électrogènes, véhicules, navires et aéronefs grâce à un contrôle quotidien des réserves de carburants, notamment par la gestion stratégique de réserves de 2 millions de litres de gasoil et de 600 000 litres de carburant d'aviation

4.1.8 Réduction du nombre d'accidents de la route graves (accidents entraînant des frais de réparation d'un montant supérieur à 500 dollars) (2007/08 : 66; 2008/09 : 51; 2009/10 : 46; 2010/11 : 50; 2011/12 : 45)

4.1.9 Augmentation du taux de disponibilité des véhicules (2007/08 : 70 %; 2008/09 : 85 %; 2009/10 : 85 %; 2010/11 : 88 %; 2011/12 : 90 %)

4.1.10 Mise en place d'une attribution intelligente des largeurs de bandes (priorité d'accès à l'Internet à des fins officielles) permettant de réduire le plus possible à

tout moment les restrictions d'accès à l'Internet pour le personnel de la Mission

4.1.11 Amélioration de l'accès terrestre à l'Internet (de 10 Mb à 16,5 Mb) par l'appui apporté à des sites supplémentaires, accélération de la connectivité et prévention des coupures au niveau du système

4.1.12 Augmentation de la proportion d'appels au service d'assistance de la Section des communications et des technologies de l'information qui sont résolus dans l'heure qui suit (2007/08 : 63 %; 2008/09 : 85 %; 2009/10 : 90 %; 2010/11 : 80 %; 2011/12 : 85 %)

4.1.13 Augmentation de la couverture du système sans fil (2009/10 : 60 %; 2010/11 : 80 %; 2011/12 : 90 %) de l'ensemble des installations et résidences de la MINUL

4.1.14 Augmentation du nombre de visites d'inspection sur les chantiers pour améliorer l'application des règles de protection de l'environnement (politique environnementale, procédures opérationnelles permanentes et plan de préparation en prévision des risques et catastrophes) (2009/10 : 13; 2010/11 : 80; 2011/12 : 80)

4.1.15 Dans les 15 comtés du Libéria, respect strict des normes minimales de sécurité opérationnelle dans tous les locaux et installations de l'ONU

4.1.16 Respect strict des normes minimales de sécurité opérationnelle applicables dans les logements de 1 535 agents recrutés sur le plan international, dont 527 fonctionnaires, 257 Volontaires des Nations Unies, 133 observateurs militaires, 88 officiers d'état-major, 498 membres de la Police des Nations Unies et 32 spécialistes des questions pénitentiaires

4.1.17 Réduction du nombre mensuel moyen d'accidents du travail nécessitant des soins médicaux (2006/07 : non connu; 2007/08 : 14; 2008/09 : 7; 2009/10 : non connu; 2010/11 : 5; 2011/12 : 3)

4.1.18 Réduction du nombre d'allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles par des mesures de prévention telles que la formation, l'évaluation des risques, l'imposition d'un couvre-feu, la déclaration des domiciles hors-zone, et l'information (2008/09 : 15 allégations; 2009/10 : 29 allégations; 2010/11 : 17 allégations; 2011/12 : 16 allégations)

4.1.19 65 % des commandes relatives aux ordres d'achat dont les crédits sont approuvés sont passées avant la fin du deuxième trimestre de l'exercice budgétaire (2009/10 : 65 %; 2010/11 : 60 %; 2011/12 : 65 %)

4.1.20 Augmentation du pourcentage d'utilisateurs des services de santé satisfaits de leur qualité dans les zones reculées, mesuré à l'aide de formulaires d'évaluation : plus de 60 % des participants ont jugé la qualité des soins « excellente » et 35 % « très bonne »

4.1.21 Amélioration de la parité hommes-femmes à tous les échelons (chez le personnel recruté sur le plan international – 2009/10 : 33 % de femmes; 2010/11 : 36 % de femmes; 2011/12 : 38 % de femmes)

4.1.22 Pourcentage accru de femmes participant aux projets de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national réalisés par le centre intégré de formation du personnel des missions (2009/10 : 33 %; 2010/11 : 35 %; 2011/12 : 38 %)

---

### *Produits*

- Analyse plus fréquente des comptes créances restant dus et activités de suivi pour liquider les créances dues
- Mise en place d'un régime applicable aux ventes de biens et tenue effective au moins une fois par mois de réunions d'examen du comité local de contrôle du matériel
- Attribution de responsabilités claires au personnel de la Section du génie, qui devra coordonner son action avec celle du comité local de contrôle du matériel et d'autres services compétents pour accélérer la procédure visant à passer par profits et pertes les groupes électrogènes non opérationnels, l'objectif étant d'atteindre un ratio de stock de 25 % au maximum
- Construction de 10 fours pour brûler les déchets de carburants et de 5 hangars de confinement des carburants et groupes électrogènes
- Augmentation de près de 75 % (de 400 par mois en moyenne à environ 700) de la production de cartes géographiques et la distribution de celles-ci auprès d'organismes des Nations Unies, ONG internationales et collectivités locales
- Application du système de listes électroniques des passagers à l'ensemble de la Mission, permettant ainsi de publier dans de meilleurs délais la liste définitive et de mieux suivre les autorisations
- Fourniture de divers combustibles à 25 sites de la Mission et maintien d'une réserve stratégique de 600 000 litres de carburant d'aviation et de 2 millions de litres de gasoil pour pouvoir faire face aux imprévus en disposant en tout temps d'une réserve de carburants
- Renforcement du programme de formation et d'examens en matière de sécurité routière pour la conduite de tous types de véhicules, lourds ou légers (y compris les engins de manutention) en vue d'améliorer les compétences des chauffeurs de la Mission et d'accroître ainsi la sécurité et la sûreté du personnel et du matériel
- Mise en place, à l'échelle de toute la Mission, d'un système de réservation afin de réduire le plus possible les interruptions de service pour l'entretien périodique des véhicules et réduire l'arriéré des ateliers de mécanique sans compromettre la fiabilité des véhicules
- Installation de la solution du réseau privé virtuel dans les ordinateurs de toute la Mission pour permettre l'accès à distance au réseau de la MINUL
- Amélioration de l'accès terrestre à l'Internet (de 10 Mb à 16,5 Mb) par le renforcement du réseau hertzien pour contribuer au fonctionnement de sites plus nombreux et prévenir les coupures

- Regroupement des fonctions du service d'appui aux usagers et intégration de ces fonctions avec celles du centre d'exploitation de réseau, du standard téléphonique et du centre d'appels afin de constituer un guichet unique pour l'appui aux usagers en matière de technologies de l'information et de la communication
- Mise en place d'un système sans fils élargi pour couvrir l'ensemble des installations de la MINUL (salles de conférence), y compris les zones résidentielles, où se trouvent une vingtaine d'usagers. Le personnel de la Mission pourra ainsi avoir accès au réseau à tout moment et de partout, en particulier dans les situations d'urgence telles que troubles civils ou pandémies.
- Contrôle des installations, des opérations et des activités d'élimination des déchets pour s'assurer de leur conformité avec les politiques et directives du Département des opérations de maintien de la paix en ce qui concerne les missions des Nations Unies sur le terrain, et adoption de mesures correctives pour améliorer la viabilité écologique des opérations. Le contrôle se fera par le biais de visites d'inspection des installations de la Mission. Vingt visites auront lieu tous les 3 mois, et 40 installations au moins seront inspectées (80 visites et 160 installations par an).
- Établissement de rapports quotidiens, de rapports d'évaluation hebdomadaires et de rapports trimestriels sur la situation en matière de sécurité dans toute la zone de la Mission; examen et actualisation des plans d'évacuation pour raisons de sécurité
- Fourniture de services de sécurité à 199 postes de garde 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans toutes les installations de la MINUL situées dans les 15 comtés du Libéria
- Achèvement des enquêtes sur les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile de tout le personnel recruté sur le plan international, des Volontaires des Nations Unies, membres de la Police des Nations Unies, observateurs militaires et officiers d'état-major
- Conduite d'inspections mensuelles sur les lieux de travail dans les zones à haut risque (chantiers de construction, ateliers, entrepôts) pour évaluer l'efficacité des programmes de la Mission en matière d'hygiène et de sécurité du travail
- Toutes les deux semaines, diffusion d'émissions/campagnes d'hygiène et de sécurité du travail à l'intention du personnel et des prestataires extérieurs
- Formation en matière d'hygiène et de sécurité du travail proposée à 269 membres du personnel et 250 prestataires extérieurs
- Intensification des programmes de formation initiale à la demande (le nombre de participants devrait rester au même niveau, voire baisser à mesure que les effectifs des nouveaux arrivants diminueront). Le nombre de membres du personnel de la Mission participant à des stages de remise à niveau en matière de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles augmente, passant de 2 004 à 2 050 personnes. Le nombre de stages de formation offerts aux coordinateurs pour la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles passera de 4 à 2 ou 3 par an à mesure que diminueront les effectifs de nouveaux arrivants.
- Les visites d'évaluation des risques en matière de qualité de vie et de loisirs pour mesurer l'impact de l'exploitation et des atteintes sexuelles se poursuivront à titre préventif dans tous les secteurs/régions où du personnel est déployé.
- Livraison plus rapide des biens et services par un contrôle du travail des fournisseurs, qui sont contactés chaque semaine par courrier électronique et par téléphone
- Compilation d'une liste exhaustive des bons fournisseurs dans tous les secteurs de la Mission pour les appels d'offres de faible valeur concernant le matériel de génie
- Élargissement de la couverture médicale dans la zone de la Mission et réaffectation du personnel médical aux secteurs après le transfert de l'unité médicale de niveau II de Tupmanburg à Harper

- Établissement d'un modèle de sélection permettant aux directeurs de programme de donner la priorité aux candidates dotées de l'expérience et des compétences requises
- Mise en œuvre d'un cours de formation en matière d'administration de 10 semaines à l'intention de 50 femmes recrutées sur le plan national, en coopération avec un établissement d'enseignement national
- Adoption d'un quota de 35 % pour le personnel féminin recruté sur le plan national dans les cours de renforcement des capacités du Centre intégré de formation du personnel des missions, y compris le permis de conduire informatique international
- Exécution d'un programme de tutorat visant 10 fonctionnaires recrutés sur le plan national pour les préparer à assumer de grandes responsabilités dans leur section
- Exécution d'un programme de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national comportant l'évaluation et la certification de 80 agents dans 5 domaines de compétence professionnelle

*Facteurs externes* : Respect de l'accord sur le statut des forces. Les fournisseurs et prestataires extérieurs sont en mesure de livrer les biens et services conformément aux contrats. Les élections présidentielle et législatives se dérouleront dans le calme.

Tableau 5  
**Produits normalisés**

<i>Produit</i>	<i>Approuvé pour l'exercice 2010/11</i>	<i>Proposé pour l'exercice 2011/12</i>
Déploiement, relève et rapatriement des effectifs militaires et policiers et administration du personnel civil	Effectif moyen de 133 observateurs militaires, 7 969 militaires (dont 105 officiers d'état-major), 845 agents d'unités de police constituées et 498 membres de la Police des Nations Unies, 32 spécialistes des questions pénitentiaires, 541 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 1 040 agents recrutés sur le plan national, dont 59 administrateurs recrutés sur le plan national et 3 postes de temporaire, ainsi que 237 Volontaires des Nations Unies (soit l'effectif maximal autorisé)	Effectif moyen de 133 observateurs militaires, 7 819 militaires (dont 88 officiers d'état-major), 845 agents d'unités de police constituées et 498 membres de la Police des Nations Unies, 32 spécialistes des questions pénitentiaires, 527 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 1 063 fonctionnaires recrutés sur le plan national, dont 60 administrateurs recrutés sur le plan national et 9 postes de temporaire, ainsi que 257 Volontaires des Nations unies
Contrôle du matériel appartenant aux contingents et des services de soutien logistique autonome fournis	Vérification et contrôle d'un effectif moyen de 7 864 membres de contingents et 845 membres d'unités de police constituées, de 4 100 articles de matériel majeur et 22 articles de soutien logistique autonome  350 inspections périodiques et 70 inspections en cours d'opération  Établissement et présentation de 280 rapports de vérification nécessitant 2 400 journées de travail d'inspection	Vérification et contrôle d'un effectif moyen de 7 731 membres de contingents et 845 membres d'unités de police constituées, de 4 040 articles de matériel majeur et de 22 articles de soutien logistique autonome  340 inspections périodiques et 68 inspections en cours d'opération  Présentation au Siège de 272 rapports de vérification du matériel appartenant aux contingents pour faciliter le remboursement

<i>Produit</i>	<i>Approuvé pour l'exercice 2010/11</i>	<i>Proposé pour l'exercice 2011/12</i>
	(1 620 pour les civils recrutés sur le plan international et 780 pour les officiers d'état-major)	des pays fournisseurs de contingents, nécessitant 2 344 journées de travail d'inspection (1 572 pour le personnel civil et 772 pour les officiers d'état-major)
		4 lettres de synthèse trimestrielles fournissant un bilan à l'échelle de toute la Mission des capacités et de la performance du matériel appartenant aux contingents
		4 réunions du Comité de contrôle de la gestion du matériel appartenant aux contingents et des mémorandums d'accord
Suivi à 100 % du matériel appartenant à l'ONU		Vérification de tout le matériel appartenant à l'ONU
Rations	Fourniture de rations pour l'ensemble des effectifs militaires et du personnel des unités de police constituées sur le terrain : 7 864 militaires et 845 membres des unités de police constituées	Stockage et distribution de rations pour un effectif moyen de 7 731 membres de contingents et 845 membres des unités de police constituées
	Stockage et distribution de rations de combat et d'eau potable pour 14 jours pour un effectif moyen de 133 observateurs militaires, 7 969 membres de contingents (dont 105 officiers d'état-major), 845 membres d'unités de police constituées, 498 membres de la Police des Nations Unies, 32 spécialistes des questions pénitentiaires et 780 civils (543 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 237 Volontaires des Nations Unies)	Stockage et distribution de rations de combat et d'eau potable pour 14 jours pour un effectif moyen de 133 observateurs militaires, 7 819 membres des contingents (dont des officiers d'état-major), 845 membres d'unités de police constituées, 498 membres de la Police des Nations Unies, 32 spécialistes des questions pénitentiaires et 784 civils (527 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 257 Volontaires des Nations Unies)
Carburant	Fourniture d'environ 14,07 millions de litres de carburants et lubrifiants destinés en moyenne à 329 groupes électrogènes appartenant aux Nations Unies et 257 groupes électrogènes appartenant aux contingents	Fourniture de 13,9 millions de litres de gasoil et d'essence destinés aux groupes électrogènes susceptibles d'être utilisés (en moyenne, 309 appartenant aux Nations Unies et 257 appartenant aux contingents)
Entretien des locaux	Entretien et remise en état de 81 locaux utilisés par du personnel militaire ou des membres des unités de police constituées, de 5 locaux utilisés par la Police des Nations Unies et de 19 locaux utilisés par des membres du personnel civil dans l'ensemble des 103 sites de la MINUL	Entretien et remise en état de 81 locaux utilisés par du personnel militaire ou des membres des unités de police constituées, de 5 locaux utilisés par la Police des Nations Unies et de 19 locaux utilisés par des membres du personnel civil dans l'ensemble des 103 sites de la MINUL

<i>Produit</i>	<i>Approuvé pour l'exercice 2010/11</i>	<i>Proposé pour l'exercice 2011/12</i>
Entretien des groupes électrogènes	Exploitation, réparation et entretien de 550 groupes électrogènes appartenant à l'ONU stockés ou utilisés dans l'ensemble des sites de la MINUL au Libéria qui ne sont pas raccordés au réseau public d'alimentation en électricité et qui n'ont pas accès à des générateurs appartenant aux contingents	Exploitation, réparation et entretien de 554 groupes électrogènes appartenant à l'ONU stockés ou utilisés dans l'ensemble des sites de la MINUL au Libéria qui ne sont pas raccordés au réseau public d'alimentation en électricité et qui n'ont pas accès à des générateurs appartenant aux contingents
Entretien de bâtiments préfabriqués		Entretien et remise en état de 980 bâtiments d'habitation préfabriqués appartenant à l'ONU, 243 blocs sanitaires préfabriqués et 130 unités préfabriquées à parois souples utilisés sur tous les sites de la MINUL au Libéria
Entretien et réfection des routes	Entretien et réfection d'environ 1 000 km de routes principales et secondaires	Entretien et réfection d'environ 1 000 km de routes principales et secondaires
Parc de véhicules	Utilisation et entretien de 1 295 véhicules appartenant à l'ONU, d'engins de chantier et de manutention et de remorques, dont des véhicules blindés, dans 10 ateliers situés dans 8 sites (Monrovia, Buchanan, Zwedru, Harper, Tubmanburg, Voinjama, Gbarnga et Greenville), 3 ateliers extérieurs de réparation et d'entretien et 1 atelier de tôlerie	Utilisation et entretien de 1 283 véhicules appartenant à l'ONU, d'engins de chantier et de manutention et de remorques, dont des véhicules blindés dans 10 ateliers situés dans 8 sites (Monrovia, Buchanan, Zwedru, Harper, Tubmanburg, Voinjama, Gbarnga et Greenville), 3 ateliers extérieurs de réparation et d'entretien et 1 atelier de tôlerie
	Fourniture de 9,71 millions de litres de carburants et lubrifiants destinés à 1 087 véhicules appartenant à l'ONU et à 1 538 véhicules appartenant aux contingents (à l'exception des véhicules qui ne nécessitent pas de carburant comme les remorques et les accessoires)	Fourniture de 9,6 millions de litres d'essence et de gasoil destinés à 1 117 véhicules appartenant à l'ONU et à 1 499 véhicules appartenant aux contingents (à l'exception des véhicules qui ne nécessitent pas de carburant comme les remorques et les accessoires)
Flotte aérienne	Utilisation de 3 avions et 16 hélicoptères, dont 11 appareils militaires	Utilisation de 3 avions et 16 hélicoptères, dont 11 appareils militaires  Fourniture de 12,4 millions de litres de carburant d'avion pour le soutien aux opérations aériennes
Heures de vol	9 747 heures de vol (1 937 pour 3 avions et 7 810 pour 16 hélicoptères), y compris pour assurer un service de navettes à l'échelon national et régional pour les passagers et les marchandises,	9 456 heures de vol (1 761 pour 3 avions et 7 695 pour 16 hélicoptères), y compris pour assurer un service de navettes à l'échelon national et régional pour les passagers et les marchandises, la relève des troupes, les vols

<i>Produit</i>	<i>Approuvé pour l'exercice 2010/11</i>	<i>Proposé pour l'exercice 2011/12</i>
	la relève des troupes, les vols spéciaux, l'évacuation des blessés et des malades, la recherche et le sauvetage, les patrouilles de police des frontières et autres vols militaires	spéciaux, l'évacuation des blessés et des malades, la recherche et le sauvetage, les patrouilles de police des frontières et autres vols militaires  1 370 heures de vol (100 en avion et 1 270 en hélicoptère) pour appuyer le processus électoral
Aérodromes	Entretien de 7 aérodromes, de 8 installations de terminaux et de 35 aires d'atterrissage pour hélicoptères	Entretien de 7 aérodromes, de 8 installations de terminaux et de 35 aires d'atterrissage pour hélicoptères
Transports maritimes et fluviaux et approvisionnement en carburant	Voir tableau 6 ci-après	Voir tableau 6 ci-après
Installations médicales		Exploitation et entretien de 8 dispensaires de niveau I, 3 hôpitaux de niveau II appartenant aux contingents, 1 hôpital de niveau III appartenant aux contingents et 23 groupes de soins et de premier secours appartenant aux contingents pour tout le personnel de la Mission  Maintien, à l'échelle de toute la Mission, de capacités d'évacuation sanitaire terrestre et aérienne, notamment vers des hôpitaux de niveau IV au Ghana et en Afrique du Sud  Gestion d'installations offrant des services confidentiels de conseils sur le VIH/sida et de dépistage volontaire à l'ensemble du personnel de la Mission  Organisations de 22 stages d'orientation sur le VIH/sida et sa prévention pour toutes les catégories de personnel  Organisation d'un stage d'éducation mutuelle pour 20 membres du personnel recrutés sur le plan national en poste en dehors de Monrovia
Communications	Exploitation et entretien d'un réseau de communications radio HF/VHF composé de 55 répéteurs VHF, et de 4 207 appareils de radiotéléphonie VH/UHF portables et fixes dans l'ensemble de la zone d'opérations de la MINUL, pour assurer un taux de disponibilité supérieur à 99,95 % (4,4 heures d'indisponibilité par an)	Exploitation et entretien d'un réseau de communications radio HF/VHF composé de 53 répéteurs VHF, et de 4 207 appareils de radiotéléphonie VH/UHF portables et fixes dans l'ensemble de la zone d'opérations de la MINUL, pour assurer un taux de disponibilité supérieur à 99,95 % (4,4 heures d'indisponibilité par an)

Opération et entretien d'une station terrestre principale et de 15 microterminaux VSAT

Opération et entretien d'une station terrestre principale et de 15 microterminaux VSAT pour appuyer les communications téléphoniques internationales et entre missions et le stockage des données pour des applications essentielles et des services Internet en cas de défaillance du fournisseur d'accès à l'Internet, avec un taux de disponibilité de 99,98 %

Exploitation et entretien d'un réseau téléphonique composé de 36 centraux téléphoniques, 698 téléphones portables et 65 téléphones par satellite. Taux de disponibilité supérieur à 99,95 %

Exploitation et entretien d'un réseau téléphonique composé de 36 centraux téléphoniques, 703 téléphones portables, 100 téléphones par satellite Thuraya et 35 BGAN. Achèvement d'ici à juin 2012 du remplacement à 25 % des centraux téléphoniques MD110 par le nouveau modèle MX-ONE dans le secteur A2. Taux de disponibilité supérieur à 99,95 %

Exploitation et entretien de 59 liaisons hertziennes et 110 émetteurs de radio numérique à bande étroite permettant d'assurer une attribution et une gestion efficaces de la largeur de bande (réseau utilisé à 80 % pendant plus de 50 % du temps et saturé moins de 5 % du temps)

Exploitation et entretien de 59 liaisons hertziennes et 110 émetteurs de radio numérique à bande étroite permettant d'assurer une attribution et une gestion efficaces de la largeur de bande (réseau utilisé à 80 % pendant plus de 50 % du temps et saturé moins de 3 % du temps)

Mise en place d'un système de protection des données et de détection et neutralisation des tentatives de pénétration et des virus pour assurer un taux de disponibilité et d'intégrité des données de 99,95 %

Mise en place d'un système de protection des données et de détection et neutralisation des tentatives de pénétration et des virus pour assurer un taux de disponibilité et d'intégrité des données de 99,95 %

Cartes et information géographiques

Préparation et mise en œuvre de 6 stages de formation de 2 jours consacrés au Système de positionnement universel (GPS), au Système d'information géographique (GIS) et à la cartographie pour 72 membres du personnel de la Mission, observateurs militaires, membres de la Police des Nations Unies, agents de sécurité et autre personnel

Élaboration, mise à jour et distribution de 6 600 cartes militaires diverses (1/500 000, 1/250 000, 1/100 000, 1/50 000 et cartes à grande échelle (1/7 500°) de chaque grande ville) et cartes pour appuyer le processus électoral

Produit

Approuvé pour l'exercice 2010/11

Proposé pour l'exercice 2011/12

## Informatique

Exploitation et entretien de connexions Internet continues avec le réseau de la MINUL, dans l'ensemble de ses sites et dans le monde par réseau privé virtuel, avec un taux de disponibilité supérieur à 99,5 % (44 heures d'indisponibilité par an)

Exploitation et entretien de connexions terrestres à haut débit avec 80 % des sites, représentant 95 % des usagers, avec un taux de disponibilité de 99,5 %

Exploitation et entretien de 2 connexions Internet pour le Libéria et le sud-est du Libéria via le câble sous-marin à fibre optique de la Côte d'Ivoire, avec un taux de disponibilité de 99,5 %

Exploitation et entretien des centres de données sur la disponibilité et le fonctionnement pour assurer un taux de disponibilité élevé (99,95 %)

Exploitation et entretien du matériel informatique (1 160 ordinateurs portables, 1 047 ordinateurs de bureau, 126 serveurs, 385 imprimantes, télécopieurs et expéditeurs numériques)

Exploitation et entretien des services informatiques conformément aux pratiques de l'Information Technology Infrastructure Library et à l'accord de prestation de services

Fourniture de données géospatiales couvrant 890 954 km<sup>2</sup> (soit 80 % de la surface du pays) (60 % en appui aux opérations de la Mission et 40 % en appui au processus électoral)

Exploitation et entretien de connexions Internet continues avec le réseau de la MINUL, dans l'ensemble de ses sites et dans le monde par réseau privé virtuel, avec un taux de disponibilité supérieur à 99,5 % (44 heures d'indisponibilité par an)

Exploitation et entretien de connexions terrestres à haut débit avec 80 % des sites, représentant 95 % des usagers, avec un taux de disponibilité de 99,5 %

Exploitation et entretien de 2 connexions Internet pour le Libéria et le sud-est du Libéria via le câble sous-marin à fibre optique de la Côte d'Ivoire, avec un taux de disponibilité de 99,5 %

Exploitation et entretien des centres de données sur la disponibilité et le fonctionnement pour assurer un taux de disponibilité élevé (99,95 %)

Exploitation et entretien du matériel informatique d'application (1 127 ordinateurs portables, 1 107 ordinateurs de bureau, 95 serveurs, imprimantes, télécopieurs et expéditeurs numériques), dont 5 % seulement dépassent le seuil d'obsolescence, ainsi que de 26 ordinateurs portables pour les élections

Exploitation et entretien des services informatiques conformément aux pratiques de l'Information Technology Infrastructure Library

Tableau 6

**Produits hors normes (ou spécialisés) propres à la Mission : composante 4, appui**

<i>Produit</i>	<i>Approuvé pour l'exercice 2010/11</i>	<i>Proposé pour l'exercice 2011/12</i>
Construction et démantèlement des camps	Démantèlement de 6 camps militaires conformément aux plans de réduction des objectifs. Les camps seront fermés durant l'exercice 2009/10 mais le démantèlement s'achèvera durant l'exercice 2010/11	
Installations et infrastructures	Mise en place de services d'assainissement y compris pour le traitement des eaux usées et le ramassage et l'enlèvement des ordures dans l'ensemble des 103 sites de la MINUL au Libéria	Mise en place de services d'assainissement, y compris pour le traitement des eaux usées et le ramassage et l'enlèvement des ordures, dans l'ensemble des 103 sites de la MINUL au Libéria
	Exploitation et entretien, sur 38 sites de la MINUL qui ne sont pas reliés au réseau public d'adduction d'eau et qui n'ont pas accès à des stations d'épuration appartenant aux contingents, de 41 stations d'épuration d'eau appartenant à l'ONU	Exploitation et entretien, sur 38 sites de la MINUL qui ne sont pas reliés au réseau public d'adduction d'eau et qui n'ont pas accès à des stations d'épuration appartenant aux contingents, de 41 stations d'épuration d'eau appartenant à l'ONU
Transports terrestres	20 inspections par trimestre afin de vérifier le respect de la politique et des directives du Département des opérations de maintien de la paix en matière d'environnement qui s'appliquent aux missions des Nations Unies. Établissement de rapports d'évaluation des effets de la Mission sur l'environnement et des mesures correctives qu'elle a prises, en concertation avec le Gouvernement libérien	20 inspections par trimestre afin de vérifier le respect de la politique et des directives du Département des opérations de maintien de la paix en matière d'environnement qui s'appliquent aux missions des Nations Unies
	Forage de 2 puits pour fournir de l'eau aux troupes	Construction de 10 fours pour traiter/brûler les déchets de carburants dans 10 sites de la MINUL
	Forage de 2 puits pour fournir de l'eau aux troupes	Forage de 2 puits pour fournir de l'eau aux troupes
	Exploitation d'un service quotidien de navettes pour 1 000 passagers par jour, 5 jours par semaine et au besoin pendant le week-end, pour le personnel civil et les membres de la police, les observateurs militaires et les officiers d'état-major des Nations Unies entre leur lieu d'hébergement et les installations/locaux de la Mission	Exploitation d'un service quotidien de navettes pour 1 000 passagers par jour, 5 jours par semaine et au besoin pendant le week-end, pour le personnel civil et les membres de la police, les observateurs militaires et les officiers d'état-major des Nations Unies entre leur lieu d'hébergement et les installations/locaux de la Mission

Produit

Approuvé pour l'exercice 2010/11

Proposé pour l'exercice 2011/12

Services à la garde mongole en Sierra Leone

Fourniture de services divers (restauration, ramassage des ordures, entretien, services de dédouanement et appui informatique), services de première nécessité et fournitures à l'appui de la garde mongole, pour un effectif de 150 personnes, conformément au mémorandum d'accord entre la MINUL et le Tribunal spécial pour la Sierra Leone

Information sur la réforme du secteur de la sécurité

Préparation et lancement d'une campagne d'information destinée à renforcer la stabilité des conditions de sécurité et à faire connaître et promouvoir les modifications apportées aux effectifs de la MINUL : 6 bulletins d'information quotidiens sur Radio MINUL, 5 éditions hebdomadaires de *Coffee Break*, 3 messages radiophoniques hebdomadaires d'intérêt général, 52 conférences de presse hebdomadaires, 80 communiqués de presse, tournées trimestrielles des médias auprès des patrouilles militaires nocturnes et autres activités militaires de promotion et d'information organisées à l'intention des médias (6 journalistes libériens ou étrangers accompagnent des membres de la Police nationale libérienne et de la MINUL dans des patrouilles nocturnes), une exposition photographique, réalisation de magazines vidéo d'actualité et longs métrages diffusés sur 5 chaînes de télévision libériennes, représentations données par 14 troupes d'artistes interprètes traditionnels et distribution de 200 000 prospectus et 10 000 t-shirts dans les 15 comtés

Réalisation et production d'un court métrage vidéo sur le travail d'éléments des forces de sécurité libériennes comme le Groupe d'intervention d'urgence, notamment les patrouilles de nuit en coopération avec la Police des Nations Unies

Réalisation d'une campagne de promotion de la police de proximité dans les 15 comtés en faisant appel à 12 artistes interprètes traditionnels et distribution de 1 000 t-shirts et 50 000 prospectus, conception et production de 2 messages vidéo d'intérêt général qui seront diffusés sur les chaînes publiques de télévision, et diffusion sur Radio MINUL d'une émission hebdomadaire de 60 minutes (rediffusée) pour familiariser les auditeurs avec les problèmes de respect de la loi et de sécurité, y compris sur les initiatives de police de proximité

Production et diffusion sur Radio MINUL d'émissions pour faire connaître les activités des services de sécurité du Gouvernement et de la MINUL en matière de parité entre les sexes dans le secteur de la sécurité, notamment par des bulletins d'information réguliers et 20 messages radiophoniques d'intérêt général avec

		<p>indicatif; production et diffusion sur les chaînes nationales de télévision de 2 enregistrements vidéo d'intérêt général pour appuyer les campagnes de recrutement et de fidélisation des organes publics de sécurité, l'accent étant mis en particulier sur l'égalité entre les sexes; points de presse communs conjoints organisés à la MINUL avec l'Inspecteur général des forces de Police des Nations Unies sur diverses questions de sécurité, préparation et diffusion de communiqués de presse sur les campagnes de sensibilisation en matière de police de proximité, cérémonies de remise de diplômes et autres événements organisés dans le cadre de la Police des Nations Unies et de la Police nationale libérienne</p>
<p>Campagne d'information pour consolider l'autorité de l'État dans tout le pays</p>	<p>Préparation et lancement d'une campagne d'information visant à attirer l'attention du public sur l'importance de respecter la légalité et à faire connaître les améliorations apportées à la capacité opérationnelle et au matériel de la Police nationale libérienne, grâce à la distribution de 100 000 prospectus, 2 000 affiches et 5 000 t-shirts dans tous les comtés, et à l'installation de 5 panneaux publicitaires dans le comté de Montserrado</p>	<p>Préparation et lancement d'une campagne d'information pour appuyer les préparatifs et l'organisation des élections au Libéria, notamment par des points de presse réguliers qui seront diffusés sur Radio MINUL, des communiqués de presse, 3 comptes rendus quotidiens sur Radio MINUL, 13 bulletins d'information quotidiens, et 6 émissions de débats par semaine sur des questions d'actualité</p>
		<p>Élaboration, en collaboration avec la Commission électorale nationale, de matériaux de sensibilisation essentiels, notamment d'enregistrements radio et vidéo et de publications, et apport d'un soutien à l'organisation des élections au Libéria, notamment par l'éducation et la sensibilisation de l'opinion en ce qui concerne le scrutin et la participation à celui-ci par des points de presse réguliers et la diffusion de communiqués de presse, définition des sujets à aborder dans 3 courts programmes didactiques vidéo et 2 documentaires de 20 minutes à produire, et publication de reportages sur des campagnes réussies d'inscription sur les listes électorales, de vérification de celles-ci et d'éducation civique des électeurs par des partis politiques et sur le déroulement</p>

		effectif des élections, ainsi que sur des projets de relèvement entrepris par la MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies dans des numéros trimestriels de <i>Focus</i> et sur le site Web de la MINUL
	Préparation et diffusion d'émissions hebdomadaires sur la surveillance criminelle à Radio MINUL et de reportages radiophoniques périodiques en collaboration avec des radios locales	Élaboration et diffusion hebdomadaire sur Radio MINUL de messages clefs lors des émissions de service public et feuillets de Radio MINUL expliquant la teneur des lois fondamentales du Libéria, notamment le droit à la justice
		Production sur Radio MINUL d'émissions régulières avec débats et interviews sur les mesures correctives et les activités du secteur législatif et judiciaire
Campagne d'information pour contribuer à l'amélioration de la situation humanitaire au Libéria	Préparation et lancement d'une campagne d'information pour encourager les autorités locales et le public à participer efficacement aux activités de développement et de relèvement du pays: recours à 14 troupes d'artistes interprètes traditionnels, distribution de 50 000 prospectus, 1 000 affiches et 5 000 t-shirts et réalisation de 4 vidéos d'information	Préparation et lancement d'une campagne d'information pour encourager les autorités locales et le public à participer efficacement aux activités de développement, de réconciliation et de relèvement du pays : recours à 14 troupes d'artistes interprètes traditionnels, distribution de 50 000 prospectus, 1 000 affiches et 5 000 t-shirts, réalisation de 4 vidéos d'information et de 15 sessions d'information communautaires (une par comté), diffusion hebdomadaire d'émissions de Radio MINUL visant à éduquer le public sur des questions de développement et de relèvement, tenue de points de presse sur les problèmes fonciers au Libéria avec des intervenants invités du Ministère des affaires foncières et sur la participation des femmes avec des intervenants invités du Ministère de la femme et du développement, et diffusion de communiqués de presse
Campagne d'information pour contribuer aux progrès en ce qui concerne la réadaptation des personnes touchées par la guerre et leur réinsertion dans les communautés d'accueil	Préparation et lancement d'une campagne d'information en faveur de la conduite des élections au Libéria : conférences et communiqués de presse réguliers, 3 reportages quotidiens sur Radio MINUL et 13 bulletins d'information quotidiens, ainsi que 6 émissions hebdomadaires distinctes d'actualités et de débats	Préparation et lancement d'une campagne d'information sur la conduite des élections au Libéria : conférences et communiqués de presse réguliers, 3 reportages quotidiens sur Radio MINUL et 13 bulletins d'information quotidiens, ainsi que 6 émissions hebdomadaires distinctes d'actualités et de débats

	<p>Lancement d'une campagne d'information à l'échelon national : distribution de 40 000 prospectus, 1 000 affiches et 5 000 t-shirts, recours à 14 troupes d'artistes interprètes traditionnels, diffusion de 6 bulletins d'information quotidiens, 3 et 5 émissions hebdomadaires de <i>Dateline Liberia</i> et <i>Coffee Break</i>, respectivement, et publication, dans les numéros trimestriels de <i>Focus</i>, la revue de la MINUL, et sur le site Web, de reportages sur les projets de réinsertion menés à bien par la MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies</p>	<p>Lancement d'une campagne d'information à l'échelon national : distribution de 40 000 prospectus, 1 000 affiches et 5 000 t-shirts, recours à 14 troupes d'artistes interprètes traditionnels, diffusion de 6 bulletins d'information quotidiens, 3 et 5 émissions hebdomadaires de <i>Dateline Liberia</i> et <i>Coffee Break</i>, respectivement, et publication régulière, dans les numéros trimestriels de <i>Focus</i>, la revue de la MINUL, et sur le site Web, de reportages sur les projets de réinsertion et de relèvement menés à bien par la MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies</p>
	<p>Lancement d'une campagne d'information à l'échelon national sur les droits fondamentaux, notamment ceux des femmes et des enfants, dans le cadre d'au moins 2 émissions hebdomadaires de <i>Coffee Break</i> et <i>Youth FM</i> sur Radio MINUL, et sur les violences sexuelles et sexistes, y compris les viols, grâce à la diffusion de vidéos d'intérêt public sur l'exploitation et les abus sexuels, le viol et le VIH/sida, à la distribution de 100 000 prospectus, 10 000 affiches et 10 000 t-shirts, et à la sensibilisation du public par 14 troupes d'artistes interprètes traditionnels</p>	<p>Organisation de 60 sessions d'information communautaires (4 par comté) et diffusion d'émissions radiophoniques mensuelles de sensibilisation dans les 15 comtés, tenue régulière de points de presse et diffusion de communiqués de presse pour faire connaître les problèmes de droits de l'homme, y compris le mandat et les fonctions de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, diffusion sur Radio MINUL d'émissions hebdomadaires et production de 2 messages vidéos de service public et de 1 court métrage vidéo en vue de leur diffusion sur des chaînes de télévision nationales portant sur des sujets spécifiques comme les droits de l'enfant, la stigmatisation des personnes atteintes du VIH/sida, l'exploitation et les abus sexuels ou le viol</p> <p>Diffusion deux fois par semaine sur Radio MINUL d'émissions d'information et d'éducation sur les questions liées au VIH/sida</p>
Services de sécurité	Services de sécurité assurés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 aux 181 postes de garde de toutes les installations de la MINUL situées dans les 15 comtés du Libéria	Services de sécurité assurés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 aux 181 postes de garde de toutes les installations de la MINUL situées dans les 15 comtés du Libéria

<i>Produit</i>	<i>Approuvé pour l'exercice 2010/11</i>	<i>Proposé pour l'exercice 2011/12</i>
Protection rapprochée	Services de sécurité rapprochée 24 heures sur 24 pour 3 hauts responsables de la Mission et toutes les personnalités en visite ayant au moins rang de sous-secrétaire général	Services de sécurité rapprochée 24 heures sur 24 pour 3 hauts responsables de la Mission et toutes les personnalités en visite ayant au moins rang de sous-secrétaire général
Plan de sécurité et évaluation des risques pour la sécurité	Mise à jour semestrielle du plan de sécurité et 2 procédures annuelles d'évaluation des risques pour la sécurité	Mise à jour semestrielle du plan de sécurité et 2 procédures annuelles d'évaluation des risques pour la sécurité
Plan de coordination en cas d'urgence	Vérification, tous les ans, du plan de coordination en cas d'urgence de la Mission, notamment le système de gestion intégrée de la sécurité	Vérification, tous les ans, du plan de coordination en cas d'urgence de la Mission, notamment le système de gestion intégrée de la sécurité
Normes minimales de sécurité opérationnelle et normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile propres à chaque pays	Mise à jour annuelle de l'enquête sur les normes minimales de sécurité opérationnelle et les normes minimales de sécurité opérationnelle applicable au domicile propres à chaque pays	Mise à jour annuelle de l'enquête sur les normes minimales de sécurité opérationnelle et les normes minimales de sécurité opérationnelle applicable au domicile propres à chaque pays
Programmes de formation en matière de sécurité	Programmes de sécurité à l'intention de 30 agents de sécurité recrutés sur le plan national et 34 agents de sécurité recrutés sur le plan international, notamment en matière de protection et prévention incendie, de commandement des opérations et intervention de base, certification des formateurs au maniement de pistolets mitrailleurs et de carabines M4, et recertification de formateurs au maniement des armes à feu	Programmes de sécurité à l'intention de 30 agents de sécurité recrutés sur le plan national et 45 agents de sécurité recrutés sur le plan international, notamment en matière de protection et prévention incendie, de commandement des opérations et intervention de base et formation de 20 officiers internationaux à l'utilisation de la trousse médicale d'intervention d'urgence
Transports maritimes	Exploitation d'un caboteur	Exploitation d'un caboteur  Stockage et fourniture de 600 000 litres de carburants pour transports maritimes

Tableau 7  
Ressources humaines : composante 4, appui

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total <sup>a</sup>
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
<b>Équipe de déontologie et discipline</b>									
Postes approuvés 2010/11	–	1	1	1	–	3	1	–	4
Postes proposés 2011/12	–	1	1	1	–	3	1	–	4
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Postes de temporaire</b>									
Postes de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2010/11	–	–	1	–	1	2	1	–	3 <sup>b</sup>
Postes de temporaire proposés <sup>b</sup> 2011/12	–	–	1	–	1	2	1	–	3 <sup>b</sup>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>									
Postes approuvés 2010/11	–	1	2	1	1	5	2	–	7
Postes proposés 2011/12	–	1	2	1	1	5	2	–	7
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Division de l'appui à la Mission</b>									
<b>Bureau du Directeur de l'appui à la Mission</b>									
Postes approuvés 2010/11	–	2	9	18	12	41	59	10	110
Postes proposés 2011/12	–	2	8	18	12	40	60	10	110
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	–	–	(1)	1	–	–
<b>Services administratifs</b>									
Postes approuvés 2010/11	–	1	16	13	54	84	115	51	250
Postes proposés 2011/12	–	1	16	12	46	75	121	51	247
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(1)	(8)	(9)	6	–	(3)
<b>Services d'appui intégré</b>									
Postes approuvés 2010/11	–	1	19	34	125	179	600	128	907
Postes proposés 2011/12	–	1	18	30	111	160	613	128	901
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	(4)	(14)	(19)	13	–	(6)
<b>Total partiel, Division de l'appui à la Mission</b>									
Postes approuvés 2010/11	–	4	44	65	191	304	774	189	1 267
Postes proposés 2011/12	–	4	42	60	169	275	794	189	1 258
<b>Variation nette</b>	–	–	(2)	(5)	(22)	(29)	20	–	(9)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international				Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total <sup>a</sup>
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2					
<b>Section de la sécurité</b>									
Postes approuvés 2010/11	–	–	1	12	65	78	166	–	244
Postes proposés 2011/12	–	–	1	12	64	77	166	–	243
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	(1)	(1)	–	–	(1)
<b>Total</b>									
Postes approuvés 2010/11	–	5	46	78	256	385	941	189	1 515
Postes proposés 2011/12	–	5	44	73	233	355	961	189	1 505
<b>Variation nette</b>	–	–	(2)	(5)	(23)	(30)	20	–	(10)
Postes de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2010/11	–	–	1	–	1	2	1	–	3 <sup>b</sup>
Postes de temporaire proposés <sup>b</sup> 2011/12	–	–	1	–	1	2	1	–	3 <sup>b</sup>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total, personnel civil</b>									
Postes approuvés 2010/11	–	5	47	78	257	387	942	189	1 518
Postes proposés 2011/12	–	5	45	73	234	357	962	189	1 508
<b>Variation nette</b>	–	–	(2)	(5)	(23)	(30)	20	–	(10)

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

<sup>b</sup> Imputables sur le crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), comme dépenses de personnel civil.

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 30 postes (transformation de 20 postes du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, suppression de 10 postes (2 P-3, 4 P-2, 4 du Service mobile), réaffectation de 1 poste P-4 du Bureau du Directeur de l'appui à la Mission et de 1 poste P-4 du Centre mixte des opérations logistiques compensée par la réaffectation de 1 poste P-3 au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission et de 1 poste du Service mobile au Bureau de la communication et de l'information)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 20 postes (transformation de 20 postes du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

### **Bureau du Directeur de l'appui à la Mission**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 1 poste (réaffectation de 1 poste P-3 au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission et transfert de 1 poste d'agent du Service mobile au Bureau de la communication et de l'information, compensés par la réaffectation de 1 poste P-4 du Bureau du Directeur de l'appui à la Mission, la suppression de 1 poste P-3 au Bureau régional et la transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

77. Le Bureau du Directeur de l'appui à la Mission est composé des collaborateurs directs du Directeur, des bureaux régionaux, de la Section du budget, de la Section de la sécurité aérienne et du Bureau de la communication et de l'information.

### **Bureau du Directeur**

*Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette (réaffectation de 1 poste P-4 au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (relèvement et gouvernance) et Coordonnateur des opérations humanitaires, et de 1 poste P-3 du même bureau)*

78. Le Bureau du Directeur de l'appui à la Mission facilite et appuie les activités de la Mission en veillant à l'exécution des services administratifs et des services de soutien logistique au quartier général et aux bureaux de comté de la Mission, et en assurant la coordination avec le Siège et d'autres missions des Nations Unies tout en prenant soin de l'efficacité opérationnelle de la Mission. Il fait aussi en sorte qu'un contrôle général de la gestion s'applique à tous les hauts responsables de la composante appui administratif de la Mission pour garantir une prestation de services efficace à tous les clients, internes et externes. Il est en outre chargé de fournir à la composante services organiques de la Mission, en particulier aux Bureaux du Représentant spécial et des Représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général, des conseils sur les politiques, règles et stratégies en matière d'appui administratif, notamment des orientations concernant l'exécution des projets ainsi que le suivi et l'évaluation des administrateurs hors classe responsables de programmes.

79. À cette fin, le Directeur a créé un Groupe de gestion du comportement professionnel capable d'offrir à la Mission des orientations essentielles qui lui permettront de suivre de manière effective la réalisation des résultats escomptés en utilisant des indicateurs clefs des résultats, et de mettre au point un système interne d'indicateurs clefs des résultats qui simplifiera les opérations en vue d'une meilleure efficacité. Dans cet ordre d'idées, il est proposé de renforcer l'effectif du Bureau du Directeur de l'appui à la Mission en lui adjoignant un Spécialiste de l'appréciation du comportement professionnel (P-3), au moyen de la réaffectation d'un poste P-3 du Bureau du Représentant spécial adjoint du Représentant du Secrétaire général (relèvement et gouvernance) et Coordonnateur des opérations humanitaires. En même temps, l'examen des effectifs supplémentaires destinés au Bureau du Directeur conduit à proposer la réaffectation d'un poste P-4 de conseiller spécial au Bureau du Représentant spécial adjoint du Représentant du Secrétaire

général (relèvement et gouvernance) et Coordonnateur des opérations humanitaires. Le Groupe de gestion du comportement professionnel a fourni la preuve de sa viabilité opérationnelle et de la valeur ajoutée qu'il apporte à la Mission en général, comme le montrent l'amélioration des résultats et les informations reçues en retour dans ce domaine. En conséquence, ce groupe reste nécessaire pour les opérations, compte tenu de la contribution importante qu'il y apporte.

### **Bureaux régionaux**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et suppression de 1 poste P-3)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (création de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au moyen de la transformation de 1 poste d'agent du Service mobile)*

80. En application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer un poste P-3 de fonctionnaire d'administration et de transformer un poste d'agent du Service mobile (assistant administratif) en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

### **Bureau de la communication et de l'information**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (transfert de 1 poste d'agent du Service mobile de la Section des affaires civiles)*

81. Le Bureau de la communication et de l'information, dont l'effectif est de 63 postes (1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 8 P-3, 1 P-2, 4 agents du Service mobile, 3 administrateurs recrutés sur le plan national, 36 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 7 Volontaires des Nations Unies), se charge de promouvoir et de faire connaître les activités, les priorités et les manifestations de la Mission; il collabore avec le Gouvernement et d'autres partenaires nationaux et internationaux pour développer leurs initiatives et promouvoir leurs programmes. Dans la perspective de la préparation des élections présidentielle et législatives ainsi que du départ de la MINUL et de la période de transition, on s'attend à une augmentation sensible de la charge de travail du Bureau. L'essentiel des activités de celui-ci devront donc consister à encourager le public à participer aux élections dans le calme et le respect de la démocratie, à rassurer les Libériens, notamment en ce qui concerne leur sûreté et leur sécurité, et à mieux faire comprendre la transition vers le principe d'unité dans l'action. Il est donc proposé de doter le Bureau de la communication et de l'information d'un poste supplémentaire d'assistant administratif (agent du Service mobile) au moyen de la réaffectation d'un poste d'agent du Service mobile de la Section des affaires civiles. Le titulaire du poste sera également chargé de gérer le volet budgétaire des programmes et des campagnes d'information, d'assurer la liaison avec les partenaires locaux dans ce domaine et avec les prestataires de services pour arrêter les procédures administratives, et d'aider le Bureau à mieux contrôler sa production et ses ressources ainsi qu'à bien surveiller la tenue de ses comptes. Il contribuera autant que de besoin à la mise à jour et à la tenue des livres et au traitement des questions relatives aux activités de sensibilisation et des questions budgétaires du Bureau.

### **Services administratifs**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 9 postes [transformation de 6 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et suppression de 3 postes (1 poste P-2 et 2 postes d'agent du Service mobile)]*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 6 postes (création de 6 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au moyen de la transformation de postes d'agent du Service mobile)*

### **Bureau du Chef des services administratifs**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (création de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au moyen de la transformation de 1 poste d'agent du Service mobile)*

82. En application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de transformer un poste d'agent du Service mobile (assistant administratif) en un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

### **Section des finances**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes (transformation de 2 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et suppression de 1 poste d'agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes (création de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au moyen de la transformation de 2 postes d'agent du Service mobile)*

83. En application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer un poste d'agent du Service mobile (assistant financier) et de transformer deux postes du Service mobile (assistant financier) en postes d'agent des services généraux.

### **Gestion des ressources humaines**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste*

84. En application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer un poste du Service mobile (Spécialiste des ressources humaines).

### **Section de la gestion du matériel**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et suppression de 1 poste P-2)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (création de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au moyen de la transformation de 1 poste d'agent du Service mobile)*

85. En application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer un poste P-2 de fonctionnaire adjoint chargé de la réception et de l'inspection et de transformer un poste d'agent du Service mobile (assistant chargé des réclamations) en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

### **Section des achats**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (transformation de 2 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes (création de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au moyen de la transformation de 2 postes d'agent du Service mobile)*

86. En application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de transformer deux postes d'agent du Service mobile (assistant aux achats) en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

### **Services d'appui intégrés**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 19 postes (transformation de 13 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, suppression de 5 postes (1 P-3, 3 P-2 et 1 poste d'agent du Service mobile), et réaffectation, du Centre mixte des opérations logistiques au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (relèvement et gouvernance) et Coordonnateur des opérations humanitaires, de 1 poste P-4)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 13 postes (création de 13 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au moyen de la transformation de postes d'agent du Service mobile)*

### **Centre mixte des opérations logistiques**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste*

87. Le Centre mixte des opérations logistiques, constitué d'un Groupe de la planification logistique et d'un Groupe des opérations logistiques, est un centre militaire et civil totalement intégré qui relève des Services d'appui intégrés, dont la principale mission est de planifier et de coordonner la fourniture, de manière économique et en temps voulu, d'un soutien logistique aux éléments militaires, policiers et civils déployés dans toute la zone de la Mission. Le Centre mixte des opérations logistiques est l'unique point de contact permettant la coordination des questions logistiques avec le Gouvernement hôte, les organisations non

gouvernementales et les autres organismes des Nations Unies. Après examen des effectifs du Centre logistique, composés de 28 postes (1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 7 postes d'agent du Service mobile et 15 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national), et compte tenu de l'achèvement de la troisième étape de la réduction des effectifs de la composante militaire de la Mission, il est proposé de réaffecter un poste P-4 d'assistant spécial au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (relèvement et gouvernance) et Coordonnateur des opérations humanitaires.

#### **Section du contrôle des mouvements**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes (transformation de 3 postes d'agent du Service mobile en 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes (création de 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au moyen de la transformation de trois postes d'agent du Service mobile)*

88. En application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de transformer trois postes d'agent du Service mobile (assistant au contrôle des mouvements) en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

#### **Section du génie**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes (transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et suppression de 1 poste P-2 et de 1 poste d'agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (création de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au moyen de la transformation de 1 poste d'agent du Service mobile)*

89. En application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer un poste P-2 de fonctionnaire d'administration (adjoint de 1<sup>re</sup> classe) et un poste d'agent du Service mobile (électricien), et de transformer un poste d'agent des services généraux [assistant (gestion des installations)] en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

#### **Section des communications et de l'informatique**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 5 postes (transformation de 3 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et suppression de 2 postes P-2)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes (création de 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au moyen de la transformation de 3 postes d'agent du Service mobile)*

90. En application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer deux postes P-2 de spécialiste en technologie de l'information (adjoint de 1<sup>re</sup> classe) et de transformer trois postes d'agents du Service mobile (2 assistants informaticiens et 1 technicien des services téléphoniques) en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

### Section du transport

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 4 postes (transformation de 3 postes d'agent du Service mobile en 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et suppression de 1 poste P-3)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes (création de 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au moyen de la transformation de 3 postes d'agent du Service mobile)*

91. En application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer un poste P-3 de fonctionnaire chargé des transports et de transformer trois postes d'agent du Service mobile (2 assistants chargés des transports et 1 mécanicien auto) en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

### Section des approvisionnements

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes (transformation de 3 postes d'agent du Service mobile en 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes (création de 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au moyen de la transformation de 3 postes d'agent du Service mobile)*

92. En application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de transformer trois postes d'agent du Service mobile (2 assistants (stocks et fournitures) et 1 assistant chargé de la gestion des marchés) en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

### Section de la sécurité

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent du Service mobile)*

93. En application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer un poste d'agent du Service mobile (opérateur radio).

## II. Ressources financières

### A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses	Montant	Entretiens	Appui	Total	Variation	
	(2009/10)	alloué	(2011/12)	électoral		Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6) = (5) - (2)	(7) = (6)/(2)
<b>Militaires et personnel de police</b>							
Observateurs militaires	7 135,2	6 996,7	7 256,8	–	<b>7 256,8</b>	260,1	3,7
Contingents	215 585,2	186 241,6	176 499,3	–	<b>176 499,3</b>	(9 742,3)	(5,2)
Police des Nations Unies	25 325,8	26 295,2	26 236,4	–	<b>26 236,4</b>	(58,8)	(0,2)

Catégorie de dépenses	Dépenses	Montant	Entretiens	Appui	Total	Variation	
	(2009/10) (1)	alloué (2010/11) (2)	(2011/12) (3)	électoral (2011/12) (4)		(2011/12) (5) = (3) + (4)	Montant (6) = (5) - (2)
Unités de police constituées	19 447,3	19 379,8	19 222,7	–	<b>19 222,7</b>	(157,1)	(0,8)
<b>Total partiel</b>	<b>267 493,5</b>	<b>238 913,3</b>	<b>229 215,2</b>	<b>–</b>	<b>229 215,2</b>	<b>(9 698,1)</b>	<b>(4,1)</b>
<b>Personnel civil</b>							
Personnel recruté sur le plan international	83 335,2	92 674,6	92 674,0	–	<b>92 674,0</b>	(0,6)	(0,0)
Personnel recruté sur le plan national	18 094,8	18 381,5	16 148,7	–	<b>16 148,7</b>	(2 232,8)	(12,1)
Volontaires des Nations Unies	11 459,2	12 265,0	11 587,2	646,8	<b>12 234,0</b>	(31,0)	(0,3)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	415,5	475,5	491,0	616,2	<b>1 107,2</b>	631,7	132,8
<b>Total partiel</b>	<b>113 304,7</b>	<b>123 796,6</b>	<b>120 900,9</b>	<b>1 263,0</b>	<b>122 163,9</b>	<b>(1 632,7)</b>	<b>(1,3)</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>							
Personnel fourni par les gouvernements	1 422,6	1 663,1	1 561,6	–	<b>1 561,6</b>	(101,5)	(6,1)
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–	–	–
Consultants	673,6	1 295,0	1 062,9	110,8	<b>1 173,7</b>	(121,3)	(9,4)
Voyages	2 503,7	2 709,2	3 002,7	256,1	<b>3 258,8</b>	549,6	20,3
Installations et infrastructures	51 228,5	46 350,6	55 413,4	6 299,3	<b>61 712,7</b>	15 362,1	33,1
Transports terrestres	14 877,1	11 037,5	12 344,1	512,0	<b>12 856,1</b>	1 818,6	16,5
Transports aériens	56 976,6	60 236,5	68 999,2	3 762,7	<b>72 761,9</b>	12 525,4	20,8
Transports maritimes ou fluviaux	2 934,9	3 075,0	3 115,1	–	<b>3 115,1</b>	40,1	1,3
Communications	10 565,3	13 959,6	12 908,2	31,2	<b>12 939,4</b>	(1 020,2)	(7,3)
Informatique	4 178,5	3 900,7	4 253,0	48,5	<b>4 301,5</b>	400,8	10,3
Services médicaux	9 008,1	10 454,2	8 576,5	–	<b>8 576,5</b>	(1 877,7)	(18,0)
Matériel spécial	2 335,6	2 180,8	2 428,0	–	<b>2 428,0</b>	247,2	11,3
Fournitures, services et matériel divers	3 306,8	3 427,9	3 674,0	98,0	<b>3 772,0</b>	344,1	10,0
Projets à effet rapide	1 000,0	1 000,0	1 000,0	–	<b>1 000,0</b>	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>161 011,3</b>	<b>161 290,1</b>	<b>178 338,7</b>	<b>11 118,6</b>	<b>189 457,3</b>	<b>28 167,2</b>	<b>17,5</b>
<b>Total brut</b>	<b>541 809,5</b>	<b>524 000,0</b>	<b>528 454,8</b>	<b>12 381,6</b>	<b>540 836,4</b>	<b>16 836,4</b>	<b>3,2</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	11 491,7	12 805,2	12 333,6	66,0	<b>12 399,6</b>	(405,6)	(3,2)
<b>Total net</b>	<b>530 317,8</b>	<b>511 194,8</b>	<b>516 121,2</b>	<b>12 315,6</b>	<b>528 436,8</b>	<b>17 242,0</b>	<b>3,4</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées) <sup>a</sup>	52,8	52,8	52,8	–	<b>52,8</b>	–	–
<b>Total</b>	<b>541 862,3</b>	<b>524 052,8</b>	<b>528 507,6</b>	<b>12 381,6</b>	<b>540 889,2</b>	<b>16 836,4</b>	<b>3,2</b>

<sup>a</sup> Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2011/12 comprennent une contribution de 52 800 dollars versée par le Gouvernement allemand.

## B. Contributions non budgétisées

94. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Accord sur le statut des forces <sup>a</sup>	3 072,5
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
<b>Total</b>	<b>3 072,5</b>

<sup>a</sup> Y compris la valeur locative estimative des locaux mis à disposition par le Gouvernement et le montant estimatif des droits et taxes sur les transports aériens et maritimes dont la Mission est exemptée.

## C. Taux de vacance de postes

95. Les dépenses prévues pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 tiennent compte des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux réel 2009/10</i>	<i>Taux inscrit au budget 2010/11</i>	<i>Taux prévu 2011/12</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Observateurs militaires	3,8	5,0	2,0
Contingents	4,2	2,0	2,0
Police des Nations Unies	(0,4)	5,0	5,0
Unités de police constituées	1,1	–	–
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	18,6	15,0	15,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	11,3	20,0	10,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	4,3	5,0	7,0
Volontaires des Nations Unies	8,0	5,0	8,0
<b>Postes de temporaire<sup>a</sup></b>			
Personnel recruté sur le plan international	–	–	–
Personnel recruté sur le plan national	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	12,5	5,0	8,0

<sup>a</sup> Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

96. Les taux de vacance appliqués aux observateurs militaires, au personnel recruté sur le plan international, aux administrateurs recrutés sur le plan national, aux Volontaires des Nations Unies et au personnel fourni par des gouvernements sont établis sur la base du personnel effectivement déployé au cours de l'exercice 2009/10 et du premier trimestre de l'exercice 2010/11, et ils s'appuient également sur la structure des dépenses de la Mission.

## D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

97. Les montants prévus pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 ont été calculés sur la base des taux standard de remboursement applicables pour le matériel majeur (contrats de location avec services) et le soutien logistique autonome. Ils s'élèvent au total à 70 902 200 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
<b>Matériel majeur</b>	
Contingents	32 196,6
Unités de police constituées	4 032,8
<b>Total partiel</b>	<b>36 229,4</b>
<b>Soutien logistique autonome</b>	
Installations et infrastructures	17 610,0
Communications	7 033,4
Services médicaux	7 601,4
Matériel spécial	2 428,0
<b>Total partiel</b>	<b>34 672,8</b>
<b>Total</b>	<b>70 902,2</b>

<i>Facteurs approuvés pour la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
<b>A. Facteurs applicables à la zone de la Mission</b>			
Contraintes du milieu	1,8	1 <sup>er</sup> novembre 2008	Septembre-octobre 2008
Usage opérationnel intensif	1,3	1 <sup>er</sup> novembre 2008	Septembre-octobre 2008
Acte d'hostilité ou abandon forcé	0,6	1 <sup>er</sup> novembre 2008	Septembre-octobre 2008
<b>B. Facteurs applicables aux pays d'origine</b>			
Différentiel de transport	0,0-5,0		

## E. Formation

98. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	809,1
Voyages	
Voyages au titre de la formation	689,1
Fournitures, services et matériels divers	
Honoraires, fournitures et services	141,5
<b>Total</b>	<b>1 639,7</b>

99. Le nombre de participants prévu pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2009/10</i>	<i>Nombre prévu 2010/11</i>	<i>Nombre proposé 2011/12</i>	<i>Nombre effectif 2009/10</i>	<i>Nombre prévu 2010/11</i>	<i>Nombre proposé 2011/12</i>	<i>Nombre effectif 2009/10</i>	<i>Nombre prévu 2010/11</i>	<i>Nombre proposé 2011/12</i>
Formation interne	677	515	826	1 199	1 045	950	671	5 082	53
Formation externe <sup>a</sup>	87	38	57	13	5	18	5	10	14
<b>Total</b>	<b>764</b>	<b>553</b>	<b>883</b>	<b>1 212</b>	<b>1 050</b>	<b>968</b>	<b>676</b>	<b>5 092</b>	<b>67</b>

<sup>a</sup> Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

100. Le programme de formation pour l'exercice 2011/12 vise à améliorer les compétences du personnel de la Mission en matière d'encadrement, de gestion et d'organisation. Il se compose de 156 stages destinés à 1 918 participants. Il est axé sur le renforcement des capacités du personnel des services organiques et techniques de la Mission dans les domaines suivants : aviation et sécurité aérienne, communications et informatique, information, contrôle des mouvements, génie civil, gestion des ressources humaines, sensibilisation au VIH/sida, achats, sécurité, conseils au personnel, approvisionnements, finances, transports terrestres, services médicaux, gestion des biens, services pénitentiaires, normes de conduite et discipline, affaires politiques et affaires civiles, prise en compte de la problématique hommes-femmes, droits de l'homme et hygiène et sécurité du travail.

## F. Projets à effet rapide

101. Le montant prévu des ressources nécessaires au financement des projets à effet rapide pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012, par rapport à celui des exercices précédents, se répartit comme suit :

<i>Durée</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre de projets</i>
1 <sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 (montant effectif)	1 000,0	40
1 <sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 (montant approuvé)	1 000,0	40
1 <sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 (montant proposé)		
Remise en état/reconstruction des tribunaux ruraux de première instance	250,0	10
Remise en état des postes de police rurale	250,0	10
Remise en état ou reconstruction des postes d'immigration et de douanes aux frontières	250,0	10
Remise en état et reconstruction des centres locaux de documentation et de formation	250,0	10
<b>Total</b>	<b>1 000,0</b>	<b>40</b>

102. Les projets à effet rapide prévus portent sur la construction de tribunaux de première instance, de commissariats et de dépôts de police, de dispensaires, de bâtiments des services de lutte contre l'incendie, de centres locaux de documentation, de postes d'immigration aux frontières, de bureaux de comté spécialisés dans la lutte contre la drogue, de centres de détention ainsi que sur la rénovation du quartier général de région du Bureau de l'immigration et de la naturalisation et sur la fourniture d'outils et de matériel à un centre de formation professionnelle. Les projets à effet rapide visent à permettre d'étendre l'autorité de l'État dans tout le pays, conformément au mandat général de la Mission.

### III. Analyse des variations\*

103. La terminologie employée pour analyser les variations des ressources dans la présente section est définie à l'annexe I.B et est identique à celle utilisée dans de précédents rapports.

	<i>Variation</i>	
<b>Observateurs militaires</b>	260,1	3,7 %

#### • Gestion : application d'un taux de vacance de postes moins élevé

104. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique principalement par l'application, pour le calcul des dépenses afférentes aux observateurs militaires, d'un taux de vacance de postes moins élevé, fixé à 2 %, contre 5 % pour l'exercice budgétaire 2010/11, compte tenu de l'expérience passée pour la Mission.

	<i>Variation</i>	
<b>Contingents</b>	(9 742,3)	(5,2 %)

\* Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins  $\pm 5$  % ou 100 000 dollars.

• **Mandat : réduction des effectifs des contingents**

105. La variation enregistrée à cette rubrique tient essentiellement à la réduction des effectifs des contingents compte tenu du rapatriement de 150 hommes de la garde militaire déployée au Tribunal spécial pour la Sierra Leone au troisième trimestre de l'exercice 2010/11, ainsi qu'à la baisse des frais de voyage liés à la relève pour plusieurs contingents et à une diminution du coût des rations par suite de l'appréciation du dollar par rapport à l'euro (taux de change de 0,7 euro pour 1 dollar pour l'exercice 2010/11, contre 0,761 euro pour 1 dollar pour l'exercice 2011/12). Un taux de vacance de postes de 2 % a été appliqué pour le calcul des dépenses du personnel des contingents.

	<i>Variation</i>	
<b>Unités de police constituées</b>	(157,1)	(0,8 %)

• **Paramètres budgétaires : baisse du coût des rations**

106. La variation enregistrée à cette rubrique tient essentiellement à la baisse du coût global des rations par suite de l'appréciation du dollar par rapport à l'euro (taux de change de 0,7 euro pour 1 dollar pour l'exercice 2010/11, contre 0,761 euro pour 1 dollar pour l'exercice 2011/12), ainsi qu'à une diminution des besoins au titre du matériel majeur appartenant aux contingents compte tenu de l'augmentation de l'abattement pour non-déploiement (atteignant 5 % pour l'exercice 2011/12, contre 3 % pour l'exercice 2010/11).

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	(2 232,8)	(12,1 %)

• **Gestion : abaissement du point médian du barème local des traitements et suppression de la prime de risque**

107. La variation enregistrée à cette rubrique tient essentiellement à la suppression de la prime de risque à l'échelle de la Mission à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010 et à l'abaissement du dixième au huitième échelon de la classe G-3 du point médian du barème local des traitements utilisé dans le calcul des dépenses relatives au personnel recruté sur le plan national, compte tenu de l'expérience passée dans la Mission. Les taux de vacance de postes retenus pour le calcul des dépenses relatives au personnel recruté sur le plan national ont été rabaissés de 20 % à 10 % pour les administrateurs, et relevés de 5 à 7 % pour les agents des services généraux entre les exercices 2010/11 et 2011/12.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>	631,7	132,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

108. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique essentiellement par des dépenses supplémentaires liées au recrutement de six membres du personnel sur le plan international dans le cadre de l'appui fourni par la Mission en vue de la tenue des élections générales et présidentielle nationales.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel fourni par des gouvernements</b>	(101,5)	(6,1 %)

**• Gestion : application d'un taux de vacance de postes plus élevé et réduction des frais de voyage liés à la relève**

109. La variation enregistrée à cette rubrique tient essentiellement au relèvement de 5 à 8 % du taux de vacance appliqué dans le calcul des dépenses relatives aux spécialistes des questions pénitentiaires, ainsi qu'au fait que les frais de voyage ont été revus à la baisse, compte tenu de l'évolution des dépenses dans la Mission (5 000 dollars l'aller-retour pour l'exercice 2010/11 contre 3 700 dollars pour l'exercice 2011/12).

	<i>Variation</i>	
<b>Consultants</b>	(121,3)	(9,4 %)

**• Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

110. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique essentiellement par le recours à des services de consultants à des fins autres que la formation, en particulier dans les domaines juridiques et judiciaires, ainsi qu'en ce qui concerne le traitement des affaires pénales, l'établissement des textes législatifs et la protection des droits de l'homme.

111. Des crédits sont prévus pour faire appel à des services de consultants dans le cadre des élections afin d'examiner leur bon déroulement, d'assurer la participation des femmes au processus électoral ainsi que de promouvoir les meilleures pratiques en matière de couverture radiophonique.

	<i>Variation</i>	
<b>Voyages</b>	549,6	20,3 %

**• Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

112. La variation enregistrée à cette rubrique tient essentiellement à l'augmentation des ressources nécessaires pour le programme de formation de la Mission, ainsi qu'aux voyages effectués dans le cadre des élections.

	<i>Variation</i>	
<b>Installations et infrastructures</b>	15 362,1	33,1 %

**• Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

113. La variation enregistrée à cette rubrique est essentiellement liée au programme de remplacement du matériel et des installations ayant dépassé leur durée d'utilisation et devenus obsolètes, notamment les installations préfabriquées comme les structures modulaires en dur, les tentes et les conteneurs maritimes nécessaires pour héberger le personnel militaire dans les nouveaux campements et nouveaux sites; à des installations et infrastructures diverses (déchiqueteuse industrielle ultrarésistante, pont-bascule mobile et incinérateur ultrarésistant) en rapport à

l'important volume d'actifs qu'il est prévu de comptabiliser en pertes ou de liquider; aux générateurs nécessaires pour améliorer l'approvisionnement de la Mission en électricité; au matériel d'épuration de l'eau qu'il est prévu d'acquérir (systèmes de microfiltration et d'ultrafiltration des eaux usées) et aux pompes à eau, pompes de fosses septiques et pompes de haute pression nécessaires au projet de centralisation du traitement des eaux usées dans les campements et à la constitution de réserves d'eau brute; et au matériel d'hébergement, principalement des climatiseurs.

114. Elle s'explique également par une augmentation des dépenses au titre des services d'entretien pour vider les fosses septiques et les filtres à graisse et des services de réhabilitation, de désinfection, de restauration et d'entretien des puits artésiens; des services de sécurité, étant donné qu'il faut davantage d'hommes pour protéger les locaux de la Mission, ainsi que de la hausse des dépenses engagées pour assurer la sécurité des observateurs militaires, des officiers d'état-major du quartier général, des membres de la Police des Nations Unies et du personnel fourni par le Gouvernement à leur domicile; des services de construction liés à la construction, la modernisation et la réparation des routes et installations, y compris en rapport à la construction de 10 fours sur sept sites pour brûler les sols contaminés conformément à la politique du Département des opérations de maintien de la paix en matière d'environnement; des pièces de rechange et fournitures, en raison de l'acquisition de pièces détachées pour les nouveaux modèles de générateurs, ainsi que pour les réservoirs à carburant, les dispositifs de contrôle des fuites et les installations de confinement; les fournitures d'entretien, pour les travaux de construction et de rénovation sur de nouveaux sites et la construction de nouvelles installations dans le cadre de la restitution de ses propriétés au Gouvernement libérien; du matériel de défense, en raison de l'augmentation des quantités de gabions et de barbelés à boudin qu'il est prévu d'acheter; des carburants et lubrifiants, à cause de la hausse du prix du carburant; et du matériel d'assainissement et de nettoyage, en rapport au système de pulvérisation des insecticides, ainsi que des articles nécessaires à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement.

115. L'augmentation générale des dépenses est en partie compensée par de moindres besoins au titre du matériel de soutien logistique autonome appartenant aux contingents, puisque moins de tentes sont nécessaires, la plupart des hommes étant désormais hébergés dans des logements fournis par l'Organisation des Nations Unies.

116. Des crédits sont par ailleurs prévus pour financer des dépenses liées aux élections, notamment la réhabilitation de l'aéroport de Spriggs compte tenu de l'augmentation du nombre de vols pendant la période électorale et l'acquisition de conteneurs maritimes pour protéger le matériel électoral et de tours d'éclairage pour les centres de vote, ainsi que de matériel de défense des périmètres et de carburants et de lubrifiants.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports terrestres</b>	1 818,6	16,5 %

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits revus à la hausse**

117. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique essentiellement par le fait que l'augmentation des dépenses en carburants et lubrifiants, à cause de l'augmentation du prix du litre de gazole (de 0,5719 dollars pour l'exercice 2010/11

à 0,6785 dollars pour l'exercice 2011/12), a été compensée par la décision de la Mission de réduire ses stocks, compte tenu de ses besoins par le passé, et d'acquérir moins de véhicules de remplacement et de pièces de rechange.

118. Par ailleurs, des crédits sont prévus pour couvrir les dépenses en carburants et lubrifiants pour les transports occasionnés par les élections.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports aériens</b>	12 525,4	20,8 %

• **Facteurs externes : évolution des prix du marché**

119. La variation enregistrée à cette rubrique tient essentiellement à la hausse du prix de location et d'opération de la flotte d'hélicoptères de la Mission par suite d'une augmentation du coût garanti aux termes des nouveaux contrats à compter de janvier 2010 et du coût des arrangements pris dans le cadre des lettres d'attribution conclues avec un gouvernement contributeur d'hélicoptères militaires, associée à une hausse de 17, 2 % du prix du litre de carburant (0,706 dollars pour l'exercice 2010/11, contre 0,8273 dollars pour l'exercice 2011/12). Cette augmentation a été en partie compensée par la diminution du coût de location et d'opération de l'avion de la Mission par suite de la réduction du tarif de l'heure de vol.

120. Des crédits sont aussi prévus pour financer des heures de vol supplémentaires de la flotte aérienne de la Mission dans le cadre des élections, ainsi que les frais de carburant connexes.

	<i>Variation</i>	
<b>Transmissions</b>	(1 020,2)	(7,3 %)

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

121. La variation enregistrée à cette rubrique est imputable à la réduction des dépenses en ce qui concerne le matériel de soutien logistique autonome appartenant aux contingents, puisque la Mission n'a pas utilisé d'installations à hautes fréquences et de services de communications téléphoniques, ni de communications par réseaux commerciaux, préférant avoir recours à un fournisseur d'accès Internet libérien plutôt qu'à une connexion satellitaire à la Base logistique des Nations Unies pour faire face de manière plus économique aux besoins croissants en services Internet. La baisse générale des dépenses est en partie compensée par l'augmentation des ressources nécessaires pour acquérir du matériel de transmission afin de remplacer les articles devenus obsolètes; ainsi qu'au titre des services d'information en raison de la hausse des frais relatifs aux outils de sensibilisation.

122. Par ailleurs, des crédits sont prévus pour répondre aux besoins en téléphones par satellite et récepteurs GPS dans le cadre des élections.

	<i>Variation</i>	
<b>Informatique</b>	400,8	10,3 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

123. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique essentiellement par la nécessité de remplacer le matériel informatique devenu obsolète.

	<i>Variation</i>	
<b>Santé</b>	(1 877,7)	(18,0 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

124. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique essentiellement par une diminution des dépenses au titre du matériel de soutien logistique autonome appartenant aux contingents pour les hôpitaux de niveau II et III.

	<i>Variation</i>	
<b>Matériel spécial</b>	247,2	11,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

125. La variation enregistrée à cette rubrique tient essentiellement à l'augmentation des dépenses en matériel de soutien logistique autonome pour les engins explosifs nécessaires à la sécurité de tous les membres du personnel de la Mission.

	<i>Variation</i>	
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	344,1	10,0 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

126. La variation enregistrée à cette rubrique tient essentiellement à l'augmentation du coût des réserves de rations sur la base du contrat conclu pour l'approvisionnement en vivres, du coût du fret et des dépenses connexes, par suite de la hausse des taxes douanières et portuaires, ainsi que des frais prévus pour le Comité des commissaires aux comptes.

127. Par ailleurs, des crédits sont prévus pour couvrir les frais liés aux élections en ce qui concerne l'acquisition de matériel, notamment sacs de couchage, lits et tentes, ainsi que pour l'imagerie satellite de haute résolution du Système d'information géographique.

#### **IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre**

128. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission portent sur les points suivants :

a) **Ouverture d'un crédit d'un montant de 540 836 400 dollars pour financer les opérations de la Mission pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012;**

b) Mise en recouvrement d'un montant de 132 113 700 dollars pour financer les opérations de la Mission pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2011;

c) Mise en recouvrement d'un montant de 12 381 600 dollars au titre de l'appui électoral assuré par la Mission;

d) Mise en recouvrement d'un montant de 396 341 100 dollars pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2011 au 30 juin 2012, à raison de 44 037 900 dollars par mois, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission.

## V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/269 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU

### A. Assemblée générale

Questions transversales

(Résolution 64/269)

*Décision/recommandation*

*Mesures prises*

#### Partie I : présentation du budget et gestion financière

Réaffirme que les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet, doivent être indiqués dans les projets de budget (par. 10).

Souligne qu'il importe que le Secrétaire général prenne encore des mesures pour améliorer la présentation des budgets et l'exactitude des prévisions (par. 11).

La MINUL continuera de rechercher tous les gains d'efficacité et améliorations envisageables. Non applicable pour le présent rapport compte tenu de la révision des moyens et des produits à la hausse au titre de l'appui électoral que doit fournir la Mission.

Huit ans après le déploiement initial de la Mission, les ressources demandées sont calculées dans une large mesure à partir de l'expérience passée de la Mission et de l'évolution de ses dépenses dans le temps. Les prévisions concernant le remplacement de matériel sont établies sur la base des cycles de vie ainsi que des conditions climatiques et environnementales. De telles approches ont permis d'établir des budgets réalistes et plus serrés. En ce qui concerne la présentation du budget, comme la Mission participe au projet pilote sur la présentation des cadres en ce qui concerne la composante appui, les produits d'appui standards et produits propres à la Mission sont présentés avec les indicateurs de succès relatifs à l'amélioration des services et produits connexes dans le corps du présent rapport, et non en annexe.

---

*Décision/recommandation*


---

*Mesures prises*


---

Prend note avec préoccupation de l'importance du montant des engagements d'exercices antérieurs annulés dans certaines missions et demande à nouveau au Secrétaire général d'exercer un contrôle plus efficace sur les engagements (par. 15).

Par ailleurs, le Bureau de la communication et de l'information a été transféré du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général à la Division de l'appui à la Mission.

La Mission a examiné tous les engagements mois par mois et à la clôture de l'exercice, en ne maintenant que ceux qui étaient valables. Les annulations d'engagements d'exercices antérieurs sont dues au fait que certains biens ou services n'ont pu être fournis par les vendeurs. Le montant des engagements non réglés a diminué et est passé d'environ 69 millions de dollars pour l'exercice 2008/09 à 52,7 millions de dollars pour l'exercice 2009/10.

---

## **B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

Questions transversales

(A/64/660)

---

*Demande ou recommandation*


---

*Mesures prises*


---

Le Comité consultatif compte que tous les acteurs concernés seront associés à ces délibérations et que le Secrétaire général communiquera les conclusions issues de ces consultations à l'Assemblée générale. Le Comité consultatif recommande en outre qu'une analyse sur la réorganisation des ressources découlant du passage du maintien à la consolidation de la paix figure dans les prochains projets de budget (par. 10).

Conformément au rapport spécial du Secrétaire général en date du 10 juin 2009 (S/2009/299), à la résolution 1938 (2010) du Conseil de sécurité et au rapport d'activité du Secrétaire général en date du 11 août 2010 (S/2010/429), la MINUL maintiendra ses effectifs militaires et de police à leur niveau actuel jusqu'aux élections de 2011, après lesquelles ces effectifs seront encore réduits jusqu'à son retrait complet. Une mission d'évaluation technique sera déployée après les élections pour formuler des recommandations sur l'avenir de la MINUL compte tenu de la situation sur le terrain, y compris en ce qui concerne la mise en place des mécanismes ultérieurs. Par ailleurs, la Commission de la consolidation de la paix a mis le Libéria à son ordre du jour pour renforcer les capacités dans les domaines critiques que sont l'état de droit, le secteur de la sécurité et l'appui à la réconciliation nationale. La MINUL examinera et réorganisera ses ressources à compter du cycle budgétaire 2012/13.

Le Comité consultatif estime que, pour aider les missions qui seront chargées d'assurer le passage du maintien de la paix à la consolidation de la paix, il sera essentiel de recenser les enseignements tirés par les opérations qui en ont déjà fait l'expérience et de s'en inspirer. Lorsque les opérations de maintien de la paix se retirent ou passent à la consolidation de la

La MINUL prépare la transition : elle a ouvert un dialogue constructif et planifie dans le détail le prochain passage de bâton avec les services gouvernementaux de sécurité, en faisant fond sur les enseignements tirés de l'expérience d'autres missions. Un atelier sur la transition a ainsi été organisé au mois de juin 2010 à Monrovia avec des spécialistes et experts des missions de maintien de la

paix, l'un des enjeux est de pérenniser les efforts de renforcement des capacités nationales pour aider les agents recrutés sur le plan national à retrouver un emploi dans leur pays (par. 11).

paix passées ou en cours, notamment le BINUCSIL. La MINUL axe pour l'instant ses efforts et centre les débats sur le transfert des responsabilités en matière de sécurité, mais elle compte aussi préparer en profondeur le transfert des pouvoirs sur le plan civil, en mettant l'accent sur les activités de renforcement des capacités.

Le processus de planification du transfert des responsabilités en matière de sécurité est documenté, un coordonnateur ayant été chargé au sein de la Mission de s'assurer que toutes les discussions avec le Gouvernement et initiatives de planification soient consignées dans le détail. Une fois ce processus mené à bien, ces notes pourraient être exploitées pour créer un dossier de référence historique sur les enseignements tirés

de l'expérience. Entre autres initiatives de consultations, un séminaire suivi de débats a été organisé en janvier 2010 pour l'équipe de pays des Nations Unies et la MINUL. La MINUL a aussi révisé ses objectifs en matière de consolidation, réduction des effectifs et retrait, comme demandé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1938 (2010), pour y inclure des objectifs de transition. La question des objectifs à atteindre a aussi été abordée dans le Guide sur la détermination des objectifs à l'intention des responsables de l'ONU, bien que la MINUL n'y fasse pas l'objet d'une étude de cas. Les objectifs de transition seront présentés dans le vingt-deuxième rapport périodique du Secrétaire général, qui doit être publié au mois de février 2011. La MINUL dispose aussi d'un Centre intégré de formation du personnel de la Mission, et offre un vaste programme de formation aux membres du personnel recrutés sur les plans national et international.

La MINUL a adopté un programme de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national dans les domaines administratif ou technique. Plusieurs groupes de membres du personnel ont suivi une formation et obtenu une certification depuis le début de l'exercice 2009/10. Par ailleurs, le Centre intégré de formation du personnel de la MINUL dresse une liste mensuelle des offres d'emploi proposées dans les quotidiens locaux et sur Internet, qu'il envoie par courriel à tous les membres du personnel recrutés sur le plan national.

Le Comité consultatif se félicite des efforts faits pour améliorer encore la présentation du budget, et ne doute pas que ceux-ci se poursuivront. Toutefois, il est d'avis que la section relative aux hypothèses de planification des ressources devrait être revue afin de

Dans le contexte des prévisions budgétaires pour 2011/12, la Mission a clairement indiqué le lien entre les hypothèses de planification, les priorités programmatiques et les crédits demandés.

simplifier l'exposé justificatif ainsi que de fournir une présentation plus claire des crédits demandés et des aspects relatifs aux programmes et décrire non seulement les initiatives prévues mais également le lien avec les besoins opérationnels actuels (par. 16).

Dans l'ensemble, le Comité consultatif a constaté que la présentation des projets de budget fournissait essentiellement des informations sur les objets de dépense au lieu de donner une description claire des activités envisagées et des crédits nécessaires à leur réalisation. [...] Pour ce qui est de l'appui à la Mission, des informations précises devraient être fournies sur les projets d'ingénierie et d'infrastructure qui se déroulent sur plusieurs années et la mesure dans laquelle les ressources demandées correspondent au programme de travail pour ces projets (par. 17).

Le Comité évaluera la mesure dans laquelle le projet pilote, une fois achevé, aura contribué à améliorer la présentation. Cependant, la première impression du Comité est que le nouveau format ne simplifie pas l'examen des projets de budget et ne renforce pas non plus leur rigueur. En fait, il estime que la présentation d'une partie du cadre dans le corps du rapport et de l'autre dans une annexe complique l'examen des projets de budgets (par. 18).

Le Comité consultatif estime toujours que le cadre de l'efficacité pourrait être élargi pour inclure d'autres composantes. Il constate en outre que la définition du gain d'efficacité demeure imprécise. À cet égard, il rappelle qu'il y a lieu d'établir une distinction entre les économies, qui consistent essentiellement en une réduction des coûts obtenue grâce à des gains d'efficacité, et la sous-utilisation des ressources, qui traduit peut-être des retards d'exécution ou la non-exécution des activités d'ensemble programmées (voir A/63/746, par. 16). [...] Il prend acte de la définition du concept de gains d'efficacité présentée par le Secrétaire général (voir A/64/643, par. 60). Pour le Comité, les gains d'efficacité équivalent globalement à l'obtention d'un même résultat avec moins de ressources (par. 20).

Le Comité recommande de nouveau que les futurs rapports sur l'exécution des budgets comportent des explications plus détaillées sur la réaffectation des ressources que le Contrôleur a autorisées entre les principales catégories de dépenses (voir A/63/746, par. 15) (par. 22).

À l'heure actuelle, la MINUL n'a pas entrepris de projets devant se dérouler sur plusieurs années. L'entretien de l'infrastructure en place est propre à chaque exercice et les projets lancés sont menés à bien durant le même exercice.

La MINUL continue de participer au projet pilote visant à améliorer la présentation du cadre de budgétisation axée sur les résultats pour la composante appui. Le cadre rend donc compte des indicateurs de succès et produits liés à l'amélioration des services au titre de la composante appui. Mais dans le présent rapport, les produits d'appui standard et produits propres à la mission, non standards ou spécialisés, sont présentés dans le corps du document plutôt qu'en annexe.

Étant donné la multiplication des activités assumées par la Mission pour s'acquitter de son mandat en aidant le Gouvernement dans le cadre des élections présidentielle et législatives de 2011 et du transfert progressif des responsabilités en matière de sécurité aux autorités nationales, il ne serait pas raisonnable d'escompter des gains d'efficacité dans la composante organique pendant l'exercice 2011/12.

La réaffectation des ressources entre les principales catégories de dépenses est expliquée en détail dans le rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Libéria pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/65/620).

Le Comité souligne une fois de plus qu'en règle générale, le financement de postes au moyen de crédits réservés au personnel temporaire (autre que pour les réunions) n'est permis qu'en cas d'augmentation exceptionnelle ou importante du volume de travail et pour remplacer les agents en congé de maternité ou de maladie, ou encore pour des projets à durée limitée (voir A/63/841, par. 56). Bien que des exceptions soient parfois décidées par l'Assemblée générale ou recommandées par le Comité, ce financement ne devrait pas être demandé pour des activités à caractère permanent ou à long terme. En outre, de telles demandes ne devraient pas être présentées à répétition

pour la même fonction, et le fait qu'un tel mode de financement soit recommandé pour un exercice budgétaire donné ne doit pas être interprété comme signifiant qu'un poste de temporaire sera converti en poste permanent pour l'exercice suivant. Le Comité s'inquiète de constater que ce mode de financement est de plus en plus souvent utilisé à mauvais escient et que de ce fait, la budgétisation des effectifs perd en transparence. Il recommande que les futures demandes soient assorties d'une justification du maintien de personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour une fonction donnée et d'une indication de la durée du maintien de cette fonction sur ce mode de financement. Enfin, dans les missions en cours de retrait, la transformation de postes ne devrait être demandée que dans des circonstances exceptionnelles (par. 48).

Les trois postes de personnel temporaire (autres que pour les réunions) qui sont à caractère permanent (1 P-4, 1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) se trouvent dans l'Équipe Déontologie et discipline.

(A/64/660/Add.9)

Le Comité consultatif a par ailleurs été informé que toutes les sommes dues au titre des contingents jusqu'au 28 février 2010 avaient été remboursées et que le montant dû au 31 décembre 2009 pour le matériel appartenant aux contingents (42 380 000 dollars) avait été remboursé le 8 avril 2010. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, au 31 mars 2010, 161 demandes d'indemnisation, d'un montant estimatif de 3 023 600 dollars, avaient été reçues depuis la création de la Mission; 29 demandes, portant sur un montant estimatif de 876 500 dollars, étaient en instance de règlement. Le Comité consultatif

25 de ces 29 demandes en instance de règlement concernaient les contingents et les unités de police constituées. 16 demandes ont été réglées, 1 a été rejetée et 3 ont été classées après l'échec de tentatives répétées pour obtenir des dossiers médicaux de la part des missions permanentes. 5 demandes sont toujours en instance de règlement en attendant réception des dossiers médicaux.

compte que ces demandes d'indemnisation seront réglées sans tarder (par. 10).

Le Comité consultatif a appris que le taux élevé de vacance des postes d'agent recruté sur le plan international était dû dans une certaine mesure au fait que cette catégorie de personnel ne tenait pas à rester en poste dans une mission appelée à cesser ses activités. Le Comité consultatif souligne qu'il importe que la Mission conserve des effectifs suffisants pendant sa phase de retrait progressif. Il encourage pour ce faire la MINUL à mettre à profit les enseignements tirés de l'expérience d'autres missions (par. 12).

Le montant plus élevé des ressources demandées pour la Police des Nations Unies tient à l'augmentation de l'effectif moyen, qui passera de 470 agents pour l'exercice 2009/10 à 498 (effectif autorisé le plus élevé) pour l'exercice 2010/11. Un taux de vacance de postes de 5 % a été appliqué aux prévisions de dépenses. La diminution du montant demandé pour les unités de police constituées s'explique principalement par une réduction du coût des voyages au titre de la relève rendue possible par l'utilisation des moyens de la Mission. Le Comité consultatif encourage la MINUL à poursuivre sa quête d'efficacité en utilisant ses moyens aériens pour la relève du personnel (par. 24).

En réponse à ses questions, le Comité consultatif a appris que le contrat de location de l'avion de type B-757-200 expirerait le 4 octobre 2010 et que la hausse des prévisions correspondait à l'estimation des coûts résultant du nouveau contrat appliqué pendant le reste de l'exercice 2010/11. Il lui a également été

Les postes devraient pouvoir être plus rapidement pourvus grâce à l'examen des candidatures possibles et l'établissement d'un fichier de candidats préapprouvés par l'organe central de contrôle pour le personnel de la mission.

La Section de la gestion des ressources humaines veillera également à ce que, dès la confirmation du départ d'un des membres du personnel de la MINUL, le processus de recrutement soit lancé et qu'une brève liste de candidats soit établie au moyen du système Nucleus et présentée aux directeurs de programmes pour examen et décision. Les postes vacants pourront ainsi être plus rapidement pourvus puisque le processus de recrutement sera dans bien des cas engagé avant que le titulaire quitte ses fonctions.

Au mois d'août 2010, le Représentant spécial du Secrétaire général a accepté de déléguer l'autorité de recruter (procédures d'accueil) les membres du personnel jusqu'à la classe D-1, ce qui pourrait permettre de réduire les délais d'attribution des postes à pourvoir.

La Section de la gestion des ressources humaines mettra à profit les enseignements tirés de l'expérience d'autres missions, dont on s'attend à ce que leur taille soit réduite, mais dont les effectifs sont en fait « stables » à l'heure actuelle.

La Mission évalue tout le temps avec le plus grand soin les besoins opérationnels et les gains d'efficacité possibles, et elle offre chaque fois que possible ses moyens aériens pour la relève, permettant ainsi d'éviter les dépenses engagées en cas de recours à des vols commerciaux.

La MINUL continue de partager ses moyens aériens avec l'ONUCI et le BINUCSIL. Par ailleurs, l'avion de type B-757-200 est toujours utilisé à la fois par la MINUL et par l'ONUCI (60 % du temps par la MINUL, et 40 % par l'ONUCI).

indiqué que les contrats avaient généralement une durée de trois ans et qu'il était prudent de supposer que les tarifs augmenteraient lors de l'entrée en vigueur d'un nouveau contrat. En même temps, le Comité a été informé que le Département de l'appui aux missions mettait en place des stratégies visant à gérer les augmentations des coûts de location des avions et hélicoptères, y compris en faisant partager des capacités entre opérations voisines, en veillant à ce que les marchés soient passés de la manière la plus économique et en faisant jouer au Centre mixte de contrôle des mouvements un plus grand rôle dans la programmation, afin de faire en sorte que tous les modes de transport soient utilisés de manière optimale. Parallèlement, des accords interinstitutions étaient en cours d'élaboration et devaient permettre de faire face aux pointes sans disposer d'un volant de capacité. Le Comité consultatif compte que la MINUL présentera dans son prochain projet de budget des nouvelles fraîches concernant l'efficacité des stratégies choisies pour mieux gérer les dépenses relatives aux opérations aériennes (par. 40).

À 1 295 000 dollars, les dépenses prévues à la rubrique Consultants pour l'exercice 2010 marquent une augmentation de 297 500 dollars, soit 29,8 %. Il s'agit d'aider à préparer les élections présidentielle et législatives et de disposer des services de juristes capables d'apporter une aide aux procureurs et aux défenseurs publics, ainsi qu'à la Commission pour la réforme législative. Le Comité consultatif souligne que les services de consultant devant servir dans la perspective des élections ne doivent être utilisés que quand le besoin s'en fait sentir (par. 43).

Pour la période 2010/11, 40 projets à impact rapide sont prévus, pour un montant total de 1 million de dollars, mais aucune information n'est donnée sur aucun projet particulier. Le Comité consultatif compte que la MINUL, forte de son expérience de l'exécution de projets à impact rapide, s'efforcera de veiller à ce que le montant qui leur est alloué soit efficacement utilisé, et cela conformément aux directives établies (par. 45).

Au paragraphe 35 du rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2008/09 de la MINUL (A/64/601), il est

La MINUL a assuré des vols pour la relève des contingents de 5 différentes missions de maintien de la paix [la MINUL, l'ONUCI, la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD)] dans les régions de l'Afrique de l'Ouest et du Moyen-Orient, afin d'exploiter au mieux son avion.

Le B-757-200 a accompli 6 210 heures de vol, alors que les contrats conclus portaient sur 6 364 heures de vol pour la période allant du 4 octobre 2007 au 4 octobre 2010 (3 ans), soit 97,6 % du nombre total d'heures de vol.

La Mission n'a recours à des consultants que dans les cas où les capacités requises ne sont pas disponibles au sein du système des Nations Unies. Elle n'a pour l'instant pas fait appel à des consultants pour appuyer les élections et ne compte le faire que quand les inscriptions sur les listes électorales seront achevées et qu'elle se sera engagée dans le processus électoral aux côtés du Gouvernement libérien et des autres partenaires concernés. Elle entend tirer parti des deux services de consultants prévus au budget 2010/11 aux fins de l'appui électoral pendant la seconde moitié de l'exercice 2010/11.

La MINUL a mené une évaluation des besoins qui a été l'occasion d'identifier 40 projets à financer en priorité. 30 seront axés sur la réhabilitation de l'infrastructure de l'état de droit (stations de police, bureaux d'immigration aux frontières, tribunaux et centres de détention), et 10 concerneront des projets de soutien aux institutions des pouvoirs locaux et aux collectivités (bâtiments des services du feu, centres de ressources collectives, postes sanitaires) en zone rurale. La Mission réexamine régulièrement le programme pour veiller à ce que les fonds soient efficacement utilisés conformément aux directives pertinentes et politiques en vigueur.

Dans le cadre de l'achèvement de la troisième étape de la réduction de la composante militaire de la Mission et de

*Demande/recommandation**Mesures prises*

indiqué que des économies ont été réalisées grâce au fait qu'il n'y a pas eu besoin d'acheter des rations. Le Comité consultatif tient à faire observer que, s'il souhaite que les opérations de maintien de la paix fassent état des gains d'efficacité réalisés ou à réaliser, il ne faut pas confondre gain d'efficacité et sous-utilisation des crédits. Un gain d'efficacité est le produit de la rationalisation ou de la réorganisation de la façon d'exécuter une tâche, qui permet d'obtenir le même résultat en dépensant moins de ressources. Le Comité considère que tout gain d'efficacité doit être signalé dans le rapport sur l'exécution du budget (par. 47).

Le Comité consultatif note que la MINUL a avancé, en partie grâce aux efforts exercés par le Gouvernement libérien, vers l'objectif consistant à porter à 20 % la proportion de femmes dans la Police nationale du Libéria. Parmi les obstacles à surmonter, on peut citer les sensibilités culturelles, le nombre limité de candidates ayant le niveau d'éducation minimum et l'absence de programmes destinés à prendre en compte les besoins des femmes agents de police. La Police des Nations Unies a aidé la Police nationale du Libéria à prendre des mesures importantes pour surmonter ces obstacles. Il a été indiqué au Comité que plusieurs projets précis avaient été recensés, par exemple l'idée de campagnes de recrutement incitant les femmes à recevoir une formation à l'École nationale de police, projets qui pourraient aider à atteindre la barre des 20 %, mais qui ne pourraient aboutir qu'avec l'appui de donateurs. Le Comité consultatif se félicite du progrès accompli et engage la MINUL à continuer de s'efforcer d'augmenter le pourcentage de femmes dans la Police nationale du Libéria (par. 48).

À propos des incohérences, relevées au paragraphe 129 du rapport du Comité des commissaires aux comptes, dans l'établissement des rapports techniques, le Comité consultatif a été informé que la MINUL, ayant analysé les mécanismes, procédures et capacités humaines qui entrent en jeu dans l'établissement de ces rapports, avait conclu que la cause du problème était le choix initial des critères d'évaluation technique. Le Groupe des marchés, qui fait partie de la Section des achats, a offert une formation aux fonctionnaires concernés. Des réunions de coordination ont aussi été tenues après les stages, et des échantillons de critères d'évaluation considérés

la diminution générale des effectifs de la Mission, aucun gain d'efficacité n'a été signalé dans le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/65/620).

La proportion de femmes dans la Police nationale du Libéria est passée de 12 % pour l'exercice 2008/09 à 14,7 % pour l'exercice 2009/10.

Des ateliers annuels sont organisés à l'intention des chefs de sections et sont pour eux l'occasion d'échanger de nouvelles idées et les enseignements tirés de l'expérience. La MINUL participe à ces réunions/conférences et fait partager à d'autres missions les leçons qu'elle a pu en tirer.

comme optimaux ont été donnés à tous les participants. Cela a entraîné une amélioration sensible de la situation. Jusqu'au 18 mars 2010, tous les rapports d'évaluation technique de l'exercice 2009/10 avaient été jugés acceptables par le Comité local des marchés. Le Comité consultatif pense que la MINUL devrait partager avec d'autres missions l'enseignement tiré de son expérience en ce qui concerne la nécessité d'offrir une formation sur les moyens de se conformer aux directives du Manuel des achats de l'ONU (par. 52).

(A/63/746/Add.8)

S'agissant du poste P-5, le Comité consultatif note que la Cellule a opéré jusqu'ici au sein de la composante du secteur de la sécurité dirigée par un officier d'état-major. Selon les informations données par le Secrétaire général, le titulaire de ce nouveau poste serait un civil, qui assumerait les responsabilités courantes de la Cellule, dont les effectifs sont composés de personnel civil provenant de différentes unités administratives de la Mission, de membres de la police civile des Nations Unies, de militaires et de personnel des services de sécurité. La Cellule est chargée de la collecte, de la coordination, de l'analyse et de la diffusion des informations de source militaire ou civile, et de l'analyse stratégique des problèmes auxquels la Mission doit faire face à moyen terme et à long terme. Elle fournit les capacités d'analyse nécessaires pour recenser les menaces et les risques et évaluer les conditions de sécurité dans la zone de la Mission, en mettant un accent particulier sur les risques particulièrement élevés. Le Comité consultatif demande que l'efficacité de la disposition consistant à mettre un civil à la tête de la Cellule d'analyse conjointe fasse l'objet d'une évaluation dans le prochain rapport sur le financement de la Mission (par. 29).

Sous la houlette du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire générale et faisant directement rapport au Chef d'état-major, le titulaire du poste est entré en fonctions en décembre 2009. Le recours à un civil pour ce poste de P-5 a eu pour effet de favoriser une meilleure intégration des apports des composantes militaires, civiles et de police et la collecte systématique de données sur les questions transversales. L'adoption d'une telle approche harmonisée a permis d'évaluer de manière plus approfondie et globale la situation politique et de mieux prévoir son évolution.

## C. Comité des commissaires aux comptes

(A/64/5 (Vol. II), chap. II)

*Demande/recommandation*

*Mesures prises*

### *Dossiers de justificatifs*

À la MINUK, la réalisation effective des indicateurs et des produits n'avait pas été enregistrée pour deux composantes. De plus, il n'y avait pas de procédures normalisées pour la collecte, la compilation et la communication des données de budgétisation axée sur les résultats pour toutes les composantes. En outre, deux composantes n'avaient pas examiné leurs informations de budgétisation axée sur les résultats pour les mettre en regard des dossiers de justificatifs afin de s'assurer que les données étaient complètes et exactes. Des observations analogues ont été faites à la MINUL (par. 70). L'Administration a accepté, comme le recommandait à nouveau le Comité, de veiller à ce que la MINUK et la MINUL renforcent dans toutes les composantes leurs dispositifs de collecte d'information et de mise au point des dossiers de justificatifs en vue de la budgétisation axée sur les résultats (par. 71).

### *Planification des acquisitions*

En septembre 2006, 141 citernes à carburant livrées à la MINUL ont dû être modifiées avant utilisation. Au moment de l'audit, 55 citernes avaient été modifiées et mises en service et la MINUL, qui avait déboursé 1,4 million d'euros environ pour les acquérir, a encouru des dépenses supplémentaires pour les faire modifier. Cependant, aucun détail n'a été communiqué au Comité sur le coût des modifications. La MINUL a expliqué que les citernes avaient été achetées par contrats-cadres conclus par le Siège, sans qu'elle ait été consultée sur les paramètres précis à respecter. Le Comité a formulé dans le présent rapport d'autres observations concernant des biens durables excédentaires procédant d'une mauvaise planification des acquisitions (par. 82).

Le Comité recommande à l'Administration de veiller lors de l'achat de tous les biens et services pour les différentes missions à ce que les besoins spécifiques des missions soient pleinement pris en compte (par. 83).

Tous les indicateurs de succès ont été analysés et indiqués suivant les divers chapitres du budget approuvé. Des procédures opérationnelles permanentes ont été mises au point pour assurer la cohérence de la collecte des informations et des données mais, comme on l'a vu, certaines informations proviennent de bases de données telles que Galiléo, tandis que d'autres sont des compilations de rapports ou de minutes de réunions. La section du budget de la MINUL analyse les informations destinées à la composante appui pour faire en sorte que les justificatifs correspondants soient disponibles, tandis que le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général traite de l'examen des services fonctionnels.

Ce cas a été relevé en 2006 et, depuis, la Mission a appliqué une procédure de vérification et de confirmation pour éviter que de telles erreurs se reproduisent. Dans le cas de biens ou de services acquis par le biais des contrats-cadres en vigueur, la Section des achats de la MINUL vérifie que les prescriptions techniques données dans les demandes de fourniture de biens ou services correspondent bien aux biens et services visés dans les contrats-cadres. Par la suite, des demandes de confirmation de prix sont adressées aux sous-traitants et font l'objet d'une évaluation plus poussée par les utilisateurs. Cette procédure permet de ne commander, au titre d'un contrat-cadre, que les biens correspondant strictement aux besoins de la Mission. Les erreurs ou omissions qui se seraient glissées dans les contrats-cadres sont signalées au Siège afin d'être corrigées avant que des commandes soient passées.

Ce sont des techniciens de la MINUL, spécialisés dans ce domaine, qui effectuent la modification des citernes à carburant. Ils équipent chaque citerne d'un tuyau d'aspiration qui collecte le carburant, en perforant la double paroi des citernes pour y installer un tuyau court et l'appareillage nécessaire. Au 28 février 2010,

71 citernes avaient été modifiées, 65 autres le seront lorsque les tuyaux requis et les accessoires de soudage, qui font actuellement l'objet d'une commande, auront été reçus. La modification de chaque citerne revient à environ 200 dollars. Cinq citernes n'ont besoin d'aucune modification.

Pour éviter la mauvaise programmation des achats, la MINUL établit un plan d'achats détaillé au début de chaque exercice et passe les besoins en revue tous les trimestres afin de réduire au minimum les stocks excédentaires de biens durables. De nouveaux plans sont alors dressés, compte tenu des besoins opérationnels de la Mission.

#### *Délais de remise des soumissions*

Dans son rapport précédent (A/63/5 (Vol. II), par. 160), le Comité a constaté que dans certaines missions les délais de remise des soumissions étaient plus courts que la durée minimum et a recommandé que l'Administration veille à faire respecter strictement par les missions les délais minimums requis par le Manuel des achats. Le Comité a pu observer le même phénomène pour la période à l'examen. Le Comité a constaté plusieurs cas à la MONUC, à la MINUK et à la MINUL, dans lesquels le délai de remise des soumissions pour les fournisseurs potentiels était bien plus court que le minimum prévu dans le Manuel des achats. Ces missions ont expliqué que les délais écourtés étaient dus à l'urgence des besoins et dans certains cas à une mauvaise planification des achats (par. 87). Le Comité recommande à nouveau à l'Administration de faire en sorte que la Division des achats et toutes les missions appliquent rigoureusement les directives du Manuel des achats concernant les délais prescrits pour la remise des propositions et des réponses aux demandes de devis, aux appels d'offres et aux demandes de proposition (par. 89).

#### *Évaluation technique*

À la MINUL, l'examen d'un échantillon des minutes du comité local des marchés pour 2008/09 a révélé des incohérences dans l'établissement des rapports techniques. Dans certains cas, ces incohérences avaient empêché le comité local d'attribuer un marché parce que les rapports techniques devaient être révisés (par. 129). Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la MINUL établisse

La MINUL a pris note de la recommandation et s'efforce de respecter la durée minimum des délais de remise des soumissions, requise par le Manuel des achats. Il faut cependant noter que les délais indiqués dans le Manuel ont un caractère indicatif et non pas obligatoire. La fixation des délais dépend des besoins spécifiques de chaque mission.

La MINUL a analysé les mécanismes, les procédures et les capacités du personnel qui entrent en jeu dans l'établissement des rapports techniques du début jusqu'à la fin de leur élaboration. Le problème remontait au choix des critères d'évaluation technique dans le cahier des charges. Le Groupe des marchés, qui fait partie de la Section des achats, a offert une formation aux fonctionnaires chargés de l'établissement du cahier des

de façon cohérente les rapports d'évaluation technique pour examen par le comité local des marchés (par. 130).

charges. Des réunions de coordination ont aussi été tenues après les stages et des échantillons de critères d'évaluation considérés comme optimaux ont été donnés à tous les participants. De nettes améliorations ayant été constatées, le comité local des marchés a pu approuver les rapports d'évaluation, ce qui lui a permis d'attribuer les marchés en fonction des besoins pendant l'exercice 2009/10.

#### *Comptages physiques et relevés d'inventaire*

À la MINUL, 54 % des stocks de biens non durables, 66 % des stocks de biens durables et 71 % des pièces de rechange, d'une valeur totale de 25 080 000 dollars, n'avaient jamais fait l'objet d'un comptage ou d'un inventaire physiques (par. 144). Le Comité recommande de nouveau à l'Administration de renforcer la gestion et le contrôle des biens non durables en veillant à ce que les livres soient bien tenus, les inventaires physiques régulièrement effectués, et les écarts rapidement examinés et corrigés (par. 146).

L'inventaire physique des biens durables est effectué régulièrement pendant l'année et, au cours de l'exercice 2009/10, la MINUL a réalisé l'inventaire physique de la totalité des biens durables. En ce qui concerne les biens non durables, les unités à comptabilité autonome ont mis en place des systèmes de contrôle en soignant particulièrement les rapports qu'ils établissent chaque mois au moyen du système Business Objects. La Mission a pris des mesures en vue de l'établissement de rapports normalisés afin de faciliter le contrôle par l'Administration. Les rapports établis chaque mois servent à l'inventaire physique des biens et tout écart est analysé et corrigé. Il s'agit d'une procédure permanente. Des comptages physiques annuels sont également réalisés.

#### *Gestion du niveau des stocks*

À la MINUL, bien que la Mission ait fixé les niveaux minimum et maximum des stocks pour la plupart des catégories de biens non durables dans la base de données, rien n'avait été fait pour faire en sorte que ces niveaux soient respectés. En particulier, au 30 juin 2009, les pièces de rechange disponibles représentaient 14,26 % de la valeur d'achat des véhicules automobiles, soit 4,26 % de plus que la limite prescrite dans le Manuel des transports de surface (par. 148). Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que la MONUC et la MINUL surveillent les niveaux de stocks minimum et maximum dans la base de données afin que ces niveaux restent dans la fourchette recommandée (par. 149).

Comme indiqué ci-dessus, pendant l'exercice 2009/10 les systèmes ont été améliorés et les seuils de réapprovisionnement strictement respectés. Les sections des approvisionnements, du transport et du génie contrôlent les niveaux maximum et minimum des stocks en s'appuyant sur les informations contenues dans les rapports établis au moyen de Business Objects. Le niveau effectif des stocks est calculé d'après la consommation enregistrée lors des deux années précédentes pour chaque article dans l'inventaire. Cependant, il convient de noter que la consommation de chaque article peut varier au sein d'une même période. En conséquence, les niveaux minimum et maximum et les seuils de réapprovisionnement changent au gré des contrôles. Cela ne s'applique pas à certains articles dont la consommation moyenne ne varie pas.

*Inventaires physiques et écarts*

À la MINUL, 2 677 articles d'une valeur totale de 6 460 000 dollars, soit 8,6 % du nombre total de biens durables et 4,1 % de leur valeur, sont restés introuvables lors du comptage physique. Dans certains cas, l'emplacement des biens durables indiqué dans la base de données était incorrect et des articles n'ont pas été trouvés (par. 159). L'Administration a accepté la recommandation réitérée par le Comité selon laquelle toutes les missions devraient élucider rapidement les anomalies relatives aux biens durables et prendre les mesures correctives voulues pour que leurs registres de biens soient rigoureux et fiables (par. 162).

*Retards dans la comptabilisation en pertes et la cession des biens durables*

Au 6 octobre 2009, 30 101 biens durables étaient en attente de comptabilisation en pertes ou de cession dans les 15 missions actives examinées. Ce chiffre comprenait 15 711 articles en attente de cession depuis plus de six mois, d'une valeur totale de 63 720 000 dollars, soit 52 % du nombre et de la valeur de l'ensemble des biens durables. D'après les données fournies par le Département de l'appui aux missions, la procédure de cession par vente dans le commerce durait en moyenne 308 jours alors que le délai prescrit était de 180 jours. À la MINUL, au 30 juin 2009, 633 articles d'une valeur de 1 530 000 dollars attendaient d'être cédés depuis plus de six mois. Un total de 971 articles d'une valeur à l'achat de 6 670 000 dollars, dont la cession avait été approuvée, n'avaient pas encore été cédés ni retirés du système Galileo. Certains articles étaient en attente de cession depuis plus de cinq ans (par. 167). Le Comité recommande de nouveau que l'Administration renforce son contrôle de la comptabilisation en pertes et de la cession des biens durables dans les missions afin de veiller à ce que les mesures nécessaires soient prises pour conclure rapidement ces opérations (par. 169).

L'inventaire physique des stocks réalisé de façon périodique, la mise à jour des données dans Galileo et le contrôle permanent exercé par l'Administration ont permis de corriger les écarts.

Durant l'exercice 2009/10, la MINUL a créé une Section de la gestion du matériel, qui est devenue pleinement opérationnelle en juin 2010. La Section a entamé l'examen des procédures pour veiller à ce que la comptabilisation en pertes et la cession des éléments d'actif se fassent de manière efficace et dans les meilleurs délais.

La MINUL a renforcé ses procédures de comptabilisation en pertes et de cession des éléments d'actif en améliorant à plusieurs égards la régularité et la qualité des échanges entre la Section de la gestion du matériel et le personnel chargé de la gestion des biens, eu égard en particulier aux points suivants : a) qualité des échanges quotidiens et façon dont circule l'information; b) partage hebdomadaire, entre les responsables de la gestion des biens durables, des informations contenues dans les rapports établis par les systèmes (et initiative de mesures de suivi) relatives aux changements de localisation ou à l'identification de ceux que l'on n'a pas encore pu localiser; c) organisation, à l'intention des responsables chargés de la gestion des biens, de réunions formelles mensuelles au cours desquelles la comptabilisation en pertes est examinée au titre d'une question figurant en permanence à l'ordre du jour et des mesures correctives sont adoptées; et d) rapports mensuels adressés au Siège sur les progrès enregistrés dans la comptabilisation en pertes et mesures prises à cet égard.

Afin d'encourager une meilleure participation interne et de veiller à ce que des mesures soient prises pour améliorer la responsabilisation du personnel chargé de la comptabilisation en pertes, un groupe de travail composé

de représentants des groupes à comptabilité autonome pertinents et des sections de la sécurité, de la gestion des biens et des achats, a été créé pour traiter les cas en souffrance et examiner les procédures en place, dans le but de formuler des propositions consistantes visant à améliorer le processus de comptabilisation en pertes et le nombre de cas à traiter. Le groupe de travail fonctionne depuis octobre 2010. En outre, la MINUL était disposée à aménager un espace de décharge destiné au Groupe de la cession du matériel pour que la Mission puisse créer un régime de vente officielle par « lots », qui devait commencer à fonctionner durant le dernier trimestre de 2010.

Dans le cadre de ses responsabilités en matière de cession des biens, la MINUL poursuivra ses échanges mensuels avec le Siège par le biais de rapports de mise à jour compilant toutes les soumissions du Comité local de contrôle du matériel de la Mission devant être approuvées par le Comité central de contrôle du matériel. Selon les résultats obtenus à l'issue du contrôle mensuel, la MINUL recommandera, s'il y a lieu, que le Département de l'appui aux missions envisage la révision de la procédure d'approbation de la cession, de manière à ce que la comptabilisation en pertes et la cession de biens soient approuvées dans un délai raisonnable.

#### *Ratios des stocks et excédents*

À la MINUL, deux tracteurs d'aéronefs d'une valeur totale de 776 486 dollars n'avaient pas été utilisés depuis leur acquisition, environ trois ans auparavant. Ils étaient entreposés dans de mauvaises conditions du fait qu'ils n'étaient pas protégés par un abri. Des constatations analogues ont été faites à propos d'un véhicule blindé d'une valeur de 165 751 dollars et d'autres biens d'une valeur totale de 584 671 dollars (par. 176). Le Comité a invité l'Administration, qui en est convenue, à : a) examiner les stocks de biens durables de toutes les missions en cours en vue de déterminer de façon réaliste les quantités qui devraient être détenues; b) recenser et déclarer les biens excédentaires; et c) prendre des mesures appropriées pour transférer tous les biens en surplus à d'autres missions qui pourraient en avoir besoin ou à la Base de soutien logistique, ou en disposer comme il conviendra (par. 180).

L'estimation des besoins de la Mission par les groupes à comptabilité autonome par l'intermédiaire du Comité du parc automobile pour la Section des transports, le contrôle de l'utilisation par le Service des communications et des technologies de l'information et la Section du génie, et l'établissement du niveau optimum des stocks ont été effectués. Une fois identifiés, les biens excédentaires sont signalés dans le système pour transfert à d'autres missions, ou bien, s'ils sont hors d'usage, ils font l'objet d'une procédure de comptabilisation en pertes.

*Remplacement de véhicules*

À la MINUL, 192 véhicules avaient un kilométrage supérieur au plafond autorisé et 875 véhicules avaient dépassé leur durée de vie. En outre, les frais d'entretien des véhicules qui avaient un kilométrage élevé avaient dépassé le coût moyen enregistré pour l'entretien de véhicules analogues. La Mission a expliqué que les véhicules étaient toujours entretenus conformément aux prescriptions usuelles des fabricants. Pourtant, on n'a pas fourni d'indications démontrant que la MINUL avait surveillé les frais d'entretien des véhicules considérés (par. 227). Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que toutes les missions procèdent à une analyse des coûts pour les véhicules qui ont un kilométrage élevé en vue d'apprécier l'opportunité de les remplacer en tenant compte de leurs circonstances particulières (par. 228).

*Système de suivi des véhicules*

À la MINUL, il n'existait aucune procédure pour l'établissement et l'examen des rapports sur le suivi des déplacements des véhicules assuré à l'aide du système de suivi CarLog (par. 230). L'Administration a également accepté la recommandation du Comité selon laquelle la MINUL devrait établir des procédures pour la production et l'examen des informations liées à l'exploitation du système CarLog dans le cadre du contrôle de l'usage des véhicules (par. 232).

*Réserves stratégiques de carburant*

À la MINUL, l'approvisionnement en carburant ne couvre que les besoins opérationnels. La Mission a expliqué que son contrat d'approvisionnement en carburant pour véhicules avait expiré en décembre 2008 et n'avait pas été renouvelé. Par conséquent, depuis janvier 2009, elle se procurait du carburant en l'achetant au comptant en quantités permettant de subvenir à au moins 15 jours de consommation (par. 242). Le Comité recommande de nouveau à l'Administration de veiller à ce que toutes les missions prennent les dispositions nécessaires pour maintenir le niveau de leur réserve stratégique de carburant (par. 244).

La MINUL a procédé à l'évaluation de ses besoins, pris note du coût élevé de l'entretien des vieux véhicules et proposé d'en remplacer certains en tenant compte des contraintes budgétaires.

Le Système Galileo de gestion des stocks de la Mission, qui enregistre également les demandes de réparation et les commandes de pièces de rechange, saisit les informations relatives à l'entretien des véhicules. L'exploitation de ce système permet au personnel de la Mission d'avoir accès, en permanence, aux informations relatives aux coûts de l'entretien des différents véhicules.

La Section des transports fournit des rapports mensuels, établis à l'aide du système de suivi (CarLog), qui contiennent des données sur la consommation d'essence, les relevés de kilométrage et leurs dates, ainsi que les numéros d'immatriculation.

La MINUL détient des réserves stratégiques pour deux types de carburant, le diesel et le Jet A-1. Les réserves stratégiques sont stockées dans les entrepôts des fournisseurs et sont incorporées dans les contrats. La réserve stratégique de diesel est de 2 millions de litres qui constituent l'approvisionnement de 30 jours de mission. En outre, les 21 stations d'essence de la MINUL ont des stocks de réserve équivalant à 14 jours d'approvisionnement en moyenne. La réserve stratégique de Jet A-1 est de 600 000 litres et équivaut à l'approvisionnement de 15 jours de mission. En outre, la MINUL a 100 000 litres de diesel et 50 000 litres de Jet A-1 en réserve aux aéroports Roberts International et Spriggs Payne, respectivement, pour les cas d'urgence. Il y a deux points de ravitaillement (Gbarnga et Greenville) dans la région. Les réserves dans les deux endroits représentent 15 jours d'approvisionnement.

*Budget des opérations aériennes*

La MINUL a utilisé moins de 40 % de son budget pour les vols supplémentaires en 2008/09 (par. 274). Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que toutes les missions remédient à la sous-utilisation des heures de vol prévues au budget (par. 275).

La Section des transports aériens de la MINUL poursuit la mise en œuvre de mesures visant à améliorer et accroître l'utilisation des aéronefs et a adopté une politique d'utilisation optimale des moyens aériens pour satisfaire les besoins administratifs et opérationnels.

Lors de l'élaboration du budget, les mesures suivantes sont prises en vue d'une prévision réaliste des heures de vol :

a) Les prévisions relatives aux heures de vol sont calculées par la Section des transports aériens d'après le nombre d'heures de vol effectives ou le niveau d'activité des opérations aériennes de l'année précédente;

b) Des entretiens ont lieu avec les composantes militaires et civiles concernant les activités prévues et l'appui que la Mission sera appelée à apporter, ainsi que les données comparatives et les besoins des exercices précédents;

c) Les horaires de vol sont constamment révisés et appliqués en fonction des mouvements de passagers et de l'expérience acquise lors des exercices précédents;

d) Pendant l'exercice 2009/10, on a enregistré 9 093 heures de vol par rapport aux 9 664 heures de vol qui avaient été prévues, ce qui représente une sous-utilisation de 5,9 %.

*Sécurité aérienne*

À la MINUL, 27 incidents liés au transport aérien s'étaient produits en 2008/09, pour une flotte de 12 appareils, dont deux étaient en cause respectivement pour 26 % et 19 % des incidents. De plus, le 30 janvier 2009 un appareil transportait du fret dépassant de 5 400 kilogrammes le poids de 13 000 kilogrammes indiqué dans son manifeste de chargement (par. 281). Le Comité recommande que la MONUC et la MINUL prennent les mesures qui s'imposent pour remédier aux risques qui donnent lieu aux incidents liés au transport aérien, afin de réduire le nombre de ces incidents (par. 282).

Les mesures plus strictes ci-après ont été prises afin de réduire le nombre d'incidents liés au transport aérien :

a) Utilisation quotidienne d'une liste de contrôle pour réduire les risques liés aux opérations aériennes au centre d'opérations aériennes, surveillance des terrains d'aviation, respect des mesures réglementaires, programmation et planification des vols et services météorologiques;

b) Inspection des pistes des aéroports Roberts International et Spriggs Payne tous les matins, ainsi que d'autres aéroports/hélistations, suivant une liste récapitulative des différents contrôles à effectuer pour faire en sorte que les pistes soient exemptes de tout objet étranger, notamment des animaux ou des oiseaux;

c) Exposé détaillé quotidien aux pilotes sur l'état des aéroports et des héliports, la sécurité et la situation météorologique avant le vol, pour compléter les avis aux

aviateurs et les annonces du Centre d'opérations civilo-militaire;

d) Programmation quotidienne du stationnement des aéronefs pour éviter les embouteillages aux aéroports et sur les pistes qu'utilise la Mission;

e) Rapport obligatoire des pilotes, d'une durée de 15 minutes, destiné au Centre d'opérations aériennes sur l'emplacement de leur aéronef en vue du contrôle des mouvements aériens, conformément aux procédures opérationnelles permanentes de la MINUL;

f) Exposé détaillé sur les procédures normalisées régissant le transport aérien, destiné aux équipages nouvellement arrivés;

g) Rapport de mission quotidien des pilotes sur la sécurité et la situation en vol et au sol;

h) Programmation des inspections trimestrielles des héliports et des terrains d'aviation à Monrovia et dans d'autres régions;

i) Examen par le Groupe de la conformité technique et de l'assurance qualité de la navigabilité des aéronefs et nécessité pour les compagnies de transport aérien de communiquer à la Section de l'aviation les informations concernant les appareils en cours d'entretien;

j) Vérifications et inspections inopinées des installations d'entretien des compagnies de transport aérien;

k) Nécessité pour les compagnies de transport aérien de soumettre des documents probants concernant l'entretien des aéronefs (rapports après entretien, rapports hebdomadaires d'entretien, programmation de l'entretien périodique).

#### *Recouvrement des frais de carburant*

À la MINUL, le recouvrement auprès des compagnies de transport aérien des frais de kérosène afférents aux vols d'essai et aux vols non générateurs de recettes ne faisait pas l'objet d'un suivi régulier. Au 30 juin 2009, 345 750 dollars de frais recouvrables étaient dus, dont 168 190 dollars étaient en instance depuis plus de six mois (par. 284). Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la MINUL effectue à intervalles réguliers le suivi des sommes dues par les compagnies de transport aérien (par. 286).

La Mission fait toujours en sorte de recouvrer auprès des compagnies tous les montants dus au titre du kérosène ou de l'appui fourni. À cet égard, à la fin de l'exercice 2009/10 un montant de 63 618 dollars était dû par rapport au montant de 345 757 dollars qui était dû à la fin de l'exercice 2008/09.

*Politiques et procédures*

À la MINUL, les politiques et procédures relatives à l'informatique et aux communications n'avaient pas été arrêtées définitivement. Ces politiques et procédures n'étaient diffusées que par des messages d'alerte et par des courriels envoyés à tout le personnel (par. 310). Le Comité a recommandé, et l'Administration a accepté, que la MINUL arrête définitivement leurs politiques et procédures relatives à l'informatique et aux communications (par. 311).

À la fin de l'exercice 2009/10, la Section des communications et de l'informatique de la MINUL avait mis au point des procédures opérationnelles permanentes et des politiques visant la majorité des domaines de travail qui ont été distribuées sous forme de circulaires administratives à la MINUL. Un petit nombre de manuels de procédure étaient en cours d'achèvement et sur le point d'être approuvés. Dans les autres cas, les politiques du Département de l'appui aux missions étaient diffusées auprès du personnel de la Mission.

*Pourcentages de postes vacants et taux de rotation du personnel*

À la MINUL, il y avait sept postes de direction vacants, soit 21 % du nombre autorisé. Au niveau de l'encadrement, il y avait 39 postes libres, soit 18 % des postes autorisés (par. 320). L'Administration a accepté, comme le Comité le lui recommandait encore une fois, d'agir rapidement pour pourvoir les postes vacants, afin que les missions soient en mesure d'exécuter efficacement leur mandat (par. 324).

Grâce à sa cellule de recrutement, la MINUL s'attache en permanence à pourvoir les postes autorisés. La Section de la gestion des ressources humaines a organisé un séminaire de formation à l'intention des directeurs de programme concernant les procédures de recrutement révisées pour faire en sorte que le personnel soit versé dans les politiques de recrutement afin d'en accélérer le processus. À la fin de l'exercice 2009/10, seul un poste de direction était vacant.

*Plans d'action ressources humaines*

La MINUL n'avait pas de plan d'action ressources humaines pour l'exercice 2008/09 (par. 333). L'Administration a accepté de veiller, comme le Comité le lui recommandait à nouveau, à ce que toutes les missions établissent un plan d'action ressources humaines, conformément aux directives du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions (par. 334).

La MINUL révisé actuellement le plan d'action ressources humaines qui lui est parvenu du Siège en 2010 et s'apprête à y répondre en temps voulu, en tenant compte de la phase en cours de la Mission et des résultats attendus/critères de réussite fixés par le Siège.

*Système d'évaluation et de notation des fonctionnaires*

À la MINUL, les évaluations n'étaient pas faites pour tout le personnel, tous n'étant pas inscrits au système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires (e-PAS) (par. 336). Le Comité recommande, comme il l'a déjà fait, que la MINUL applique des procédures qui garantissent que les rapports d'évaluation seront achevés et signés en temps voulu (par. 337).

À la fin de juin 2009, la MINUL avait atteint un taux de 100 % d'application du système d'évaluation en raison du non-renouvellement du contrat des membres du personnel n'ayant pas obtenu dans leur e-PAS, au minimum, l'appréciation générale « résultats pleinement conformes à ceux attendus ».

La Section de la gestion des ressources humaines lie le renouvellement du contrat à l'existence d'un e-PAS pour tout le personnel, ce qui fait que les rapports d'évaluation et de notation sont préparés et soumis en temps voulu. Étant donné que la majorité des contrats

sont renouvelables à partir du 1<sup>er</sup> juillet, la quasi-totalité des évaluations pour la période s'achevant le 31 mars de la même année sont reçues avant le 30 juin.

### *Exécution des projets*

Au cours de l'exercice 2008/09, neuf missions ont mis en œuvre des projets à effet rapide, dont le budget total s'élevait à 10 750 000 dollars. Selon les directives qui s'appliquent en la matière, l'agent de réalisation a trois mois, à compter du versement des fonds, pour mener un projet à bien. Certaines missions n'ont pas terminé leurs projets dans les délais réglementaires. Les retards conduisent à la sous-utilisation des crédits ouverts et représentent des occasions manquées d'aider et d'influencer la population locale au milieu de laquelle la mission mène ses activités.

À la MINUL, huit projets n'ont pas été terminés dans le délai réglementaire de trois mois (par. 362). Le Comité renouvelle sa recommandation selon laquelle il faut que l'Administration veille à ce que toutes les missions fassent le nécessaire pour que les projets à effet rapide soient achevés dans les délais fixés.(par. 363).

La Mission prend note de la recommandation et l'approuve. Forte de son expérience, la MINUL a réexaminé l'ensemble du processus de manière à assurer l'exécution des projets dans le délai prescrit de trois mois. Les retards s'expliquent principalement par la médiocrité du réseau routier, surtout dans le sud-est, le manque de matériaux de construction en dehors de la capitale et les limitations de la capacité logistique des partenaires d'exécution locaux. Malgré tout, la Mission a révisé la sélection des projets de manière à ne retenir pour le financement que les projets qui peuvent être réalisés dans des délais raisonnables et à ce que seuls des fournisseurs à l'expérience avérée soient choisis pour leur exécution. La Mission met également à disposition

les moyens logistiques dont elle dispose (camions, bateaux) chaque fois que c'est possible, sur la base du recouvrement des coûts.

## **D. Bureau des services de contrôle interne**

[A/64/326 (Part. II)]

Lors de l'audit du Groupe de l'environnement et des ressources naturelles de la MINUL (AP2009/626/06), le BSCI a constaté qu'aucun plan de protection de l'environnement n'avait été établi, ce qui empêchait la Mission de suivre efficacement les problèmes d'environnement, partant d'en atténuer l'impact. La Mission a accepté la recommandation du BSCI l'invitant à établir un tel plan et à tenir le registre prévu par la politique de protection de l'environnement applicable aux missions des Nations Unies (par. 41).

À la MINUL, le BSCI a enquêté sur les agissements de deux membres de la police civile des Nations Unies,

Dans le cadre de son plan d'action pour l'environnement, la MINUL a entrepris des inspections environnementales trimestrielles au cours de l'exercice 2009/10. Comme indiqué dans les hypothèses de planification, la Mission poursuit également diverses activités visant à réduire l'impact de sa présence sur l'environnement.

Comme suite aux notes verbales qu'il a adressées aux pays ayant fourni des forces de police, le Département de

*Demande/recommandation**Mesures prises*

dont un chef d'équipe, accusés d'avoir exploité sexuellement des femmes du pays. Il a déterminé que les intéressés avaient effectivement exploité un grand nombre de femmes, qu'ils recrutaient en utilisant des entremetteurs. Le Département de l'appui aux missions a transmis les conclusions de l'enquête du BSCI aux pays ayant fourni les forces de police pour qu'ils donnent la suite voulue à cette affaire, mais ceux-ci n'ont toujours pas réagi (ID Case n° 0233/07) (par. 52).

l'appui aux missions a envoyé de nouvelles notes verbales en août 2009 pour s'enquérir des mesures qui auraient été prises. Aucune réponse ne lui est parvenue à ce jour.

À la MINUL également, le BSCI a mené une enquête à la suite d'informations faisant état de l'arrestation par les autorités locales d'un soldat d'un contingent trouvé en possession de drogue. L'intéressé avait été innocenté par la commission d'enquête établie par le contingent. Toutefois, le BSCI a conclu d'une première analyse que cette commission n'avait pu parvenir à un verdict juste et impartial faute d'avoir procédé à un examen rigoureux des faits. Le Département de l'appui aux missions a communiqué les conclusions du BSCI au pays ayant fourni le contingent, lequel à ce jour ne s'est pas encore manifesté (ID Case n° 0032/07) (par. 53).

Aucune réponse n'a été reçue à ce jour de la part du pays ayant fourni le contingent, en ce qui concerne la note verbale du Département de l'appui aux missions datée du 10 juin 2009.

(A/64/712)

*Décision/demande**Mesures prises*

Le Département des opérations de maintien de la paix devrait envisager de procéder à un examen plus approfondi des incidences que la fermeture de l'antenne libérienne du Bureau de la coordination des affaires humanitaires a pu avoir sur l'efficacité de l'aide humanitaire fournie au Libéria depuis 2004, afin de déterminer les meilleures pratiques et de tirer les leçons de cette initiative, à l'usage des futures missions. Le Département pourrait envisager de réaliser cette étude en collaboration avec le Bureau (par. 73). Le Département des opérations de maintien de la paix a indiqué que l'application de cette recommandation n'apporterait aucune valeur ajoutée, et qu'il en était d'autant plus convaincu que peu après la fermeture de l'antenne libérienne du Bureau de la coordination des affaires humanitaires plusieurs études de ce type avaient été réalisées par le Bureau et par des organismes indépendants. Il a ajouté que si cette recommandation était maintenue, l'évaluation devrait,

Ainsi que l'a indiqué le Département des opérations de maintien de la paix, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a recueilli des informations lors de plusieurs examens et devrait assumer le rôle de chef de file dans l'évaluation des leçons tirées de cette initiative.

à son avis, être réalisée par le Bureau (par. 74). Compte tenu de l'expérience récente de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, le BSCI persiste à penser que le Département des opérations de maintien de la paix et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires devraient procéder ensemble à une évaluation (par. 75).

En collaboration avec la CEDEAO et le Gouvernement libérien, la MINUL devrait réaliser une évaluation des menaces contre la sécurité, suivie d'une évaluation des besoins et de l'élaboration d'une stratégie visant à les satisfaire, ceci afin de pouvoir formuler en connaissance de cause une stratégie de retrait qui évite la création d'un vide sécuritaire après la réduction des effectifs de la Mission (par. 76).

Le Département des opérations de maintien de la paix devrait étoffer la composante Police des Nations Unies de la MINUL pour que celle-ci puisse s'acquitter de son mandat en la matière en offrant des services spécialisés dans les domaines relevant spécifiquement des activités de police, tels que la criminalistique, la planification stratégique et la direction des opérations, et des services de type civil dans les domaines de la gestion logistique, de la comptabilité et de l'audit (par. 77). Le Département des opérations de maintien de la paix a accepté cette recommandation, en faisant observer que toutes les missions de maintien de la paix connaissaient le même problème. En décembre 2009, la Division de la police du Département a écrit à tous les pays ayant fourni des forces de police à la MINUL pour les informer des compétences spécialisées dont la Mission avait besoin et a relevé les critères de sélection minima (par. 78).

La MINUL devrait envisager de réorganiser sa composante Police des Nations Unies et de réviser ses instructions permanentes, afin que la plupart de ses unités puissent jouer un rôle consultatif auprès de la Police nationale libérienne. La Mission devrait veiller à calquer la structure de cette composante sur celle de la direction de la Police nationale libérienne de manière à pouvoir fournir à celle-ci les services consultatifs dont elle a besoin et affecter comme conseillers auprès de ses commissaires adjoints et de ses cadres supérieurs des officiers supérieurs de la

La MINUL et les forces de sécurité libériennes mènent régulièrement des patrouilles conjointes aux frontières avec les Gouvernements guinéen et sierra-léonais ainsi qu'avec l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire. En outre, la Cellule commune d'analyse de la MINUL effectue des visites semestrielles en Sierra Leone, en Guinée et en Côte d'Ivoire pour procéder à des évaluations de la menace, y compris une évaluation conjointe, de concert avec la Section des affaires civiles, le PNUD et l'ONUCI, de la présence d'ex-combattants et des activités des réfugiés dans l'ouest de la Côte d'Ivoire.

Dans le présent rapport, il est proposé de créer les 10 postes suivants au Bureau du Chef de la Police des Nations Unies : conseiller au développement des institutions, conseiller pour les questions de frontières et d'immigration, directeur des programmes de la police, agent chargé de la formation de la police, fonctionnaire des finances et du budget, conseiller en procédures pénales, agent chargé des ressources humaines, fonctionnaire de l'information, spécialiste de la logistique, spécialiste des technologies de l'information et des communications.

La structure de la police de la MINUL correspond, en général, à celle de la Police nationale libérienne et permet une large application des services consultatifs au niveau de l'encadrement. L'équipe de conseillers de haut niveau est affectée auprès des titulaires des postes clefs de la Police nationale libérienne ce qui permet d'intensifier le renforcement des capacités. L'équipe s'est étoffée et comprend des conseillers de haut niveau de la Police des Nations Unies, ce qui ouvre la possibilité d'un renforcement individuel des capacités des cadres supérieurs de la Police nationale libérienne.

Police des Nations Unies (par. 81). Le Département des opérations de maintien de la paix a indiqué que cette recommandation avait déjà été appliquée et que la révision du concept d'opérations de la Police des Nations Unies était près d'être terminée (par. 82).

En consultation étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies, les États Membres et le Gouvernement libérien, la MINUL devrait envisager d'élaborer, pour la réforme du secteur de la sécurité, une stratégie globale établissant les liens voulus entre les secteurs concernés, en particulier la défense, la Police nationale et les administrations judiciaire et pénitentiaire. Cette stratégie devrait tenir compte de la phase de réduction des effectifs de la MINUL, et définir les mesures de réforme à prendre avant et après le retrait de la Mission (par. 83). Le Département des opérations de maintien de la paix a accepté cette recommandation, tout en faisant observer que le rapport passe sous silence le fait que le Gouvernement libérien a arrêté de recruter des agents pénitentiaires après les deux premiers stages de formation, faute de pouvoir les rémunérer. Le rapport ne fait pas mention non plus des initiatives prises dans le secteur pénitentiaire, tels que les projets entrepris avec des fonds affectés à la consolidation de la paix ou la proposition portant sur un projet de création d'infrastructures et autres capacités. Enfin, il ne dit rien non plus du plan stratégique élaboré pour ce secteur et ratifié par le Gouvernement (par. 84).

Le Département des opérations de maintien de la paix devrait envisager, là où c'est possible et utile, de s'inspirer, pour les missions de maintien de la paix ou de consolidation de la paix, du mécanisme des équipes d'appui aux comités utilisé au Libéria. Chaque situation est, certes, unique, mais le modèle libérien pourrait être présenté aux responsables de missions déployées dans d'autres pays, à charge pour eux de décider s'il convient de mettre en place un dispositif analogue (par. 85).

La MINUL devrait engager un dialogue politique plus soutenu avec le Gouvernement libérien sur les stratégies à mettre en œuvre pour accélérer la réforme du droit interne et l'exécution des plans stratégiques relatifs aux institutions garantes de l'état de droit (par. 86).

Une augmentation du nombre des responsables de haut niveau de la police servant de conseillers permettrait à la Police des Nations Unies de renforcer les capacités des cadres de la Police nationale libérienne.

Pour ce qui est de la réforme du secteur de la sécurité, la MINUL s'est principalement efforcée d'aider ses partenaires nationaux à élaborer des plans stratégiques pour chacun des ministères et organismes d'exécution en tenant compte des liens reliant chaque composante aux priorités globales du Gouvernement énoncées dans la stratégie pour la réduction de la pauvreté et la stratégie de sécurité nationale. La formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix tient également compte des liens existant entre la sécurité, la justice et la réconciliation nationale. Cette approche garantit l'adhésion des autorités nationales qui, par la suite, ont démontré leur engagement à l'égard de la réalisation des plans stratégiques.

Le PNUD fait paraître des rapports semestriels sur les équipes d'appui aux comités et divers documents relatifs à la structure sont communiqués au Siège par l'intermédiaire du coordonnateur de programmes du PNUD et aux partenaires concernés de la MINUL.

Sous la direction du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (état de droit), la MINUL s'est efforcée d'entretenir d'étroites relations de travail avec les acteurs nationaux du secteur de l'état de droit, notamment avec le Ministre de la justice, le Président de la Cour suprême et les juges assesseurs, le Solicitor General, le Président de la Commission de la réforme législative et les comités législatifs pour promouvoir la réforme au sein du secteur. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (état de droit) et les chefs

La MINUL devrait adopter les stratégies voulues pour aider la Commission électorale nationale à préparer les scrutins à venir, notamment à planifier la mise en place des moyens logistiques, à arrêter les procédures et à procéder à des répétitions, en s'inspirant pour cela des enseignements tirés de l'appui apporté aux précédents scrutins (par. 87).

Les organismes des Nations Unies au Libéria devraient envisager de modifier le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en fonction des nouveaux critères définis par le Département des opérations de maintien de la paix, afin d'en faire le cadre stratégique intégré guidant le fonctionnement de la Mission. Au cours de cette révision, la MINUL devrait veiller à préserver l'équilibre et la solidité de son partenariat stratégique avec l'équipe de pays

de la Section de l'état de droit de la MINUL s'efforcent d'accélérer la mise en place des divers plans stratégiques au sein du secteur de l'état de droit en entretenant des contacts réguliers avec le Ministère de la justice, la magistrature, la Police nationale libérienne, l'administration pénitentiaire, le Bureau de l'immigration et de la naturalisation, et le législatif. La MINUL participe activement, sur les plans politique et technique, à l'exécution de la composante stratégie pour la réduction de la pauvreté du Gouvernement, en coopérant à la réalisation des objectifs de réforme.

Les résolutions 1885 (2009) et 1938 (2010) du Conseil de sécurité autorisent la MINUL à assister le Gouvernement libérien en ce qui concerne l'organisation des élections présidentielle et législative de 2011 en fournissant un soutien logistique, notamment pour faciliter l'accès aux régions reculées, en coordonnant l'assistance électorale internationale et en aidant les institutions et les partis politiques libériens à créer un climat propice au déroulement pacifique des élections. Les tâches essentielles de la MINUL à cet égard consistent à faciliter la création d'un cadre législatif pour les élections, à promouvoir le renforcement de la participation des femmes au processus et de la direction du Groupe de contact international pour le bassin du fleuve Mano. La Mission prêterait aussi son concours à la Commission électorale nationale afin qu'elle puisse aider le Comité consultatif interpartis à prendre en main les questions relatives aux élections.

Depuis 2005, la MINUL a rendu pleinement compte de neuf élections partielles, en particulier l'élection partielle au Sénat du Comté de Montserrado en octobre-novembre 2009, en s'appuyant sur les enseignements tirés de l'expérience acquise lors des élections de 2011. La Mission a également créé un groupe de travail pour les élections, comprenant des représentants des composantes organique, militaire et d'appui, pour coordonner l'assistance aux élections fournie par le système des Nations Unies au travers de l'équipe de pays des Nations Unies.

C'est au groupe de la planification stratégique, créé en 2007, qu'incombe l'examen des principales orientations et questions stratégiques. Son champ d'action s'est élargi en 2008 à la suite de l'élaboration de la stratégie de réduction de la pauvreté et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le groupe de la planification stratégique est désormais chargé de superviser et de gérer la mise en œuvre du Plan-cadre, et aussi de coordonner une approche commune des

(par. 88). Le Département des opérations de maintien de la paix a fait observer que cette recommandation avait déjà été appliquée et qu'elle avait été approuvée par tous les organismes des Nations Unies entrant dans la composition de l'équipe de pays des Nations Unies au Libéria le 29 janvier 2010 (par. 89).

organismes des Nations Unies en ce qui concerne les questions de développement national et d'administration. Le groupe reçoit par exemple les rapports des responsables des groupes thématiques du Plan-cadre.

En outre, c'est à l'équipe intégrée de transition que revient la responsabilité d'ensemble d'aider la MINUL à planifier la transition. L'équipe est composée de représentants du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, des bureaux du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et des composantes militaire et d'appui et de l'équipe de pays des Nations Unies [PNUD, du Président de l'équipe de programmation interorganisations, du Président de l'équipe de gestion des opérations et du Coordonnateur résident (qui est également le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour le relèvement et la gouvernance)]. En outre, le Représentant spécial du Secrétaire général a prévu dans le budget les services d'un consultant chargé d'évaluer l'adhésion du Gouvernement au plan de transition de la MINUL.

Conformément aux directives du Département des opérations de maintien de la paix, la MINUL devrait affecter du personnel civil à la planification des phases de retrait et de transition. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Libéria pourrait pour cela envisager de créer une équipe intégrée chargée des travaux d'analyse et de planification, en regroupant les planificateurs de la MINUL avec ceux de l'équipe de pays des Nations Unies (par. 90).

La MINUL s'emploie actuellement à négocier le transfert des responsabilités en matière de sécurité. Elle a désigné un responsable chargé de rendre compte des négociations et de la planification entreprises à cet égard avec le Gouvernement. D'autre part, la Mission dispose de diverses capacités de planification que coordonne le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et qui doivent permettre d'aborder sans exclusive et de manière concertée la planification de la phase de transition. Les consultations tenues jusque-là se sont déroulées dans le cadre d'un séminaire-retraite qui a réuni, en janvier 2010, l'équipe de pays des Nations Unies et la MINUL, et d'entretiens organisés ultérieurement.

Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions devraient s'attacher, en collaboration avec les institutions, fonds et programmes des Nations Unies concernés, à régler les problèmes administratifs recensés dans les missions qui font obstacle à une véritable intégration des activités menées sur le terrain (par. 91).

Comme indiqué plus haut, c'est à l'équipe intégrée que revient la responsabilité d'aider la MINUL à planifier la transition. L'équipe comprend les représentants du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, des bureaux du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, des composantes militaire et d'appui et de l'équipe de pays des Nations Unies [PNUD, le Président de l'équipe de programmation interorganisations, le Président de l'équipe de gestion des opérations et le Coordonnateur résident (qui est également le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour le relèvement et la gouvernance)].

## Annexe I

### Définitions

#### A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création d'un poste** : Proposée lorsqu'il est nécessaire de disposer de ressources supplémentaires, mais impossible d'en prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes;
- **Réaffectation d'un poste** : Proposée afin d'utiliser un poste initialement approuvé pour remplir une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, mais sans rapport avec la fonction d'origine. Un poste réaffecté peut changer de lieu ou de bureau, mais il ne change pas de catégorie ou de classe;
- **Transfert d'un poste** : Proposé lorsqu'un poste autorisé peut permettre l'exécution de fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau que celui auquel il est affecté;
- **Reclassement ou déclassement d'un poste** : Proposé lorsqu'il convient de changer un poste autorisé de classe, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont sensiblement changé;
- **Suppression d'un poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire à la réalisation des activités pour lesquelles il avait été initialement approuvé ni à la mise en œuvre d'autres activités prioritaires de la mission;
- **Transformation d'un poste** : Trois cas de figure sont possibles :
  - Transformation de postes de temporaire en postes : il s'agit de transformer en postes des postes de temporaire autorisés, financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), parce que les fonctions remplies ont un caractère continu;
  - Transformation de postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer les postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu de certaines fonctions, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
  - Transformation de postes d'agent recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national : il est proposé de transformer en postes d'agent recruté sur le plan national des postes d'agent recruté sur le plan international approuvés.

## B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

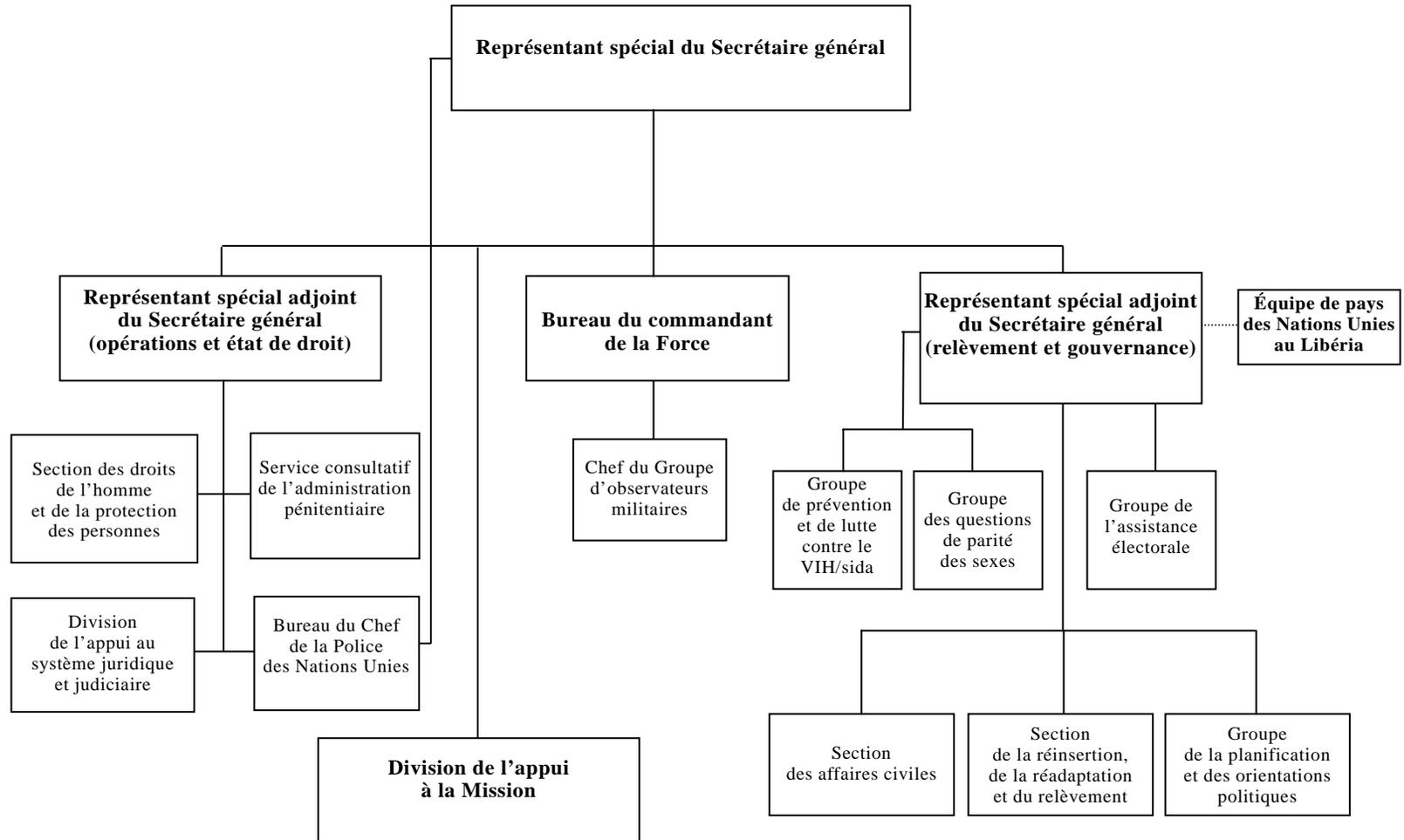
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

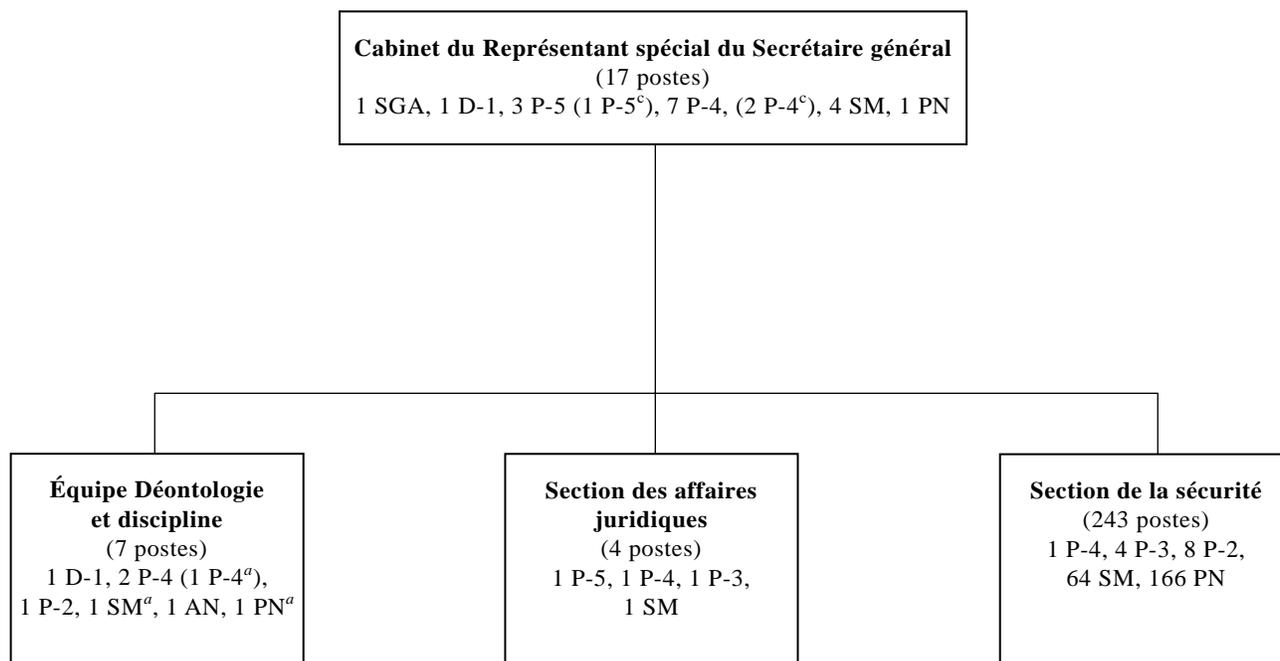
## Annexe II

## Organigrammes

## A. Mission des Nations Unies au Libéria



## B. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général



*Abréviations* : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général; SM : agent du Service mobile;  
AN : administrateur recruté sur le plan national; PN : personnel recruté sur le plan national,  
VNU : Volontaire des Nations Unies.

<sup>a</sup> Postes financés au moyen des crédits prévus au titre du personnel temporaire.

<sup>b</sup> Postes reclassés.

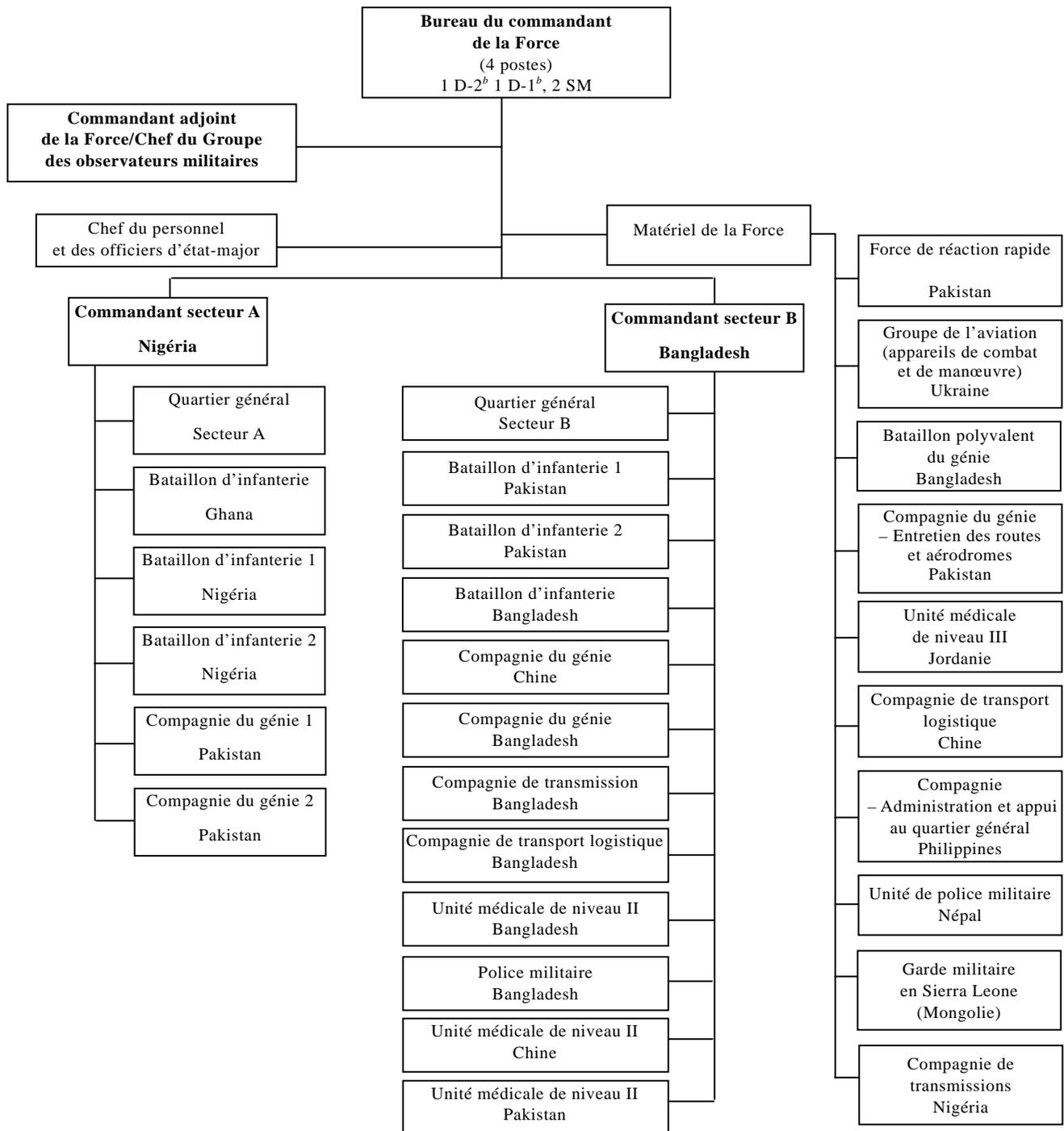
<sup>c</sup> Poste réaffectés.

<sup>d</sup> Postes transformés en postes PN.

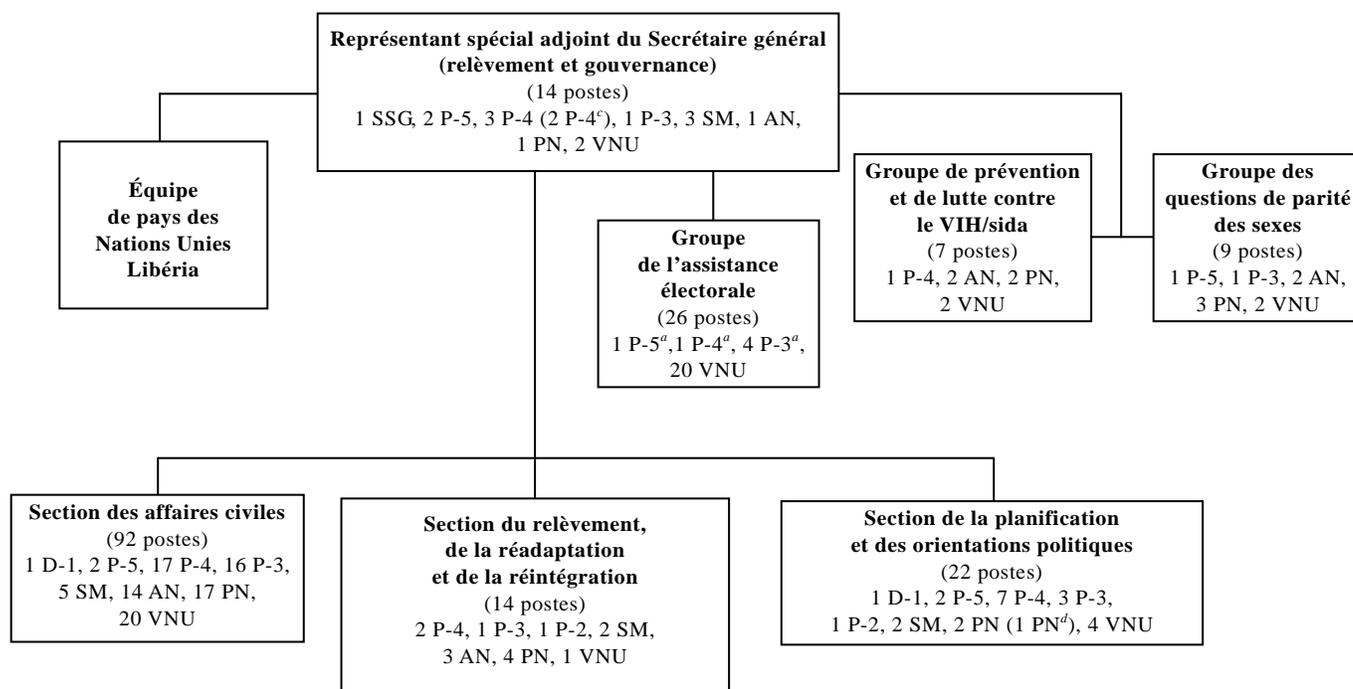
<sup>e</sup> Postes nouveaux.

<sup>f</sup> Postes redéployés.

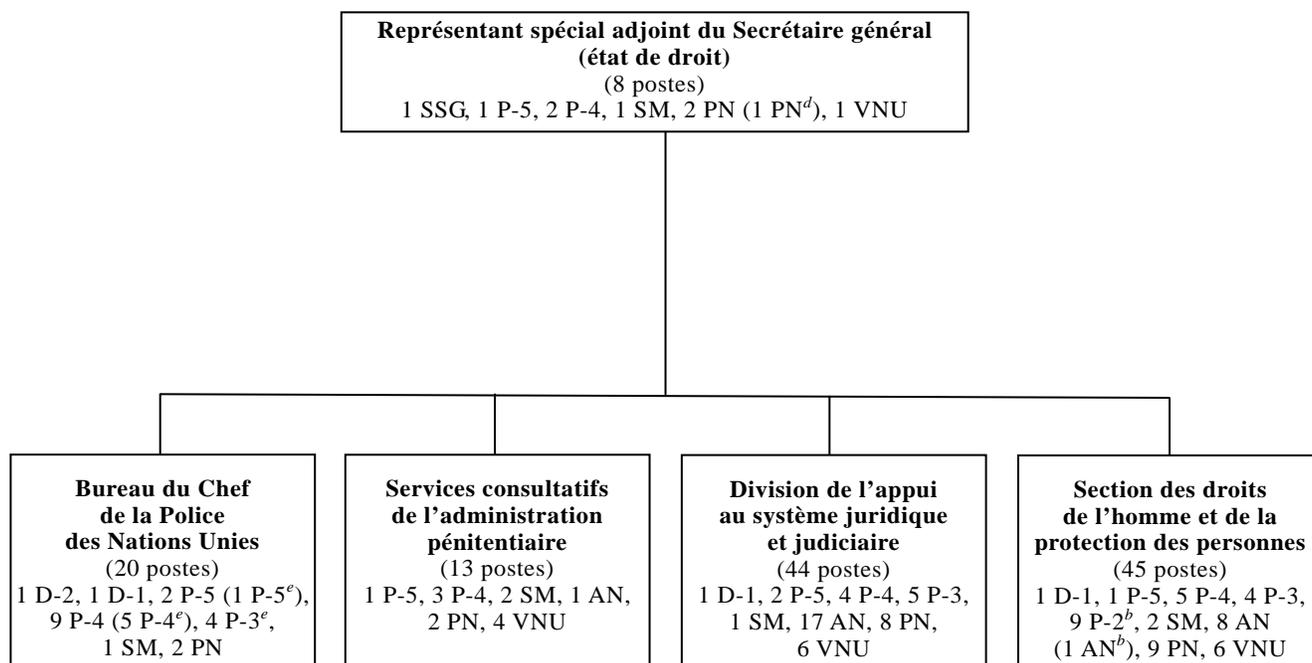
### C. Opérations militaires



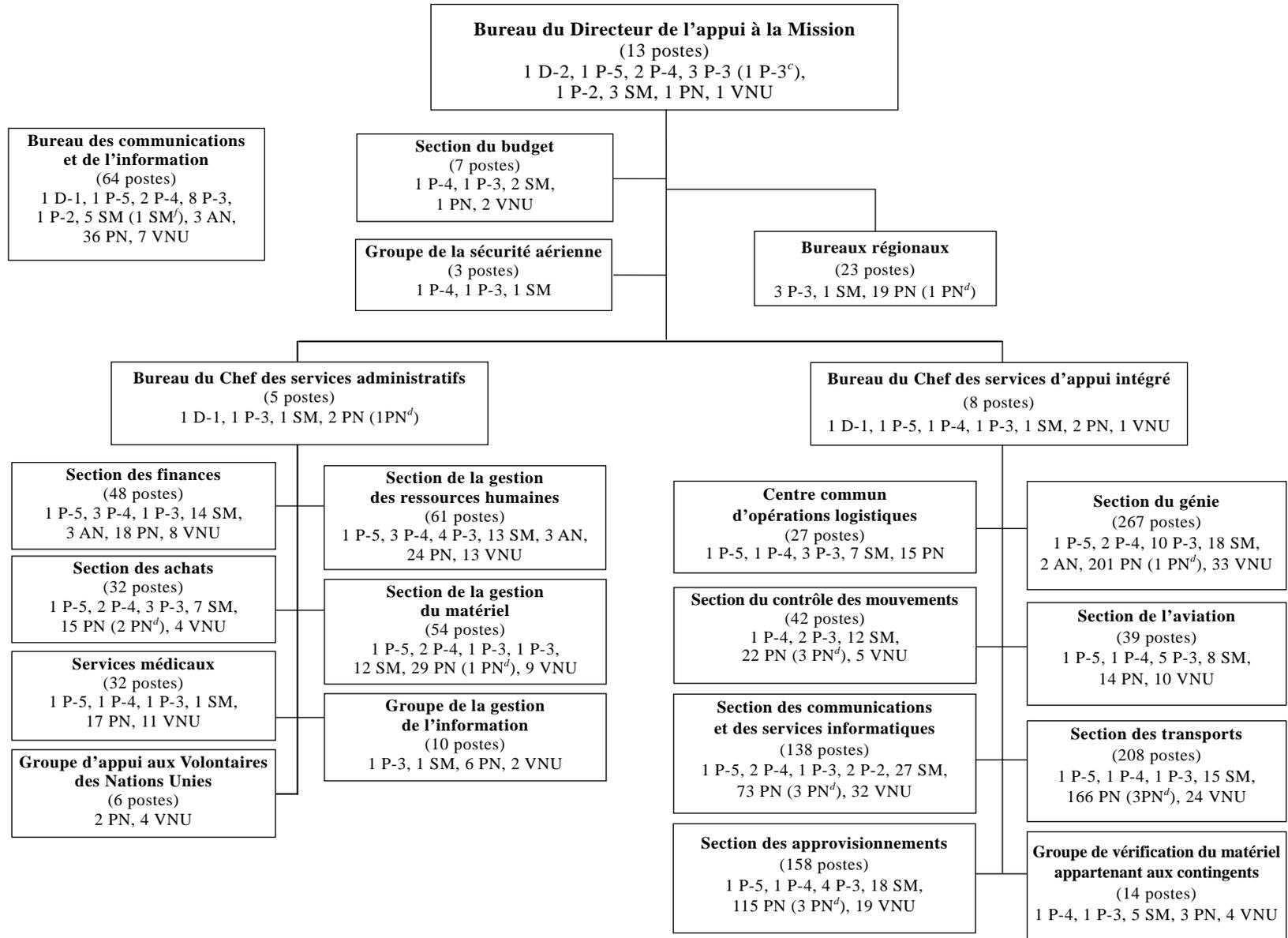
## D. Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (relèvement et gouvernance)



### E. Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (état de droit)



## F. Division de l'appui à la Mission



## Annexe III

## Financement prévu par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et activités mises en œuvre

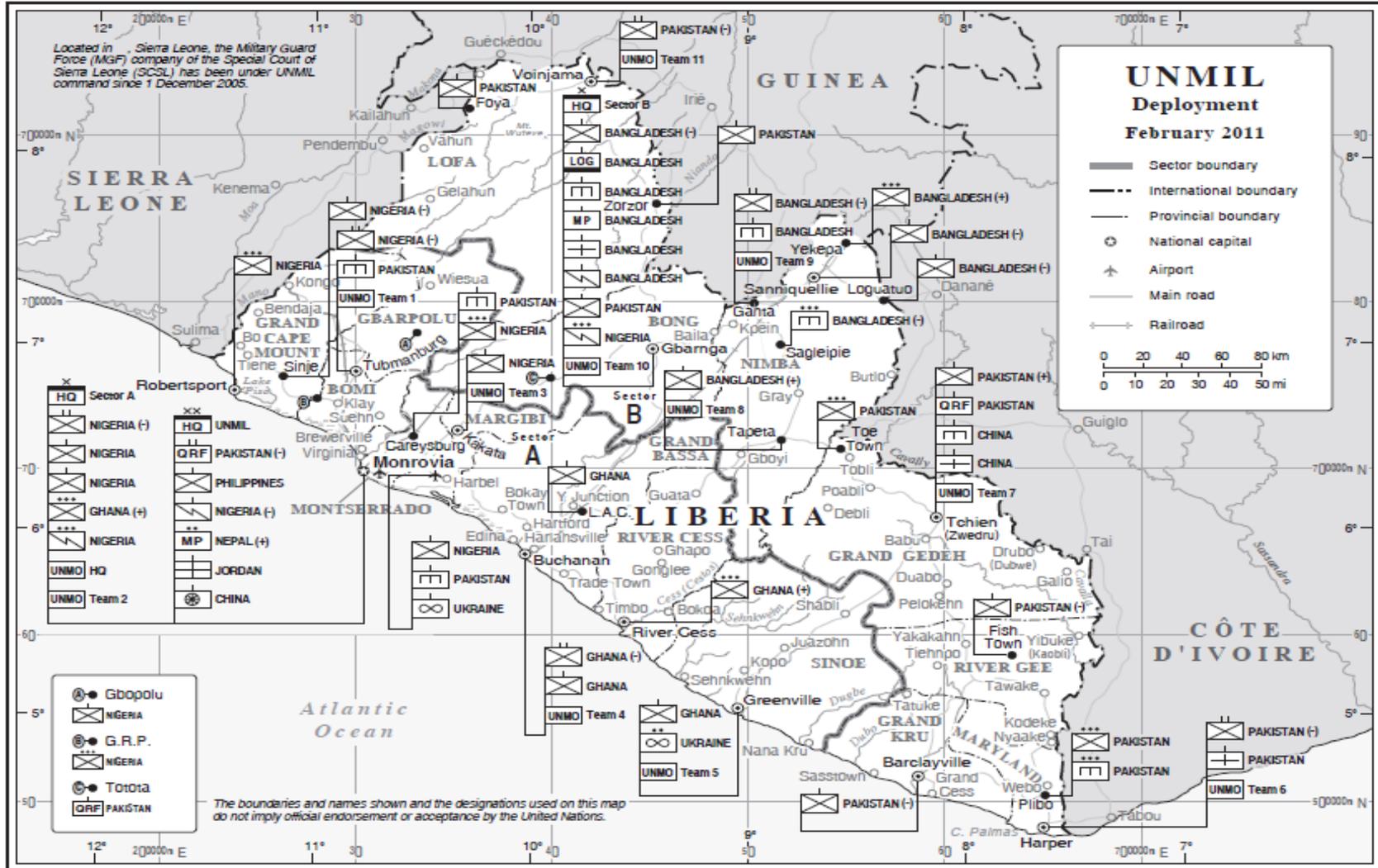
<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
<p>Définition d'un cadre de développement à long terme sous forme de vision nationale intitulée « Liberia Rising 2030 » et axée notamment sur le respect du principe de responsabilité, la gouvernance transparente et la réconciliation nationale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de mécanismes locaux et nationaux et renforcement des capacités en matière de consolidation de la paix, de réconciliation nationale et de gouvernance démocratique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place et en œuvre des cadres, structures et moyens institutionnels permettant d'assurer la gestion des programmes de planification stratégique et de définir une vision nationale (332 000 dollars)</li> <li>• Renforcement des capacités d'élaboration de stratégies de développement durable tenant compte des risques de conflit (220 000 dollars)</li> <li>• Établissement d'une déclaration et d'une stratégie à moyen terme axées sur la vision nationale intitulée « Liberia Rising 2030 » (851 800 dollars)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Ministère de la planification et des affaires économiques, Commission de la gouvernance</li> </ul>
<p>Application et suivi des politiques et programmes économiques nationaux visant à appuyer un développement socioéconomique durable et équitable pour tous</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités et mécanismes nationaux facilitant la mise en œuvre des stratégies nationales de développement fondées sur les objectifs du Millénaire pour le développement, et amélioration des activités de planification, d'analyse et de suivi qui tiennent compte des risques de conflit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des modalités de gestion des ressources et renforcement de la mise en œuvre de la stratégie de développement national (214 000 dollars)</li> <li>• Élaboration de cadres d'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et renforcement du système de suivi et d'évaluation (46 000 dollars), amélioration du système statistique national (392 000 dollars), consolidation des moyens de recherche économique (96 500 dollars), amélioration du suivi de l'aide et du respect des principes de la Déclaration de Paris (161 000 dollars)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PNUD, Organisation internationale du Travail (OIT), Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds des Nations Unies pour la population, Programme alimentaire mondial, Banque mondiale, Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)</li> <li>• Institut libérien des statistiques et des systèmes d'information géographique, Ministère de la planification et des affaires économiques, Ministère du travail, Ministère du commerce et de l'industrie, Ministère des finances, Ministère de l'égalité des sexes et du développement, Liberia Extractive Industry Transparency Initiative, Université du Libéria</li> </ul>

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte dûment tenu des facteurs de conflit et de consolidation de la paix, amélioration de l'accès, sur un pied d'égalité, à un emploi décent et productif et à des moyens de subsistance, en particulier pour les groupes vulnérables</li> <li>• Amélioration de la sécurité alimentaire des ménages, l'accent étant mis sur les jeunes, les femmes, les handicapés et les autres groupes vulnérables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroissement du nombre de femmes, de jeunes, de personnes handicapées et de membres d'autres groupes vulnérables qui ont accès à des programmes de formation professionnelle et de développement des compétences commerciales de qualité ainsi qu'à des services de microcrédit (2 772 600 dollars)</li> <li>• Renforcement des programmes nationaux en faveur des jeunes, des cadres d'élaboration et de coordination des politiques et des capacités institutionnelles (350 500 dollars), création et mise en service du centre national de développement d'agroentreprises, instauration d'un mécanisme lié à l'équipe de gestion de projets et financement des activités de suivi et d'évaluation (70 000 dollars), institution d'un programme national de jeunes volontaires pleinement opérationnel (150 000 dollars), et formation d'encadrement en matière de consolidation de la paix à l'intention de 500 jeunes et membres des communautés touchées (50 % de femmes)</li> <li>• Accroissement des activités de production, de transformation et de commercialisation agricoles grâce à la mise en place de services de vulgarisation et à la fourniture d'intrants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• OIT, PNUD, Fonds d'équipement des Nations Unies, Ministère de la jeunesse et des sports, Ministère du travail</li> <li>• Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Ministère de l'agriculture</li> </ul>
Promotion, dans une optique participative et non exclusive, d'une gouvernance démocratique, responsable et transparente, dans le respect des normes relatives aux droits de l'homme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réforme des systèmes de gouvernance pour promouvoir et faire appliquer les principes de démocraties, tout en renforçant et en décentralisant les capacités et en encourageant la participation des groupes défavorisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des moyens dont disposent les ministères et organismes du Gouvernement libérien pour mener à bien les tâches qui leur sont assignées conformément à leurs mandats (2 354 650 dollars), de ceux dont dispose le Gouvernement pour servir de catalyseur et de moteur aux réformes stratégiques liées à la stratégie de réduction de la pauvreté, introduction de la gestion du changement et d'autres nouvelles normes dans la fonction publique (2 100 000 dollars), approbation par le Conseil des ministres et mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action en faveur du renforcement des capacités nationales (277 000 dollars), gestion réussie du projet et fourniture de manière efficace et en temps voulu de tous les intrants nécessaires (323 000 dollars), mise de la communication et du journalisme au service du développement au Libéria (75 000 dollars)</li> <li>• Planification judicieuse des ressources aux fins du développement local par les administrations de comtés et de districts, élaboration d'un plan directeur en matière de décentralisation et établissement d'une feuille de route (6 790 100 dollars)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Office de la fonction publique, Ministère de la planification et des affaires économiques, Ministère des affaires étrangères, Ministère des finances, Institut libérien d'administration publique, Commission de la gouvernance, Ministère des travaux publics, Syndicat de la presse du Libéria, Ministère des affaires intérieures, Université du Libéria</li> </ul>

Priorités	Résultats	Produits	Chef de file, partenaires et mécanismes
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place et en œuvre d'une politique nationale de décentralisation et de cadres juridiques avec la pleine participation des principales parties prenantes (350 000 dollars)</li> <li>• Renforcement des moyens dont dispose le Ministère des affaires intérieures et les administrations de comtés pour assurer l'encadrement et la mise en œuvre de la décentralisation et favoriser le développement local en étroite collaboration avec l'Équipe d'appui aux comtés (1 176 000 dollars)</li> <li>• Exécution de projets d'investissement locaux dans six comtés pilotes dans le cadre d'une approche de développement communautaire et renforcement des moyens dont disposent les administrations des comtés pour coordonner et gérer la prestation de services de manière équitable entre les hommes et les femmes, les diverses composantes ethniques et les personnes ayant des besoins particuliers (530 000 dollars)</li> <li>• Gestion, suivi et évaluation à mi-parcours effectifs des projets (583 000 dollars)</li> <li>• Dynamisation du programme mixte de l'équipe d'appui aux comtés en vue d'accentuer les moyens institutionnels dont dispose le Ministère des affaires intérieures pour fournir des services indispensables d'appui au développement national, en étroite collaboration avec le programme de décentralisation et de développement local du Libéria (55 000 dollars)</li> <li>• Renforcement stratégique des capacités administratives, techniques et institutionnelles locales en faveur de la prestation de services de la décentralisation et de la promotion de l'égalité entre les sexes (605 000 dollars)</li> <li>• Consolidation des moyens dont disposent les comtés pour assurer un suivi indépendant sur le terrain et établir des rapports sur des questions liées à la protection, à la stratégie de réduction de la pauvreté et aux produits et services rendus par l'organisme de développement de l'action coopérative (610 000 dollars)</li> <li>• Construction de bâtiments administratifs dans 1 comté et dans 12 districts modèles situés dans le comté de Maryland et dans 12 districts stratégiques respectivement, comme il ressort du rapport d'inventaire de 2009 et compte tenu des besoins spécifiques des femmes et des hommes ainsi que de leur droit à la confidentialité (1 923 000 dollars)</li> </ul>	

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement du cadre de planification, d'information et de coordination des comités en vue d'un développement rationnel et participatif fondé sur l'égalité des sexes (50 000 dollars)</li> <li>• Recensement et échange des enseignements tirés de l'expérience et des pratiques optimales avec les principales parties prenantes afin de renforcer les connaissances institutionnelles et d'influer sur les processus de planification ou initiatives analogues (70 000 dollars)</li> <li>• Alignement des mandats des ministères et organismes sur les principales fonctions de gouvernement conformément à la stratégie de réforme de la fonction publique (2008-2011) (50 000 dollars)</li> <li>• Renforcement des moyens dont dispose la Commission anticorruption pour enquêter sur des allégations de corruption et collaborer avec les autres institutions nationales chargées des questions d'intégrité et renforcement des capacités institutionnelles (75 000 dollars)</li> <li>• Amélioration des capacités institutionnelles et techniques de la société civile en vue de l'établissement d'un partenariat avec le Gouvernement du Libéria dans le cadre de la promotion de la paix, de l'égalité entre les sexes, de la stabilité et du développement durable du pays</li> <li>• Amélioration de la gestion, du suivi et de l'évaluation des projets</li> </ul>	

# Carte



Map No. 4211 Rev. 25 UNITED NATIONS February 2011

Department of Field Support Cartographic Section